

Un gadget fait chanter les plantes

LONDRES (AP) — Un ingénieur britannique, M. Jeremy Lord, a inventé un appareil qui transforme en musique les minuscules décharges électriques des plantes.

Relié à une feuille, cet appareil mesure les impulsions électriques, de la même façon qu'un détecteur de mensonge utilise la conductivité électrique de la peau pour mesurer les émotions humaines.

Les minuscules décharges électriques des plantes sont converties en sons par un synthétiseur électronique qui produit d'étranges sons ressemblant à ceux d'une flûte. Selon M. Lord, ces sons, qui varient suivant le temps et la présence d'autres plantes ou d'animaux, indiquent l'humeur de la plante.

Mille exemplaires de l'appareil de M. Lord — leur nom officiel est "Traducteurs de bio-activité" — ont été vendus pour l'équivalent de \$95 en Europe, aux États-Unis et au Moyen-Orient, essentiellement comme gadgets.

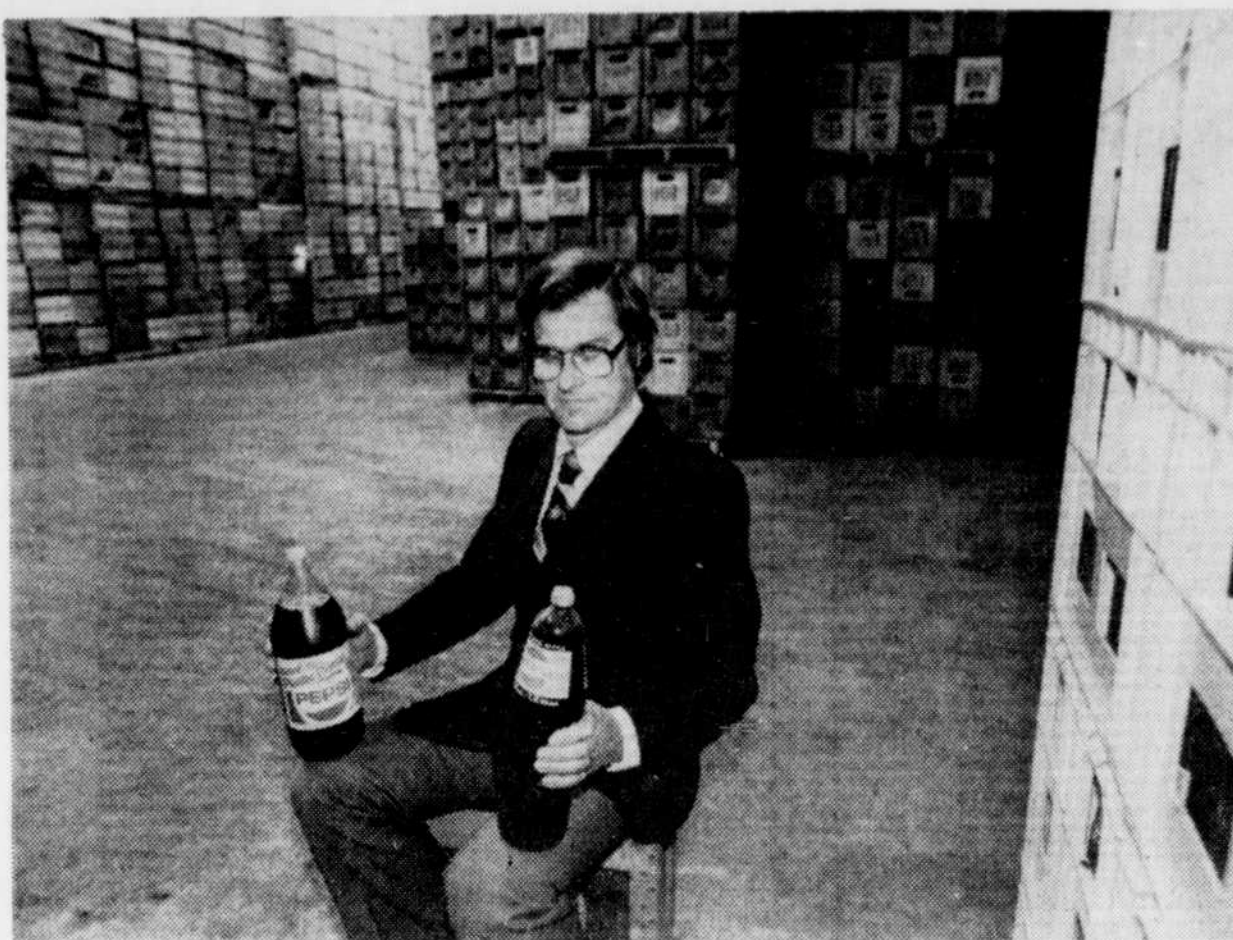
Selon le professeur Keith Jones, des Jardins botaniques royaux, l'appareil a transmis sur le comportement des plantes des données régulières, qui selon lui, devraient être approfondies.

Les chercheurs pensent que lorsque les réactions des plantes auront été entièrement analysées, il pourrait être possible de distinguer une plante saine d'une plante malade.

Ils vont jusqu'à penser que cela pourrait mener, un jour, à la création d'une ferme robot, dans laquelle les plantes pourraient choisir l'engrais dont elles auraient besoin pour accroître leur rendement.

M. Paul Wilkinson, directeur général de "Jeremy Lord Synthesizers", a déclaré dans une interview que "tout porte à croire que les plantes, comme les êtres humains et les animaux, ont, autour d'elles, un champ d'activité électrique qui pourrait être appelé une aura. Il se produit des changements dans l'activité électrique des plantes, qui semblent signifier que, d'une certaine manière, elles détectent la présence d'êtres humains".

La vigne semble excitée lorsqu'un être humain s'approche à moins de deux mètres. Une rose glapit lorsqu'on la touche et un saule devient fou lorsque quelqu'un passe sous ses branches.



Le Soleil, André Boucher

La surtaxe de 15 cents de plus pour les bouteilles non retournables de plus d'un litre affectera les embouteilleurs qui s'étaient convertis au polyester pour leurs contenants de deux litres après la mise au rancart des 1.5 litre de l'ex-ministre de la Consommation du Canada, Allan Lawrence. Ci-dessus, le président de Alex Coulombe Ltée, M. René Coulombe, devant un stock de 50,000 caisses de 1.5 litre inutilisables...

A la suite du budget Parizeau Les embouteilleurs sont dans l'embarras

par Robert FLEURY

La mise en application d'une surtaxe de 20 cents payée par les embouteilleurs au ministère du Revenu du Québec annoncée dans le discours du budget du ministre Jacques Parizeau, place ceux-ci dans un sérieux embarras.

"La taxe est en vigueur immédiatement, comment voulez-vous que nous trouvions d'autres solutions?" commente René Coulombe, président de Alex Coulombe Ltée, le plus grand embouteilleur d'eaux gazeuses de l'Est du Québec qui

aurait bien souhaité un préavis de trois semaines.

Les contenants non retournables de formats de plus d'un litre

□ "Parizeau, il l'a l'affaire"

La chronique de Gilles Lesage page A-7

□ autres réactions en pages A-12 et D-2

étaient imposés à raison de cinq cents jusqu'ici; maintenant la "pénalité" des embouteilleurs pour

(Suite à la page A2, 1re col.)

Le "trou" de \$500 millions Ryan veut une enquête; Lévesque ne dit pas non

par J.-Jacques SAMSON

Le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, n'exclut pas la possibilité qu'une enquête publique soit instituée pour faire la lumière sur l'écart de \$500 millions versés en trop pour le financement des commissions scolaires et faire le partage des responsabilités sur ce "trou" dans l'administration publique.

Le chef de l'Opposition, M. Claude

Ryan, et le député d'Outremont, M. André Raynaud, ont réclamé hier, en conférence de presse, la tenue d'une enquête publique dans les plus brefs délais.

Le premier ministre a repris les explications fournies à l'Assemblée nationale en avant-midi par le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau. Le gouvernement attendra d'abord les résultats de l'enquête menée par le

vérificateur général depuis la fin de décembre dernier avant de décider si une enquête publique s'impose, a expliqué le premier ministre.

"La première des choses qu'on a faites, ça été de demander au vérificateur général d'aller voir, ce qui est exactement la même procédure qu'on avait utilisée pour les Jeux olympiques, a indiqué pour sa part le ministre des Finances. Le vérificateur

général est en train d'examiner l'ensemble des contrôles au ministère de l'Éducation et la situation d'une douzaine de commissions scolaires."

Nous serons fixés dans quelques semaines, a ajouté en après-midi, le ministre en réponse à des questions de l'Opposition, mais il n'a pas précisé si le rapport du vérificateur serait rendu public avant la tenue du référendum

(Suite à la page A2, 3e col.)

Les approvisionnements en pétrole reprennent

La bévée de Clark pardonnée par l'Irak

par Christiane BERTHIAUME

(collaboration spéciale)

BAGDAD — C'est grâce à la décision du gouvernement canadien de reporter le transfert de l'ambassade canadienne en Israël de Tel-Aviv à Jérusalem que Gulf Canada a signé dernièrement avec l'Irak un contrat de \$250 millions, soit une livraison de 25,000 barils de pétrole par jour pour une période de onze mois.

La signature du contrat a mis fin à une période de forte tension entre le Canada et l'Irak qui ont renoué des relations qui, sans être complètement harmonieuses, ne sont plus aussi hostiles qu'au moment de l'arrivée au pouvoir du chef conservateur, M. Joe Clark, l'été dernier.

En fait, pour la première fois, le ministre irakien du Pétrole, M. Tayeh Abdul-Karim, a reconnu officiellement au SOLEIL que l'Irak a bel et bien coupé les vivres en pétrole au Canada après que la ministre des Affaires étrangères de l'époque, Mme Flora MacDonald, ait déclaré quelques jours après les élections fédérales de mai 1979 que le nouveau gouvernement conservateur respecterait la promesse faite par M. Clark pendant sa campagne de déménager l'ambassade canadienne en Israël. M. Clark a reconnu plus tard que c'était là une erreur.

Alors que la ligue arabe avait réagi en dressant une liste de sanctions à prendre contre le Canada le jour où l'ambassade serait transférée, l'Irak a été le seul pays arabe au Moyen-Orient à décréter un embargo immédiat sur les livraisons de pétrole au Canada. Aucun contrat commercial important n'a, de plus, été signé pendant les cinq mois qui ont suivi.

La partie la plus délicate de la mission de M. Robert Stanfield au Moyen-Orient a été par conséquent son arrêt à Bagdad en septembre. A travers les années, la position de l'Irak sur le conflit israélo-arabe est demeurée fidèle aux trois non du sommet de Karthoum: non à l'Etat d'Israël, non à la négociation et non à la paix. Les échanges entre M. Stanfield et ses hôtes ont donc été difficiles. "Je n'ai pas mâché mes mots", a confirmé le ministre irakien du Pétrole. Outre M. Tayeh Abdul-Karim, l'envoyé spécial canadien a rencontré les ministres du Commerce et des Affaires étrangères. Logé comme un chef d'Etat au palais el-Salam et ayant droit à une automobile équipée de dispositifs de sécurité, M. Stanfield a fait une visite qui s'est somme toute, selon les diplomates occidentaux en poste à Bagdad, déroulée beaucoup mieux que prévu.

Mais l'atmosphère entre le Canada

(Suite à la page A2, 1re col.)

jeudi

Nordiques: bientôt les vacances!!!

En subissant une défaite de 7-2, hier soir, face aux Black Hawks de Chicago, les Nordiques ont sensiblement réduit leurs chances de participer aux séries éliminatoires.

page C-1

Le Rouge et Or fait peau neuve

page C-2

420 emplois de plus à la Davie

La construction d'un pétrolier de \$21 millions assurera la valeur de 420 emplois en moyenne durant un an aux Chantiers Davie à Lauzon.

page D-2

Ça gaze pour les Bénédictines

PITTSBURGH, Penn. (AP) — Les Bénédictines d'Erie ont risqué leur fortune et ont gagné. Elles ont de quoi chauffer leur couvent pendant 20 ans.

Il y a quelques mois, les religieuses apprirent qu'il y avait un gisement de gaz naturel sous leur propriété. Mais il fallait \$100,000 pour forer un puits, une somme dont elles ne disposaient pas. Du moins le pensaient-elles.

Pourtant, elles possédaient des actions valant à peu près \$60,000 tout leur avoir. Elles décidèrent de risquer le tout pour le tout et de les vendre. Elles en tirèrent \$100,000.

Les Bénédictines ont pris contact avec une entreprise spécialisée newyorkaise, qui a commencé à forer un puits profond de 800 mètres.

Elles espèrent économiser plus de \$23,000 de notes de gaz par an pour le chauffage de leur couvent, où vivent 80 religieuses.

sommaire

Annonces classées	D-6 à D-18
Arts et spectacles	B-4 à B-7
Bandes dessinées	C-6
Bridge	D-14
Carrières et professions	A-14
Décès	D-19
Economie-finances	D-2 à D-5
Feuilleton	D-16
Horoscope	D-13
Information régionale	A-4 et A-5
Monde	B-3 à B-8, D-1 à D-19
Mot mystère	D-7
Mots croisés	D-18
Où aller à Québec	B-5
Page documentaire	A-7
Patron	D-15
Pierre Champagne	A-16
Santé	A-18
Sport	C-1 à C-8
Télévision	B-7

météo

Ensoleillé avec passages nuageux, maximum 8. Demain, ensoleillé avec passages nuageux. détails en page D-6

L'octroi du "contrat du siècle" La révolte gronde dans le caucus québécois à Ottawa



richard daignault
à ottawa

La révolte gronde chez les députés fédéraux.

Si le gouvernement ne choisit pas le F-16, comme nouvel avion de chasse, il y aura une scission importante dans le caucus québécois du Parti libéral.

La bureaucratie militaire, elle, aurait choisi le F-18.

Un sous-comité du cabinet du

premier ministre Pierre Trudeau aurait étudié le dossier et serait sur le point de recommander l'achat du F-18.

Pourquoi ce branle-bas? C'est simple. Sur une période de 10 ans, le gouvernement fédéral doit renouveler sa flotte aérienne.

Si le gouvernement choisit le F-16, de General Dynamics International, les retombées industrielles pour le Québec se chiffreront à \$1,075 millions.

En tout et pour tout, évidemment ce sont des milliards qui sont impliqués.

Mais c'est aussi tout l'avenir de l'aéronautique au Québec qui est dans la balance et les carrières de cen-

taines de jeunes font aussi partie de l'enjeu.

Si le gouvernement choisissait le F-18, de McDonnell Douglas Canada Ltd, ce serait l'Ontario qui aurait la part du lion des contrats.

Actuellement plus de la moitié de toutes les installations aéronautiques au Canada sont situées dans le Québec. Si pour les dix prochaines années l'Ontario s'accaparerait tout le gâteau de la Défense nationale, alors c'en serait fait de l'avenir de l'industrie de l'aéronautique au Québec et l'Ontario, qui possède déjà à peu près toutes les installations de l'automobile du pays, ferait basculer tout l'avenir de l'aéronautique dans son giron, en plus.

Qui parle ainsi presque sans arrêt, sans y mettre virgules ou points, presque toujours debout, derrière un pupitre décoré des drapeaux du Canada et du Québec.

C'est le député de Longueuil, Jacques Olivier, un grand six pieds, âgé de 35 ans, qui a décidé, avec d'autres députés libéraux, de ne pas lâcher dans l'affaire du chasseur F-16.

Une des plus importantes entreprises de l'aéronautique, Pratt and Whitney Aircraft Services of Canada Ltd, opère une usine de moteurs d'avions dans sa circonscription. Près de 7,000 ouvriers spécialisés et ingénieurs y trouvent un emploi régulier.

(Suite à la page A2, 2e col.)



"Si on ne choisit pas le F-16, je ne sais plus comment je pourrai défendre le fédéralisme." Jacques Olivier, député libéral de Longueuil à Ottawa.

Les embouteilleurs...

(Suite de la première page)

mettre sur le marché de tels contenants passe sans préavis à 20 cents, à moins que les embouteilleurs ne trouvent moyen de recycler les bouteilles, en quel cas, une remise de 15 cents leur sera accordée.

"Pourquoi ne pas avoir demandé un dépôt de 20, 25 ou 30 cents à la place? Si c'est nous qui payons, comment voulez-vous motiver le consommateur à nous retourner la bouteille?" s'interroge René Coulombe.

L'histoire est que les bouteilles de pétalite, ou polyester, sont actuellement irrécupérables, faute d'entreprises pour les récupérer au pays. "Il n'y a que deux compagnies qui traitent ce plastique aux États-Unis et c'est impensable de réexporter ce pétalite là-bas, ça coûterait trop cher, d'autant plus que le marché du polyester est sursaturé et qu'il n'y a pas de prix de rachat."

Les bouteilles de 2 litres de Pepsi-Cola, Seven-Up ou Coca-Cola, que l'on trouve sur les étagères des

La bévue...

(Suite de la première page)

et l'Irak s'est véritablement détendue et les négociations ont repris entre les compagnies pétrolières américaines, belges (Petrofina) et canadiennes des novembre pour reprendre les livraisons normales à destination du Canada peu après que M. Robert Stanfield ait remis son rapport préliminaire à l'ex-premier ministre, Joe Clark, jugeant peu recommandable le transfert de la chancellerie.

"Nous y avons vu un geste de bonne volonté auquel nous avons répondu positivement", a expliqué au SOLEIL le ministre du Pétrole. C'est également à la suite de la lettre de M. Stanfield accompagnant le rapport préliminaire, que l'embargo fut levé.

Par contre, le rapport final de M. Stanfield remis au début de mars ne suscite toujours aucune réaction de la part des autorités irakiennes. Le vice-premier ministre, M. Tariq Aziz, a reconnu n'en avoir même pas pris connaissance tandis que le ministre du Commerce demeure toujours sur le qui-vive, attendant une communication officielle des Canadiens.

Pour sa part, M. Tariq Aziz considère cependant que ce qui lui a été rapporté par LE SOLEIL lui semble positif. "Nous espérons, a-t-il dit, que le Canada poursuivra sa politique dans un sens plus favorable aux intérêts arabes et se détache de la politique américaine au Moyen-Orient." Selon ce dernier, la France est le modèle d'équilibre à suivre au Moyen-Orient.

De son côté, le ministre du Pétrole s'est montré ravi du retour du premier ministre Pierre Elliott Trudeau au pouvoir qui est, dit-il: "Un homme plus réaliste, plus libre (que M. Clark) face aux groupes qui travaillent contre nos intérêts".

Toutefois, M. Tariq Aziz a insisté pour dire que les relations entre le Canada et l'Irak pourraient être meilleures.

Nos relations commerciales sont revenues à la normale mais le Québec tente sans succès jusqu'ici de faire une percée en Irak. La visite privée de M. Yves Michaud en mars 1979 en compagnie de MM. Monty d'Hydro-Québec international, Dicaire du ministère du Tourisme, de l'Industrie et du Commerce et Cloutier de la SOQUIP n'a encore donné aucun résultat.

Votre loyer

Question: Le propriétaire envoie son avis d'augmentation le dernier jour du mois de mars: je le reçois donc le premier ou le deux avril. Est-ce que j'ai 30 jours pour lui répondre si je n'accepte pas l'augmentation comme le stipule la loi?

Réponse: En effet, la loi pour favoriser la conciliation entre propriétaires et locataires prévoit que le locataire a 30 jours après l'expédition de l'avis pour décider s'il déménage ou s'il accepte les changements au bail ou encore s'il conteste l'augmentation devant la Commission des loyers, dans le cas d'un bail de 12 mois et plus. Cependant, si votre bail était pour une période de moins de 12 mois, ce délai pour répondre à votre propriétaire serait de 10 jours seulement.

le mot du jour

Des affectations

"Muter à de nouveaux postes", c'est un peu comme un désert sablonneux, sec, aride et inhabité. Il y a des mots superflus. Muter veut dire affecter à un nouveau poste. Il faut donc muter tout court.

Pierre BELLEAU

épiciers, dépanneurs et supermarchés, ont remplacé les contenants de 1,5 litre en verre, en contenants retournables, que l'ex-ministre canadien de la Consommation et des Corporations a retiré du marché l'été dernier devant leur danger d'explosion.

"J'en ai 50.000 caisses en stock et je ne peux rien faire", dit René Coulombe, dans le secret espoir de voir un ministre plus compréhensif ou des entreprises de récupération capables de traiter de telles bouteilles sans entraîner de lourdes pertes financières pour l'entreprise.

"Je ne comprends pas le ministre Parizeau d'imposer cette taxe sans préavis: d'abord, toute notre facturation pour les prochains jours est déjà faite et je ne peux charger la hausse de 15 cents à mes clients avant lundi. Ensuite, ça fait deux ans que les embouteilleurs, le ministère de l'Industrie et du Commerce et celui de l'Environnement sont en pourparlers pour partir une usine de fabrication et de recyclage du polyester à Montréal: déjà deux entreprises, Twinpak et Consumer Glass, ont commencé à s'équiper pour ce faire, mais ça prendra deux ans avant qu'elles puissent traiter les bouteilles. Or, tout va être remis en question", de commenter M. Coulombe.

En attendant la création de quelque 500 emplois grâce à de telles usines dans la métropole, les embouteilleurs ne savent que faire de leurs contenants de plastique. "On ne peut pas reprendre les bouteilles que voulez-vous que l'on fasse avec" commente M. Coulombe dont deux entrepôts sont déjà remplis des 50.000 caisses de bouteilles de 1,5 litres retirées du marché. Un investissement qui dort et qui coûte \$500.000, on veut ainsi en éviter un second tout aussi inutile.

Un autre phénomène craint par les embouteilleurs, c'est le haut prix payé par les consommateurs: \$2,07 au lieu de \$1,92. "Ce ne sont pas ces bouteilles-là qui polluent mais les 10 onces de bière ou de liqueurs douces que les gens lancent le long des routes: les contenants de deux litres se boivent en famille, à la maison, par commodité et ils sont rangés dans le sac à vidange. C'est dégradé par le feu, par l'incinération."

Après avoir investi des centaines de milliers de dollars en équipement pour embouteiller des contenants de 2 litres, mis au rancart l'équipement des 1,5 litres, on comprend les reticences des embouteilleurs qui refusent de payer les pots cassés.

"Comment se fait-il qu'on ne touche pas aux bouteilles de vin, par exemple..." s'interroge René Coulombe, qui y voit deux poids, deux mesures, selon qu'il s'agisse de l'industrie des boissons gazeuses ou des alcools, comme si cette dernière n'était pas moins polluante pour l'environnement ou dangereuse pour la santé...

La révolte...

"Je vous jure que c'est autrement plus important qu'un OUI ou un NON dans un référendum, cette affaire-là", s'exclame Olivier auprès du journaliste du SOLEIL.

Toute la controverse a rebondi mardi au cours d'un caucus des députés libéraux du Québec qui devait porter sur le référendum, la prochaine session, et d'autres questions strictement politiques.

"Mais une fois réunis, nous avons décidé que le temps était venu de laisser la politique et de s'attaquer aux dossiers économiques", raconte Olivier.

Trudeau n'assistait pas au caucus. Il est de retour au pays, après avoir pris des vacances en Jamaïque avec ses fils, mais le premier ministre n'assiste que rarement aux caucus régionaux.

Le ministre de la Défense, Gilles Lamontagne, et le ministre de l'Énergie, Marc Lalonde, ont participé à la réunion.

Toutefois Lamontagne, sur qui repose la recommandation finale qui sera faite au Conseil des ministres d'ici deux semaines, a dû quitter le caucus à cause d'engagements antérieurs et c'est Pierre Bussières, ministre d'État aux finances, qui a écouté les récriminations des députés sur l'affaire des avions de chasse.

Bussières est membre du sous-comité du cabinet qui doit faire une recommandation.

Un des ministres du Québec qui aurait pris de solides positions en faveur du F-16 est Pierre de Bané, le

Victimes d'actes criminels: près de \$4 millions versés en 1979

(PC) — Des indemnités ou prestations totalisant \$3,9 millions ont été versées en 1979 aux victimes d'actes criminels ou à leurs ayants droit.

C'est ce que révèle le rapport annuel de la Commission des accidents de travail (CAT), organisme responsable de l'application de la loi

sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels.

Ce montant porte à \$15,6 millions les indemnités accordées depuis l'entrée en vigueur de la loi, le 1er mars 1972.

Au cours de l'année 1979, le service de l'indemnisation a été saisi de 786 demandes de prestations.

Parmi les demandes traitées, 80 pour 100 ont été jugées recevables, 15 pour 100 ont été rejetées pour divers motifs et 5 pour 100 ont été abandonnées à la suite du désistement formel ou présumé de la partie requérante.

Sur les 671 demandes jugées recevables, 263 étaient reliées à des voies

de fait avec lésions corporelles, 121 à des vols qualifiés et 76 à des homicides.

Subvention

D'autre part une somme supplémentaire de \$300.000 sera consacrée au financement du programme contre la violence.

Ryan veut...

(Suite de la première page)

comme le réclamait le député de Marguerite-Bourgeoys, M. Fernand Lalonde.

Quelques explications

Le ministre de l'Éducation, M. Jacques-Yvan Morin, a pointé quelques raisons qui expliqueraient cette faille dans la gestion des fonds publics, qui remonterait à une dizaine d'années, selon M. Morin.

Les conventions collectives signées avec les enseignants en 1976 comportaient des "règles ouvertes" sur la clientèle scolaire, a rappelé le ministre, et le nombre d'enfants inscrits n'était pas soumis à des barèmes précis. C'est ainsi que certaines commissions scolaires ont rapporté des pourcentages atteignant jusqu'à 28 pour 100 d'enfants inadaptes dans leur clientèle alors que la moyenne en Amérique du Nord est de 8 ou 9 pour 100. Ces commissions scolaires ont ainsi pu soutenir des crédits auxquels elles n'étaient pas éligibles. Depuis, ces groupes d'enfants inadaptes ont été intégrés à la clientèle totale des commissions scolaires.

Le système traditionnel de vérification des budgets dans le secteur de l'Éducation devait être repensé, a aussi évoqué le ministre. "Ça prend deux ou trois ans avant que les commissions scolaires ferment leurs livres", M. Morin a ajouté que le ministre des Finances avait entrepris de mettre de l'ordre dans ces procédés.

Enfin, toujours selon M. Jacques-Yvan Morin, le système d'informatique du ministère de l'Éducation n'était pas à point. Certains étudiants qui déménageaient étaient comptés deux fois dans le recensement de la clientèle sur lequel sont basés les crédits octroyés, au prorata du nombre d'étudiants par commission scolaire. Par ailleurs, a admis M. Morin, dans certaines commissions scolaires, 75 pour 100 des dossiers des enseignants sont incomplets et devront être mis à jour. Les rémunérations des enseignants sont partiellement basées sur le nombre d'années d'expérience dans la profession. Des données inexactes peuvent entraîner des versements en trop aux administrations locales.

(Suite de la première page)

ministre de l'Expansion économique régionale.

Rappelons que Louis Ducloux, le député de Montmorency, est aussi très actif dans ce dossier.

A un moment donné, au cours de la discussion au caucus, Bussières aurait demandé si les députés n'avaient pas été influencés par les arguments des lobbyistes de General Dynamics.

Olivier là-dessus a dit qu'il n'a jamais parlé aux représentants de General Dynamics mais qu'il s'est longuement renseigné auprès de la société Pratt and Whitney. Pour Olivier la situation est très claire. Le F-16 est déjà utilisé aux États-Unis, et par l'OTAN. Le F-16 est l'avion de défense en Belgique, en Norvège, en Israël, au Danemark et dans les Pays-Bas.

L'avion a fait ses preuves. Le F-18 est un prototype.

"C'est un avion de grand luxe, le F-18. C'est un Rolls-Royce. C'est cher. C'est un avion problème.

"Quand on a demandé pourquoi on avait gardé le F-16 sur la liste d'achat, les militaires auraient répondu que c'était pour forcer McDonnell Douglas à baisser ses prix pour le F-18. C'est un argument qui ne tient pas debout", dit Olivier.

Le député de plus a remis au SOLEIL une copie du rapport du contrôleur des États-Unis au Congrès américain publié le 14 février, cette année.

Le titre de la publication: F/A 18 Naval Strike Fighter: Its Effectiveness is Uncertain.

Ce qui veut dire que l'efficacité du F-18 est incertaine. Le rapport indique non seulement des déficiences ou faiblesses de l'appareil mais avise le Congrès que les coûts pourraient être beaucoup plus élevés qu'on ne l'avait d'abord cru. Olivier ajoute:

"Il s'agit d'une décision politique purement et simplement, et ce dossier doit être remporté par le Québec, si le système fédéral veut dire quelque chose.

"Si on ne choisit pas le F-16 je ne sais plus comment je pourrais défendre le fédéralisme. On a défendu les dons incroyables faits aux grands de l'auto, oui des dons, en disant que l'Ontario était le centre de l'auto, près des installations américaines. Nous, on dit aujourd'hui que l'aéronautique est au Québec et nous demandons que le cabinet prenne une décision qui garantisse l'avenir de l'aéronautique au Québec."



achat spécial

le jupon
bordé de dentelle

rég. \$10.⁵⁰

\$7.⁹⁹

notre meilleur vendeur;
en nylon,
fendu sur les côtés,
longueurs 25" et 27",
champagne, blanc
P.M.G.

la maison
simons

deux magasins: place de l'hôtel de ville/place ste-foy, ouvert jeudi, vendredi jusqu'à 21 heures.

LA ROBE FEMININE



exclusive à Simons,

la robe fleurie
col de guipure

en coton et polyester,
style chemisier, imprimée,
froncée aux épaules,
poignets chemise, ceinturée.
fond écu: fleurs bleues/rose,
ou vertes/jaunes
6 à 14 \$65.
disponible en seersucker
à fins carreaux

la maison
simons

deux magasins: place de l'hôtel de ville/place ste-foy, ouvert jeudi, vendredi jusqu'à 21 heures.

LA QUOTIDIENNE

6-3-2

(tirage de mercredi)

Informations: 643-8990

LE SOLEIL

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)

647-3333 Lundi au vendredi: 8h30 à 19h30

Samedi: 9h00 à 12h00

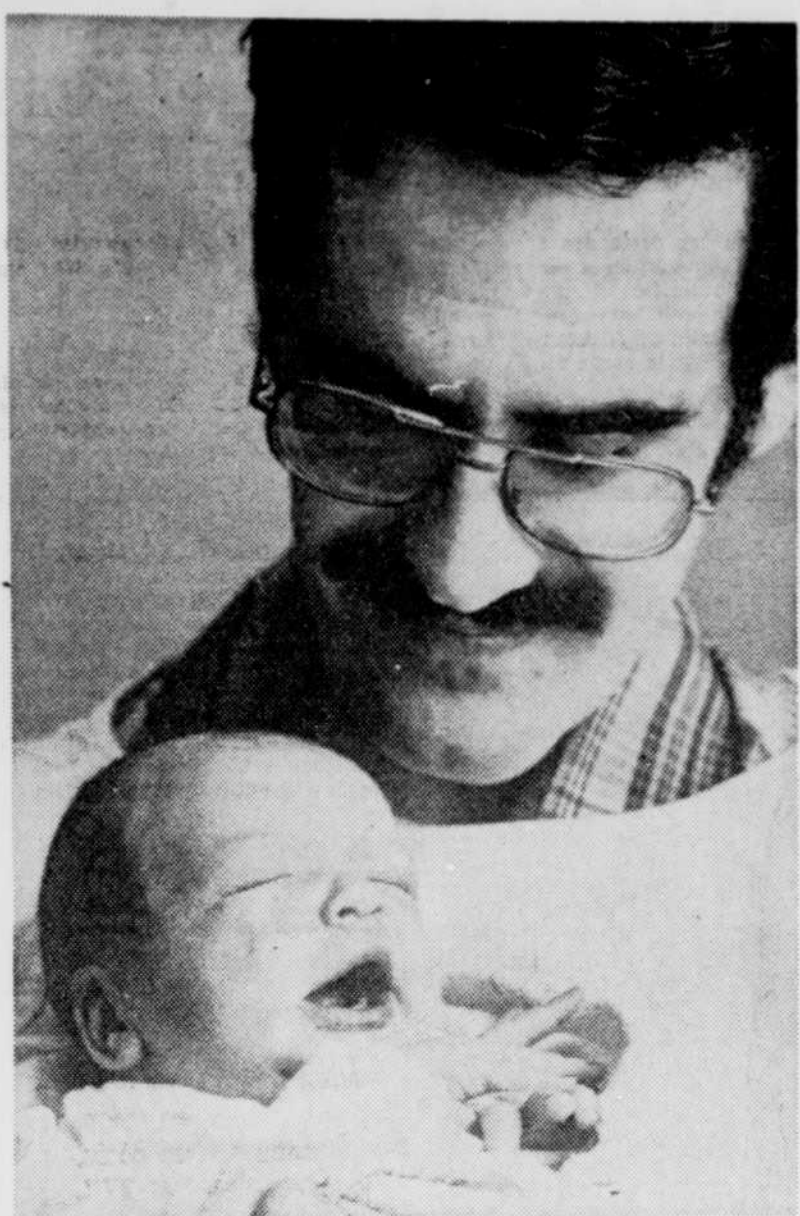
RENSEIGNEMENTS

647-3233

REDACTION

647-3394

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée. Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206



Un père heureux

Tim Twomey, âgé de 33 ans, de Sacramento, en Californie, tient dans ses bras son fils avec d'autant plus de joie que le poupon est né à la suite de la transplantation d'un testicule. Cette intervention, la première du genre, a été faite en 1977 et le donateur était le frère jumeau de l'heureux père qui était né sans testicule. Le Dr Sherman Silber, le réalisateur de cette première, a dit qu'une telle transplantation était possible, actuellement, qu'entre jumeaux.

Cégeps de l'Est du Québec Calendrier scolaire rajusté pour faciliter l'emploi d'été

par Damien GAGNON

Le réaménagement du calendrier scolaire dans les cégeps a été fait de manière à nuire le moins possible aux étudiants en quête d'un emploi d'été. Ainsi, la session d'études a été prolongée de deux à trois semaines alors que la grève des employés de soutien a fait perdre plus de cinq semaines de cours.

C'est ce que révèle une consultation effectuée par LE SOLEIL, hier, auprès de la direction des sept collèges de la région de Québec et de l'Est de la province qui ont été touchés par le conflit.

La direction des cégeps a eu recours à tous les moyens possibles de rattrapage à l'intérieur du calendrier établi au début de l'année, en plus de réduire la durée de la session.

On a supprimé la semaine de relâche, les journées pédagogiques et restreint le congé de Pâques. La durée de la session, selon les cégeps, varie entre 61 et 72 jours alors que la moyenne se situe généralement entre 75 et 80 jours.

Chaque cégep a soumis son nouveau calendrier scolaire à l'approbation de la direction générale de l'enseignement collégial du ministère de l'Éducation. C'est le ministère qui doit décider de la validité de la session.

Agglomération de Québec

Au cégep de Limoilou, la session est prolongée du 23 mai au 13 juin. Le directeur par intérim des services pédagogiques, M. Gabriel Légaré, a toutefois souligné que les cours prendront fin le 6 juin. Du 6 au 13 juin, il y aura une semaine de lecture, période de récupération pour les étudiants qui en auront besoin, remise de travaux et

évaluation. Les étudiants ne seront donc pas tous tenus d'être en classe. La session qui devait avoir 75 jours sera d'une durée de 63 jours.

Au cégep de Lévis-Lauzon, la session qui devait se terminer le 16 mai se poursuivra jusqu'au 6 juin, a souligné le secrétaire général, M. Guy Forgues. Comme à Limoilou, la semaine du 2 au 6 juin sera réservée à l'évaluation et à la remise des travaux. La session sera ainsi d'une durée de 69 jours au lieu de 80.

Les cours prendront fin le 30 mai au cégep de Sainte-Foy et, jusqu'au 6 juin, il y aura remise des travaux des élèves, ce qui signifie qu'officiellement la session est prolongée jusqu'au 6 juin alors qu'elle devait se terminer le 16 mai.

Autres cégeps

Au cégep de l'Amiante, la session est prolongée du 15 au 30 mai et elle sera d'une durée de 72 jours au lieu de 82. A Sainte-Anne-de-la-Pocatière, elle est aussi prolongée de 15 jours pour prendre fin le 30 mai, pour une durée de 69 jours au lieu de 82. Au cégep de la Gaspésie, les cours prendront fin le 23 au lieu du 9 mai, et la session sera de 68 jours au lieu de 75.

A Matane, il ne peut y avoir de récupération compte tenu de l'entente intervenue entre le gouvernement et les syndicats CEQ. M. Georges-Émile Bouchard, secrétaire général du cégep, a expliqué qu'il a été convenu entre les deux parties que, s'il y a récupération, les professeurs seront payés. Par ailleurs, le gouvernement a avisé les cégeps que les enseignants ne doivent pas être payés pour la reprise de journées de grève. A Matane, les enseignants ont fait la grève pendant 14 jours. La session se terminera donc à la date prévue, soit vers le 8 mai et elle n'aura que 61 jours.

Situation plus difficile

La direction des cégeps se dit consciente que, même si la session n'est prolongée que de 15 jours, elle touchera les étudiants qui devaient normalement travailler à compter de la mi-mai. Tout ce que l'on peut souhaiter, c'est que l'employeur attende l'étudiant ne perdra alors que le salaire de 15 jours.

Le secrétaire général du cégep de Thetford Mines, M. Jean Daigneault, a mentionné que le responsable du placement du collève, a déjà entrepris des démarches auprès des employeurs

qui ont habituellement recours aux services d'étudiants, l'été, pour les inciter à attendre que la session soit terminée.

M. Pierre Pichette, du service de placement du cégep de Sainte-Foy, ne croit pas que les étudiants auront plus de difficulté à se trouver un emploi. Des contacts avec certains employeurs confirment qu'ils sont prêts à attendre.

Les entreprises emploient des étudiants durant la période de vacances de leurs employés permanents. Ces employés prennent généralement leurs vacances entre le 1er juin et la Fête du Travail, et l'entreprise retient alors les services d'étudiants 15 jours avant cette période. C'est le cas à la Gaspésie Lumber, à Chandler, nous mentionne M. Arthur Bélanger du cégep de la Gaspésie.

Par ailleurs dans la région de l'Amiante, M. Jean Daigneault, secrétaire général du cégep a souligné que, selon les négociations en cours avec les compagnies minières, la période de vacances des employés ne débute dorénavant, que le 15 juin au lieu du premier. Si tel est le cas, les étudiants qui devaient travailler dans ces entreprises, cet été, ne seraient pas pénalisés.

L'entente est encore loin entre l'Etat et le SPGQ

par Paul BENNETT

En dépit des concessions consenties récemment par le ministre de la Fonction publique, M. François Gendron, ce n'est pas encore demain que les professionnels du gouvernement et le ministre fumeront le calumet de paix!

Dans un communiqué publié hier, le président du Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ), M. Marcel Thériage, qualifie les dernières offres du ministre Gendron de manoeuvre frauduleuse visant à amadouer les 8.000 professionnels syndiqués, à la veille de la tournée de consultation que le SPGQ amorce aujourd'hui.

Lundi dernier, M. Gendron avait dévoilé publiquement les nouvelles offres du gouvernement en matière de protection du plan de carrière et de sécurité d'emploi, en prétendant que ces offres répondaient aux principales revendications du syndicat.

Mais M. Thériage n'est pas du tout d'accord. Au cours d'une entrevue au SOLEIL, il a souligné que ces offres, même sur les points majeurs en litige, étaient loin de répondre aux demandes des syndiqués.

Plan de carrière

Ainsi, en ce qui regarde le plan de carrière, M. Thériage admet que l'engagement pris par le ministre de maintenir les pratiques en vigueur depuis 1968 permet enfin d'amorcer

sérieusement les négociations sur ce point.

Mais il fait remarquer que l'objectif avoué du ministre demeure toujours le même, soit limiter l'accès à la classe I (i.e. le haut de l'échelle) des professionnels afin d'en contingerer le nombre.

Même si le ministère de la Fonction publique est prêt à abandonner l'idée de n'accorder l'avancement à la classe I qu'en fonction des postes vacants, il maintient toujours la nécessité d'évaluer la compétence des candidats par le moyen d'un examen.

Or, soutient M. Thériage, ces examens sont un moyen pour l'employeur de limiter l'accès à la classe I, puisque l'employé qui échoue à ces examens n'a aucun droit d'appel ou de grief sur la décision du jury. Les professionnels voudraient pouvoir accéder automatiquement à la classe I lorsqu'ils ont atteint ce stade de leur carrière.

"Il est impossible, de conclure M. Thériage, de marcher là-dedans quand les statistiques des dernières années ont justement démontré la chute dramatique des avancements à la classe I, justement parce que l'employeur a resserré ses examens pour mieux contingerer la classe I."

Sécurité

En ce qui regarde la sécurité d'emploi, un autre point majeur, M. Thériage considère que les nouvelles offres patronales ne changent rien à

rien. Il fait remarquer qu'au cours de sa conférence de presse, le ministre a lui-même admis qu'il ne pouvait garantir aux professionnels du gouvernement la même sécurité régionale d'emploi qu'aux salariés des secteurs de l'Éducation et des Affaires sociales.

On sait que les professionnels du gouvernement voudraient eux aussi que le gouvernement ne puisse les transférer dans un rayon de plus de 50 kilomètres de leur lieu de travail, sans le consentement de l'employeur.

Selon le président du SPGQ, les dernières offres formulées par le gouvernement constituent même un recul par rapport aux offres précédentes en matière de rétrogradation et de protection du niveau de rémunération en cas d'intégration à un nouveau corps d'emploi.

Somme toute, M. Thériage estime que M. Gendron "a raté une bonne occasion de faire l'économie d'une conférence de presse où il a répété certains de ses vieux thèmes truffés d'inexactitudes".

Il entreprend aujourd'hui une tournée de consultation auprès des membres, qui se terminera mercredi prochain, et au cours de laquelle on tentera de déterminer les moyens de pression pour hâter un règlement. Les négociations entre les professionnels et le gouvernement ont débuté il y a plus d'un an et ces derniers demeurent un des seuls groupes importants de la fonction publique et parapublique à ne pas avoir encore signé une nouvelle convention.



Le Soleil, André Boucher

Un policier de la sûreté municipale de Québec assume son rôle de pacificateur lors de la manifestation d'artisans du Petit-Champplain qui ont empêché, hier, des travailleurs d'effectuer l'asphaltage d'une bande de la rue Champlain à proximité de la Traversée. Vingt-cinq des manifestants, qui réclament, comme promis par les autorités municipales, une bande de verdure, ont toutefois été conviés par la suite à la centrale de police.

Vingt-cinq artisans se font emprisonner

par Denis ANGERS

"Profondément écoeurés d'attendre la réalisation de promesses qui ne se matérialisent jamais", les artistes et artisans du quartier Petit-Champplain, à Québec, sont sortis dans la rue, hier, A 40, ils ont en vain tenté de stopper des travaux de pavage de la rue Champlain, des travaux qui, dénoncent-ils, laissent en plan tous les projets d'embellissement et d'espaces de verdure que leur avait promis la ville de Québec.

Bilan de cette action: 25 d'entre eux se sont retrouvés quatre heures en cellule, par les soins de la sûreté municipale. En après-midi, ils pouvaient en sortir, moyennant l'acquiescement d'une amende de \$10 chacun qui leur a été imposée pour avoir présumément troublé la paix publique.

Cette arrestation massive constitue en fait un nouvel épisode dans la "véritable" guerre qui se joue sur le dos des gens du Petit-Champplain", de déclarer au SOLEIL l'âme de tout le projet privé de redéveloppement, M. Gerry Paris. "Nous en avons assez d'attendre une aide de la part de fonctionnaires qui nous trouvent tous bien beaux et bien gentils mais qui ne lèvent jamais le petit doigt pour nous".

Cette fois, soutient M. Paris appuyé par l'ensemble des artisans du coin, le vase a débordé. Alors que ces petits commerçants espéraient voir la ville procéder à l'aménagement d'un corridor de verdure et d'espaces dallés le

long de leur rue, voilà en effet qu'hier, ils voyaient les équipes municipales se contenter de repaver la chaussée, pavage inclus dans un programme d'enfouissement des fils financé à même des fonds de \$1,7 million fournis par le ministère des Affaires culturelles.

De lancer Gerry Paris, c'en est assez. "Nous avons enduré la vase et les ennuis de construction pendant des mois, trois de nos vitrines ont été cassées, notre chiffre d'affaires a diminué et voilà qu'au lieu du corridor paysager qu'on espérait, la ville se contente de reboucher les trous". Pour lui, c'est là faire preuve d'imprévoyance puisque, soutient-il, l'on rebouche sans avoir enfoncé les fils de Bell Canada. "Cet oubli vient encore nous léser puisque, de toute évidence, on se mettra à nouveau à creuser d'ici une quinzaine de jours, avec tous les problèmes et la saleté que cela implique pour nos commerces".

Un beau projet

Fier d'avoir pu créer des emplois pour quelque 80 jeunes artisans de la région depuis deux ans, le promoteur du complexe Petit-Champplain en a également contre l'administration municipale de Québec. Du maire Pelletier, ils attendaient la mise en oeuvre d'un projet qui aurait permis l'élargissement du trottoir de la rue Champlain, l'installation de dalles, la plantation d'arbres et de pelouse. Or, de dire M. Paris, on apprend que cette opération d'embellissement ne se fera pas cette année, qu'elle n'est pas incluse au pro-

gramme de dépenses de la municipalité, pour 1980.

Cette affirmation de M. Paris est toutefois nuancée à l'hôtel de ville. Ainsi, le gérant Jacques Perreault se disait d'accord, hier, avec ce projet de réaménagement, un "beau projet" du genre de celui réalisé à la place d'Armes que lui a recommandé la direction du service de l'Urbanisme. Interrogé sur sa prochaine matérialisation, M. Perreault s'est montré moins explicite. "Nous en sommes encore aux travaux printaniers d'entretien, le sol étant toujours gelé en profondeur. Le dégel passé, soutient-il, la ville décidera s'il y a lieu d'inclure la mise en place de ce corridor de verdure dans son programme annuel de dépenses d'immobilisations".

Cet avis du gérant est d'ailleurs partagé par le maire Jean Pelletier qui dit ne pas avoir pris de décision finale, ni dans un sens, ni dans l'autre.

Jalousie des fonctionnaires

Hors tout, le promoteur du Petit-Champplain, appuyé massivement, hier, par les commerçants du quartier, estime que son programme est victime de son succès, particulièrement auprès de la direction générale du Patrimoine, aux Affaires culturelles.

"Depuis que le ministre Denis Vaugeois a fait de notre programme l'exemple à suivre à place Royale, ce qui a souverainement indisposé ces fonctionnaires, déclare Gerry Paris." Du coup, les

problèmes devaient commencer avec ces derniers, prenant autant plus d'importance que "le ministre n'a pas eu assez de trucs pour nous défendre, lui qui au colloque sur place Royale n'avait pas tari d'éloges sur notre expérience", de trancher M. Paris.

Faute de mieux, de conclure le promoteur du quartier, "nous n'espérons maintenant qu'une chose: que le ministère nous laisse travailler en paix, nous de la plus vieille rue d'Amérique du Nord".

Le jeune garçon, dont l'identité n'a pas été révélée, s'est présenté à la douane venant de Kingston, en Jamaïque, avec des jouets dans une main et un sac dans l'autre main rempli de marijuana de Colombie.

NEW YORK (AFP) — Un enfant de sept ans a été appréhendé, hier, à l'aéroport Kennedy, de New York, alors qu'il transportait près de cinq kg (12 livres) de marijuana dans un sac de voyage, a annoncé un porte-parole de la police.

La personne qui devait le prendre en charge à l'arrivée s'est éclipse discrètement quand elle s'est aperçue que l'enfant était appréhendé.

Le porte-parole de la police a précisé que l'utilisation d'enfants pour passer la drogue en provenance des Antilles était de plus en plus fréquente. "Nous avons même eu des cas d'enfants loués à leurs parents pour passer

de la drogue, a-t-il indiqué. pilotes eux-mêmes", a déclaré. Certains des enfants font la ré le porte-parole de la navette plus souvent que les police.

Permettez-vous SIMARD & VOYER

Permettez-vous \$36.00

2
 QUEST-CE QUE LES
 AUTRES PENSENT
 QUAND ILS VOUS
 VONT D'ASSER?
VALENTINO
 822-2400

2
 QUEST-CE QUE LES
 AUTRES PENSENT
 QUAND ILS VOUS
 VONT D'ASSER?
VALENTINO
 822-2400

2
 QUEST-CE QUE LES
 AUTRES PENSENT
 QUAND ILS VOUS
 VONT D'ASSER?
VALENTINO
 822-2400

PORTONS HAUT LEVÉE LA RADIEUSE
 BANNIÈRE ROUGE DU MARXISME-LÉNINISME
 ET DE L'INTERNATIONALISME PROLÉTAIREN!

**MANIFESTATION
INTERNATIONALISTE**
 DE PARTIS COMMUNISTES MARXISTES-LÉNINISTES

MONTREAL
30 MARS
CENTRE SPORTIF
255, ONTARIO EST

A l'occasion du dixième anniversaire de la
 fondation du Parti communiste du Canada
 (marxiste-léniniste)

**PROLÉTAIRES DE TOUS LES PAYS,
UNISSEZ-VOUS**

Le Parti communiste du Canada (marxiste-léniniste) est
 extrêmement fier d'annoncer qu'une **manifestation in-
 ternationaliste de partis marxistes-léninistes** aura lieu
 à Montréal à l'occasion du dixième anniversaire de la
 fondation de notre Parti. Des partis marxistes-léninistes
 fraternels d'Europe, d'Asie, d'Afrique, d'Amérique du Sud
 et d'Amérique du Nord seront présents, y compris une
 délégation du Parti du Travail d'Albanie. Bienvenue à
 tous.

Vous pouvez nous contacter à Québec au téléphone:
 529-1251 ou à Montréal au Bureau National du PCC (M-
 L), 1867, rue Amherst, téléphone: 522-1373.

PARTI COMMUNISTE DU CANADA
 (marxiste-léniniste)

québec et sa banlieue Cap-Rouge · Sillery · Beauport · Sainte-

Pas de diminution de taxes à Cap-Rouge, en 1980

par Denis ANGERS

En dépit des \$650,000 supplémentaires que lui rapporte la réforme de la fiscalité municipale, Cap-Rouge ne pourra alléger en 1980 le compte de taxes de ses contribuables. Au mieux,

la majorité de ceux-ci devra se contenter d'un gel des redevances locales au niveau de l'an dernier.

Tel est l'élément majeur des prévisions budgétaires de \$4,4 millions qu'a déposées hier le maire André Juneau,

devant une centaine de citoyens attentifs réunis au centre municipal.

Ayant à éponger un déficit accumulé de \$238,000 et à assumer un service de la dette et des quote-parts régionales en hausse de \$413,000,

Cap-Rouge devra en outre récupérer entièrement, dès cette année, le \$1 d'impôt foncier scolaire que la réforme rétrocede aux municipalités.

Selon le maire Juneau, la nouvelle administration qu'il préside depuis

novembre 1979 n'avait guère le choix: "Nous avons résolument choisi d'opter pour un budget réaliste qui permette d'éliminer le déficit accumulé. Si tel n'avait pas été le cas, de dire M. Juneau, nous aurions dû recourir à une taxe spéciale de \$0.24 par \$100

d'évaluation, taxe qui se serait traduite par une augmentation de \$86 du compte de taxes d'une résidence évaluée à \$40,000."

Par ailleurs, si les prévisions budgétaires approuvées hier par le conseil maintiennent au même niveau la taxe foncière générale, elles ne permettent pas de faire de même avec les taxes dites de service. Conséquemment, la taxe d'affaires sera portée de 5 à 11.75 pour 100 de la valeur locative des commerces établis dans la municipalité. De plus, la taxe d'eau est majorée de 38 pour 100, passant de \$0.92 à \$1.27 par 1,000 gallons. Enfin, les frais d'enlèvement des ordures subissent une hausse de \$4 par logement pour se chiffrer par \$56 annuellement.

Dans le cas de l'eau et des ordures, de justifier M. Juneau, "il s'agit de hausses qui correspondent simplement à l'accroissement des coûts".

Hors tout, pour un contribuable de Cap-Rouge dont le domicile est évalué à \$40,000, ce budget signifie une légère majoration des taxes puisque son relevé municipal pour 1980 s'élèvera à \$1,479, comparativement à \$1,451 en 1979.

Budget expansionniste

Qualifiées de conservatrices par l'administration, les prévisions budgétaires pour l'année 1980 laissent toutefois voir une augmentation de 45 pour 100 des revenus, largement compensée par une hausse de 35 pour 100 des dépenses. Quant à l'écart entre les deux, il est la conséquence directe de l'élimination du déficit accumulé.

Du côté revenu, la taxe foncière se révèle être en hausse de 87 pour 100 (à \$2.3 millions) et les compensations versées par le gouvernement font un bond astronomique, passant de \$39,000 à \$215,000, pour un accroissement de 546 pour 100.

D'autre part, les dépenses ressentent lourdement l'impact d'un service de la dette qui, à Cap-Rouge, compte pour plus de 32 pour 100 du budget. Cette dette municipale qui totalise \$9.6 millions s'est en effet accrue de \$2.7 millions en 1979, ce qui a fait passer de \$922,000 à \$1,4 millions la part du budget qui est affectée à son financement.

Pour le reste, les dépenses de la ville croissent à un rythme plus modéré, conséquence de mesures de restriction que s'est appliquée à imposer l'administration Juneau.

Soulignons enfin que le discours sur le budget a permis d'apprendre que, désormais, les permis de construction se vendront plus cher à Cap-Rouge (\$600 au lieu de \$500). De plus, toute nouvelle entente prévoyant l'instauration d'une taxe de secteur stipulera que, après deux années de vacance, un terrain sera taxé en fonction de l'évaluation moyenne des résidences construites alentour. Et ce, qu'il soit vague ou pas.

Polyvalente de Charlesbourg Coupures de salaires pour les profs, en mai

par Gilles OUELLET

Les 250 professeurs de l'école polyvalente de Charlesbourg qui ont débrayé pendant huit jours et demi à partir du 11 mars, afin d'appuyer l'un des leurs suspendu pour cinq jours, subiront des coupures de salaires en conséquence, en mai prochain.

Répondant aux questions d'un commissaire, hier soir, le directeur du personnel de la régionale Jean-Talon, M. Marius Mercier, a expliqué que la politique locale qui existe à ce sujet sera appliquée; d'ici demain soir, un avis écrit sera expédié aux 250 enseignants pour expliquer les motifs des coupures salariales et le moment où se feront ces coupures, soit sur les payes des 1er et 15 mai.

Le Syndicat des travailleurs de l'enseignement Chauveau-Charlesbourg (STECC) a déjà laissé entendre qu'il réclamerait le versement des salaires pour ces jours de grève; toutefois, aucune demande en ce sens n'était parvenue à la régionale, hier soir.

Enquêteur

À la demande d'un représentant du Service de conciliation au ministère du Travail, M. Raymond Désilets, la régionale Jean-Talon préparera un rapport succinct qui décrira la situation conflictuelle qui a conduit les commissaires à demander au ministère du Travail de nommer un enquêteur pour étudier les problèmes existant à l'école polyvalente de Charlesbourg.

Un commissaire, M. Léonard Lamy, dans un texte remis au SOLEIL hier,

dit oser espérer que cet enquêteur fournira un dossier précis sur le dossier permettant "de prendre les décisions positives et bienveillantes pour la régionale". Si après ce rapport la régionale ne prenait pas ces décisions, il faudrait envisager d'autres alternatives, soutient M. Lamy qui a déjà proposé la tutelle pour la commission régionale.

La tenue d'une enquête complète à la polyvalente devrait permettre à tous et chacun, les étudiants, les enseignants, la direction, les cadres, les commissaires et les parents, à occuper leurs fonctions respectives et prouver "que l'école publique donne un enseignement hors pair, supérieur, et non comparable à l'école privée", affirme M. Lamy.

Injonction

Alors que les 250 professeurs et les 3,200 étudiants de la polyvalente sont rentrés en classe lundi, les différentes parties engagées dans ce conflit se retrouvent en cour supérieure, aujourd'hui, alors qu'est débattu le fond de la requête en injonction déposée par le comité de parents afin de forcer les professeurs à retourner à leurs cours.

On sait que les enseignants ont débrayé pour appuyer le professeur Marcel Gauthier suspendu pour cinq jours pour avoir frappé un de ses élèves; la direction de l'école ayant refusé d'appuyer le professeur à son retour, les enseignants ont déclenché un débrayage général. Ces enseignants ne sont retournés en classe qu'après l'émission d'une injonction provisoire, vendredi dernier; cette injonction est valide jusqu'au 28 mars, à 16h30.



Le Soleil, Gilles Lafond

Dans l'ordre habituel, Doris Pagé, Julie Cloutier, Herman Leclerc, Yves Tremblay et Normand Turcotte prêtent le serment d'office.

Une femme parmi les 20 Les nouveaux policiers assermentés

par Michel CORBEIL

La sûreté municipale de Québec a assermenté, hier après-midi, sa première femme policière, mais il y a eu aussi 19 nouveaux policiers qui ont prononcé le serment d'office.

Malgré elle sûrement, Mlle Julie Cloutier a dominé la cérémonie tenue

à la Centrale de police de Québec. Dans son allocution de bienvenue, le chef de la police municipale, M. Jean-Charles Van Houtte, a rappelé que les corps policiers sont ouverts à l'engagement de femmes. "Ce sera sur un pied d'égalité que nous traiterons, à Québec, policiers et policières."

Le maire de la ville, M. Jean Pelletier, s'est adressé aux nouveaux agents, souhaitant "une particulière bienvenue à mademoiselle Cloutier". Après la cérémonie, M. le maire s'est attardé à jaser avec Mlle l'agent.

De plus, Mlle Cloutier, en compagnie de son confrère Yves Tremblay, a lu le code d'éthique au nom des autres policiers assermentés.

"Cela ne nous dérange absolument pas qu'elle monopolise l'attention, assure M. Yves Tremblay, originaire d'Alma, au Lac-Saint-Jean. Je ne m'attendais pas à travailler avec une

femme, mais c'est une heureuse surprise. Nous sommes bien contents. Cela ne peut qu'être bon pour qu'il y ait un bon climat."

"Elle fait partie de notre groupe, de notre gang, explique-t-il. D'ailleurs, elle est aussi bonne que nous tous. Je la soupçonne même d'être meilleure dans certains domaines."

Les policiers assermentés, hier, sont: Richard C. Renaud; Gaétan Simard; Louis Bernard; Christian Blais; Pierre Bédard; Sylvain Tremblay; Denis Zicat; Jean-Pierre Marsolais; Jocelyn Vézina; Daniel Villeneuve; Normand Turcotte; Yves Tremblay; Herman Leclerc; Doris Pagé; Daniel Lemire; Raynald Castilloux; Michel Bourret; Alain Lafleur et Denis Gravel.

La policière est Mlle Julie Cloutier. Mais, ça, certains se sont déjà chargés de vous le dire.

Grande vente d'ouverture...

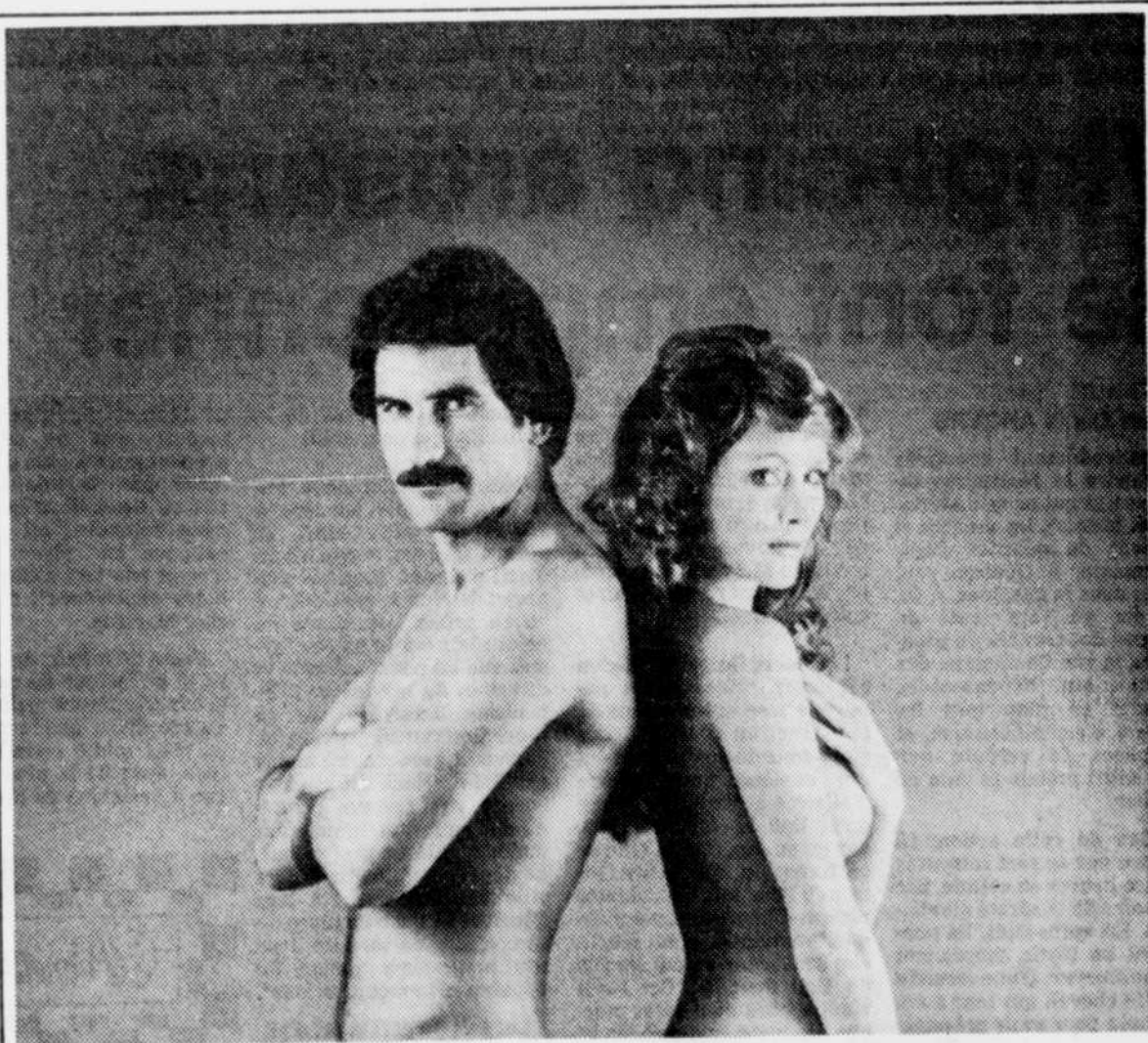
50% de réduction

sur un vaste assortiment
de bijoux or 10 et 14 carats,
montres et bijoux de fantaisie.

doucet

BIJOUTIER

Place Fleur de Lys



"Enfin, nous avons trouvé un vrai remède aux maux de dos ...Back-Ese"

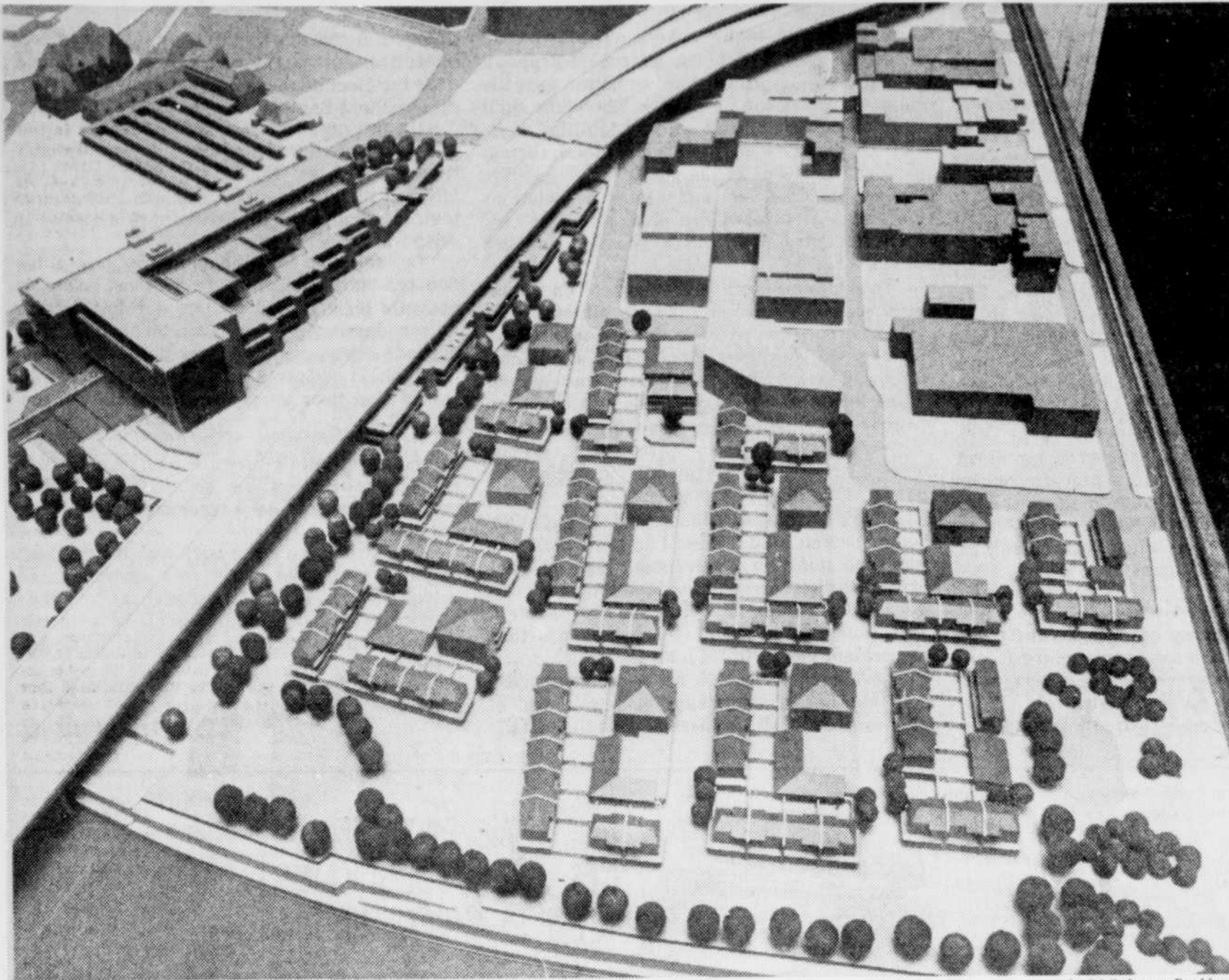


EN VENTE
UNIQUEMENT
EN PHARMACIE.

Back-Ese est la toute nouvelle façon d'obtenir un soulagement rapide aux maux de dos dus aux muscles fatigués et endoloris. Parlez-en à votre pharmacien. Back-Ese est un nouveau produit conçu pour apaiser les douleurs du dos. Mal au dos? C'est Back-Ese qu'il vous faut!

Foy · Charlesbourg · Loretteville · L'Ancienne-Lorette · Lac-Saint-Charles · Lac Beauport · Saint-Emile · Cap-Rouge

Québec: 4,000 nouveaux logements près de la Saint-Charles



Le Soleil, Jacques Deschênes

L'étape 1 du projet Kabir-Kouba: 250 logements groupés en une douzaine d'îlots de trois étages, à être construits à l'ouest de l'autoroute Dufferin. Echelonné sur deux ou trois ans, l'aménagement de ces nouvelles habitations coûtera \$10 millions.

La compagnie qui percera le toit du Colisée n'offre pas les meilleures garanties (RPQ)

par Gilles OUELLET

Le Rassemblement populaire de Québec (RPQ) estime que la compagnie Les Industries Super Métal Inc., qui a obtenu le contrat de percement du toit du Colisée de Québec, "n'offre pas les meilleures garanties possibles pour réaliser l'opération", et demande donc au ministère du Travail d'intervenir pour s'assurer que la compagnie responsable du percement du toit, soit une entreprise qualifiée dans le domaine des toits à voile mince et les transferts de charge.

Selon le président du Rassemblement populaire, M. Pierre Racicot, les catégories de travaux qui peuvent être entreprises par Super Métal Inc., telles qu'enregistrées à la Régie des entreprises de construction du Québec, ne couvrent pas les travaux hautement spécialisés comme le per-

cement des toits à voile mince et les transferts de charge.

Au cours d'une conférence de presse qu'il donnait hier, M. Racicot s'est appuyé sur plusieurs documents pour lancer cette affaire, dont l'article 4201 de l'annexe B du Règlement d'application de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction du Québec. Cet article et les suivants décrivent en détails des travaux que sont autorisés à réaliser les entrepreneurs spécialisés, mais ne précisent pas des cas comme le percement d'une toiture à voile mince.

Les Industries Super Métal Inc., de Québec, ont signé un contrat de \$2,887,850 pour l'exécution de différents travaux dans l'ensemble de l'agrandissement du Colisée de Québec.

Selon le Rassemblement populaire, parti municipal d'opposition, "la ville de Québec n'a pas choisi la compagnie sous-traitante qui a le plus de chance de réaliser des travaux sécuritaires à court et moyen terme".

Considérant que le conseil municipal de Québec demeure à ses yeux "un lieu fermé", le RPQ a résolu de lancer un appel au ministère du Travail dans ce dossier, demandant que le gouvernement québécois s'assure que les travaux en cours de réalisation ne compromettent pas l'intégrité de la structure actuelle, les deniers publics impliqués dans le projet et la sécurité du public.

Par ailleurs, le Rassemblement populaire a souligné que, jusqu'en 1977, le président de la compagnie Super Métal Inc. était M. Léonce Bouchard, conseiller du Progrès civi-

jourd'hui, cette compagnie est présidée par M. Gérard Bouchard, le frère de M. Léonce Bouchard.

Super Métal

Interrogé par LE SOLEIL hier, le président des Industries Super Métal Inc., de Québec, M. Gérard Bouchard, a confirmé que cette entreprise avait obtenu différents contrats pour la charpente d'acier dans l'agrandissement du Colisée, dont le percement du toit.

Dans ce dernier cas, M. Bouchard a déclaré que la compagnie qu'il dirige a confié le travail très spécialisé que représente le percement du toit à un autre sous-traitant, soit la firme Benoît Ltée, de Québec.

Les travaux de percement du toit au Colisée doivent débuter "dans une dizaine de jours", a déclaré M. Bouchard.

par Denis ANGERS

Vaste opération prévoyant l'aménagement de 4,000 nouveaux logements sur les berges de la Saint-Charles, le projet Kabir-Kouba s'est timidement mis en branle, hier, avec le dévoilement des résultats du concours d'architecture qui pave la voie à la construction d'un premier complexe de 250 unités, évalué à \$10 millions.

Présidé par le maire de Québec, Jean Pelletier, ce dévoilement a fait des architectes Côté, D'Anjou, Moisan, Bernard et Mercier les lauréats de cette compétition qui s'adressait à toutes les firmes ayant pignon sur rue dans la capitale. Retenu par un jury de sept membres, le concept proposé par le groupe Côté prévoit la réalisation d'une douzaine d'îlots comptant entre six et vingt logements, à être mis en chantier sur la rive sud de la rivière, immédiatement à l'ouest de l'autoroute Dufferin.

Reprenant les formes des quartiers traditionnels (logements blottis les uns sur les autres, cours intérieurs, espaces communautaires), le concept choisi est de construction fort simple. D'expliquer Jean Côté, il s'agit là de modules à armature de bois, construits comme le sont les bungalows ordinaires et recouverts de brique.

Comme il s'agit d'un projet comprenant une douzaine d'îlots, il se prête bien à un mélange des types de propriété. Ainsi, quelques unités pourraient être gérées de manière coopérative, d'autres pourraient être confiées à des promoteurs privés, d'autres enfin pourraient devenir autant de condominiums... Le tout pour un prix de revient que l'architecte Côté évalue à \$37,000 par logement.

Intégralement réalisé, le concept adopté par la ville de Québec permettrait par ailleurs de densifier, à 27

habitants par acre, un vaste emplacement de 3,5 hectares sis à proximité de la future école Saint-Roch, du centre sportif local, du nouveau palais de justice. Aujourd'hui totalement vacant, ce terrain appartient en propre à la municipalité.

Mise en oeuvre et mixité

Se disant heureux que ce premier projet laisse entrevoir la prochaine revitalisation de l'activité résidentielle au centre-ville, le maire Pelletier devait par ailleurs révéler que, déjà, le service municipal de l'urbanisme a reçu mandat d'élaborer, d'ici à un mois, un programme de réalisation et un échéancier.

Prévu durer deux ou trois ans, ce programme s'articulera autour des plans d'exécution qu'aura à exécuter l'équipe gagnante d'hier. Des plans qui seront financés à même un budget de \$125,000 qu'entend consacrer la ville au programme Kabir-Kouba, en 1980.

Pour le maire Pelletier, le type d'aménagement privilégié par le jury s'avère d'ailleurs être intéressant, puisqu'il permet d'associer une foule de formule de propriété. "Parce que ce concept peut être construit autrement que par un seul promoteur, il est gage d'une mixité parmi les occupants et les genres de logements, de se féliciter M. Pelletier. Cette mixité est justement un des objectifs que nous recherchons dans nos démarches pour repeupler le centre-ville."

Gage d'intégration au milieu, le projet "Kabir-Kouba étape I" consacre enfin les grandes orientations que la ville de Québec compte imprimer au redéveloppement de ses vieux quartiers. Des orientations qui canaliseront la construction domiciliaire vers la rivière Saint-Charles et qui concentreront la vocation commerciale vers la falaise. Et ce, de façon de plus en plus systématique.

Premiers contrats du futur palais de justice de Québec

Les premiers contrats du futur palais de justice de Québec, aux abords de la Saint-Charles, ont été octroyés hier par le ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement. Consistant en la préparation de devis et en tâches de surveillance, ces contrats totalisent \$1,345,000. Ils ont été confiés à deux consortiums qui, tous deux, faisaient partie de l'équipe qui, en septembre dernier, avait décroché la palme, suite au concours d'architecture lancé par le gouvernement québécois pour la construction du nouvel édifice.

Ces consortiums sont les suivants: Pageau, Morel et associés, Angers, Drouin, Simard et associés, Boulay, Leclerc et associés, de Sainte-Foy,

fourniront les services professionnels en mécanique et électricité, moyennant une rémunération de \$700,000. Du côté structure, une société formée de Lalonde, Valois, Lamarre et associés ainsi que de Dupuis, Côté et associés touchera \$645,000.

L'échéancier prévu ayant été jusqu'à maintenant respecté, le nouveau palais de justice de Québec devrait se transformer en chantier à l'été prochain et recevoir ses habitués à l'automne de 1983. Sa réalisation nécessitera un investissement total de plus de \$40 millions. Construit au coeur du secteur du Palais, le futur immeuble jouxtera l'autoroute Dufferin, la gare intermodale et le complexe initial du projet Kabir-Kouba.

Pensée du jour

"Oui, quelques acres au Québec valent mieux qu'un empire nulle part."

Gracieuseté du RESTAURANT LA SAUVAGÈRE St-Jean-Chrysostome 839-7914

RESTAURANT CAFE D'EUROPE

- Grenadines de veau aux morilles.
 - Ce plat est garni de légumes frais du marché.
- 27, Ste-Angele, Québec 692-3825



LE PIANO VEDETTE DU MOIS!

PROFITEZ-EN!

RABAIS DE

15% à 25%

sur tous nos pianos
KIMBALL - WURLITZER - YAMAHA

7, rue St-Vallier est
529-2517
(coin boul. Charest et Langelier)

Studio Willi
Inc.

Place Fleur de Lys
529-0767

2 magasins pour mieux vous servir

TELE QU'ANNONCÉE À LA RADIO.



BONNE NOUVELLE FRAÎCHE!

Coupon-rabais de 15 cents valable à l'achat d'un paquet de 175 g de SAUCISSON DE BOLOGNE HYGRADE

Découper ce coupon et présenter chez votre épicerie préférée.



éditorial

LE SOLEIL

Président du conseil et Éditeur:

Jacques-O. Francoeur

Rédacteur en chef et Éditeur adjoint:

Claude Beauchamp

Président et directeur général:

Paul-A. Audet

Directeur de l'information:

Claude Masson

Vice-président et trésorier:

Charles-A. Poulin

Directeur de l'édition:

Marcel Pélissier

Les entrechats du Moyen-Orient

Le départ inattendu de l'ex-chah d'Iran a pris par surprise les milieux politiques et diplomatiques de Washington et des principales capitales du monde occidental.

Pour d'aucuns, cette espèce de "fugue" compromet non seulement la fragilité des négociations en cours à Téhéran mais menace sérieusement toutes les négociations de paix du Moyen-Orient. Sans jeter un blâme précis sur ce geste, M. Kurt Waldheim, secrétaire général des Nations unies, qui s'est impliqué jusqu'ici très sérieusement dans le règlement de la prise d'otages américains, a déclaré le regretter profondément.

On peut évidemment dresser une multitude d'hypothèses ayant pu possiblement motiver cette étrange décision. Mais celles d'ordre strictement médical ne sont sans doute pas les principales. Le déménagement du monarque concerne probablement moins sa rate que son "rating" politique sur l'échiquier islamique actuel.

Si l'on met de côté le fait que MM. Kissinger et Rockefeller n'aient rien eu à faire dans cette décision, quoique l'on puisse en douter, les États-Unis n'avaient certes pas, quant à eux, à provoquer ce départ par crainte que pareille initiative puisse avoir des répercussions désastreuses sur la crise des otages.

D'autre part, le gouvernement panaméen avait, à la demande de Washington, accordé le droit d'asile à l'ex-chah sans lui fixer de limite de temps et en s'engageant à ne pas l'extrader.

L'ex-chah n'avait donc pas à craindre pour sa sécurité d'autant plus que Washington avait tenté, depuis plusieurs semaines, de le persuader de ne pas quitter sa retraite panaméenne de peur de provoquer des répercussions désastreuses sur la crise des otages de Téhéran.

Qu'est-il donc survenu dans l'entourage de Reza Pahlavi depuis que s'est concentré sur son sort celui de la paix du Moyen-Orient? Il est impossible de l'affirmer. Mais il est plausible que, se sentant devenu de plus en plus encombrant pour la filière diplomatique américaine, il ait pris la décision de ne pas ajouter davantage au stress diplomatique actuel.

Ayant dû boulinguer, depuis son expulsion d'Iran, de pays en pays sans espoir de trouver une véritable terre d'exil, l'ex-chah avait à se rappeler que le président Sadate avait été le premier à lui offrir un refuge permanent. Et diverses raisons l'incitaient sans doute à s'y arrêter.

Pour le président Sadate, il s'agit d'une tout autre paire de manches. Les circonstances se prêtant, cette fois, à son avantage, il pose un geste à la fois courageux et périlleux pour remettre une dette de reconnaissance à l'endroit des États-Unis mais surtout à l'endroit de

son nouvel hôte, lequel avait sauvé l'Égypte du désastre après la ruineuse guerre du Kippour, en 1973, mais surtout pour censurer ouvertement et vertement l'ayatollah Khomeiny qu'il n'hésite pas à qualifier de "déséquilibré mental". Le président égyptien ne manque, surtout pas par là, de se ménager une position confortable dans les importantes négociations qu'il aura à entreprendre prochainement avec le président Carter et le premier ministre Begin.

Quant aux autorités iraniennes, en autant qu'on puisse savoir où elles se situent, elles apparaissent être en furie. Le président Bani-Sadr et le ministre des Affaires étrangères Ghotbsadeh auraient perdu un atout majeur grâce auquel une certaine forme de chantage, pour le moins odieuse, pouvait se poursuivre.

Mais il s'avérerait, d'autre part, qu'une nouvelle chasse au pouvoir ait été déclenchée par le geste de l'ex-chah.

Ainsi, l'ayatollah Mohammed Hossein Behehti, secrétaire du Conseil de la révolution, a remis en question un éventuel jugement des otages de l'ambassade américaine de Téhéran, aujourd'hui dans la 146e journée de leur agression, dans le cas où l'ex-chah et sa fortune ne seraient pas restitués à l'Iran.

Le docteur Behehti est également président de la Cour suprême iranienne et dirigeant du Parti de la république islamique

(intégriste) soit des mollahs qui, aux dernières nouvelles, détenaient une confortable avance, dans les élections législatives, sur les partisans du président Bani-Sadr.

On sait que Behehti est un partisan féroce d'une éventuelle rupture des relations diplomatiques avec les États-Unis, soi-disant pour affermir l'indépendance iranienne. Rien d'alors bien rassurant pour le règlement prochain de la crise irano-américaine.

Or, selon le vieil iman barbu qui, selon Sadate, "fait la honte de l'Islam", c'est la nouvelle législative iranienne qui doit décider du sort des otages américains. Qu'adviendra-t-il alors de cette question si, par surcroît, la fuite du chah la réduit à garder ces otages sans espoir d'en tirer un profit direct, soit par son extradition.

Reste sa fortune. Mais quels moyens les Iraniens peuvent-ils prendre pour exercer une action positive en ce sens? On peut alors présumer que tout est à recommencer mais sur quelle base?

On sait bien, d'autre part, que les menaces de faire un procès aux otages américains ne valent pas plus qu'une forme de chantage qui ne peut résister à la moindre escalade terroriste qui prétend soutenir la révolution iranienne actuelle.

La crise irano-américaine est donc destinée à prendre une nouvelle orientation.

Paul LACHANCE

Poissons de mars...

Quatre mois après les révélations de notre journal sur la qualité médiocre du poisson québécois, la tenue d'une conférence à Gaspé sur ce thème, cette semaine, indiquait que de part et d'autre on ne prend pas la chose à la légère.

Ainsi, le ministre québécois de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Jean Garon, annonçait-il aux industriels, mardi, qu'une direction générale de son ministère (la DGIA) allait, d'ici un mois, veiller à l'amélioration de la qualité du poisson dans 45 entreprises de transformation, comme ce fut le cas antérieurement pour les abattoirs et les charcuteries.

Cette nouvelle rassurera peut-être les consommateurs, bien que ceux-ci n'aient pas du tout pris panique au lendemain de notre enquête. Les ventes de poisson n'auraient pas cessé d'augmenter pendant l'année 1979. Des spécialistes de Pêches et Océans Canada prétendaient que cette année fut la pire depuis longtemps pour la qualité du poisson québécois circulant sur les marchés intérieur et extérieur.

Le poisson frais mangé ici vient surtout de l'extérieur. Cette consommation s'exerce à 45 pour 100 dans les restaurants dont le renom dépend habituellement des produits qu'ils servent. De plus, les prix du poisson augmentent

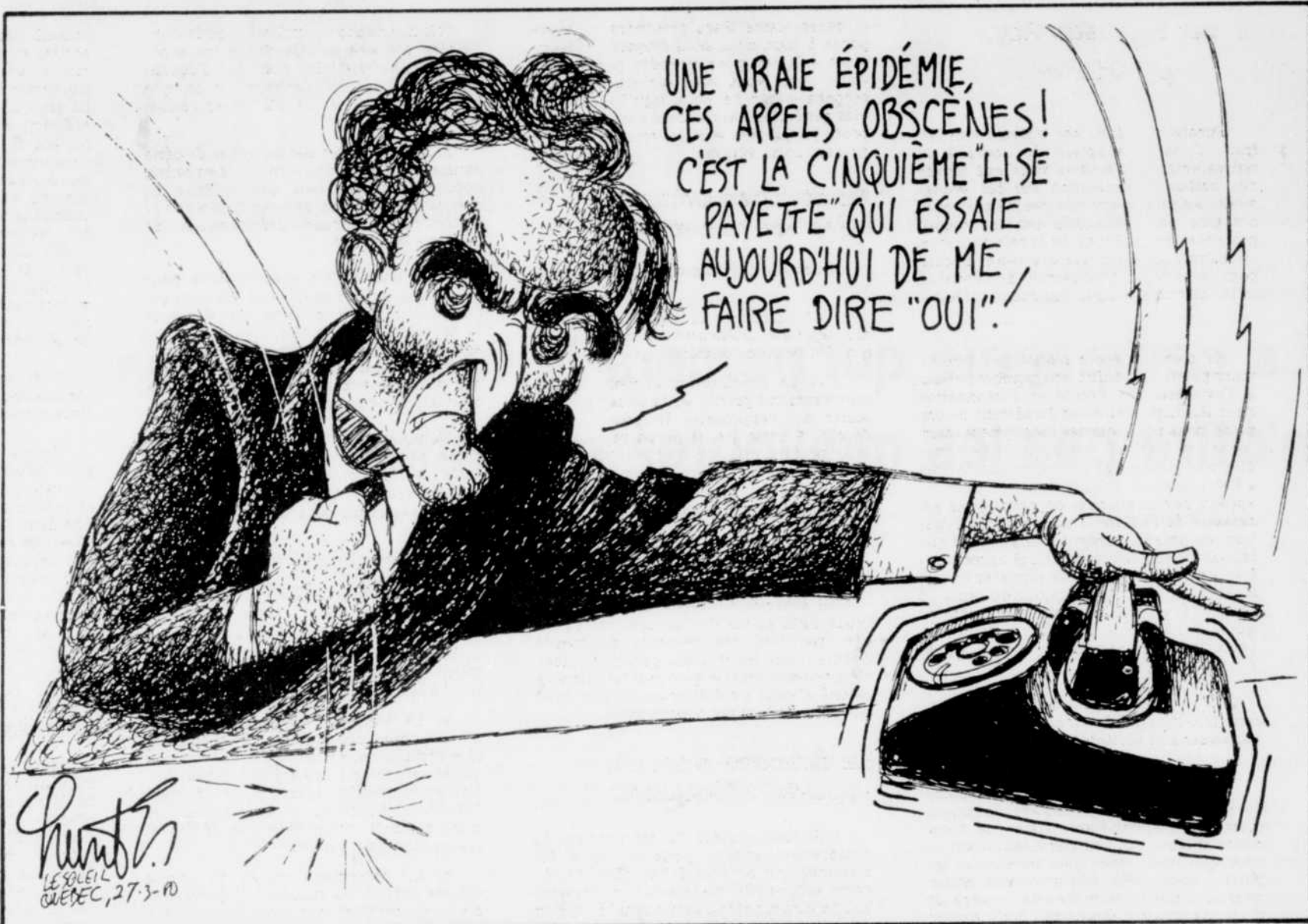
moins rapidement que ceux des viandes.

Plusieurs experts ont du reste affirmé que le problème qualitatif en cause était moins d'ordre consommable que purement industriel. Si d'ici deux ans l'industrie ne se réoriente pas de A à Z avec le souci constant de la qualité, elle sera vite éliminée par la concurrence très forte qui joue sur le plan international. Les "connaissances" du continent ou d'outre-mer n'achèteront jamais des succédanés pour les beaux yeux des Canadiens.

On se réjouit de l'apparition prochaine d'un cahier de normes qualitatives mises au point par l'État du Québec. Il faut aussi inciter certaines maisons d'enseignement à accentuer leur travail de formation auprès des travailleurs de l'industrie de la pêche qui ne doivent plus, comme hier, être triés sur le tas.

Comme l'a souligné le ministre Garon, la qualité du poisson doit devenir le leitmotiv, du bateau de pêche jusqu'à la table du consommateur. On veut bien le suivre sur le terrain d'une inspection générale plus rigoureuse de son ministère. Fait inquiétant néanmoins, en décembre dernier, l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec dénonçait l'absence d'inspection dans 225 abattoirs du Québec. Ce, des années après le scandale de la viande avariée...

Jacques DUMAIS



lettre

"La capitale" de Me Duval, thèse antinationaliste

En 1978, Me André Duval décrivait magnifiquement sa ville dans un livre qu'il intitulait "Québec romantique" et dans lequel il formulait le diagnostic sentimental du Vieux-Québec du XIXe siècle, l'appuyant sur une collection absolument sensationnelle de superbes illustrations, dont beaucoup étaient inédites.

En 1979, le même auteur publie "La capitale", suite du précédent, mais en visant, cette fois, une explication globale et exhaustive de ce qu'est Québec. Autant le premier volume ne méritait que des éloges, autant le second justifie des réserves.

Mais avant d'apporter les nuances que requiert le jugement d'ensemble à porter, il faut dire que "La capitale" est un livre beaucoup mieux écrit et composé que le précédent. L'auteur y révèle une maîtrise de son style et une puissance d'évocation vraiment remarquables. Peut-être aurait-il dû donner au bas des pages les références de ses citations. En tout cas, il fournit en fin de volume une très abondante bibliographie. A bien des égards, ses vues sont justes et pénétrantes et l'explication qu'il apporte à l'origine de la devise du Québec "Je me souviens" risque fort d'être définitive. Il a sans doute vu juste.

Malheureusement, Me Duval glisse dans son développe-

ment une thèse antinationaliste qui gâche les réelles qualités du volume, par ailleurs. Non pas qu'il n'ait pas droit à ses idées.

Gros de ficelle

En gros, Me Duval soutient qu'en 1857, le gouvernement du Canada-Uni fixait définitivement son siège à Ottawa. Québec perdait son titre de capitale qu'elle ne devait retrouver qu'en 1867, mais réduit à l'envergure d'une province. C'est d'ailleurs à partir de cette époque qu'on prit l'habitude de qualifier Québec de Vieille Capitale. Aussi, les Québécois de Québec, frustrés, auraient alors tenté, à l'aide d'un nationalisme fondé sur la vieille notion européenne d'alliance entre l'Eglise et l'État, de faire de leur ville le centre d'un empire franco-catholique à la grandeur du continent. Poussés par un certain clergé et par Jules-Paul Tardivel, ils rencontrèrent cependant, dans leur entreprise, la résistance irlandaise qui, elle, se basait sur la séparation des deux pouvoirs, le civil et le religieux, seule possible alors aux États-Unis, ainsi que le Vatican l'avait très bien vu. Enfin, aux yeux des Québécois, la démolition du vieux château Saint-Louis et son remplacement par le château Frontenac auraient symbolisé la déchéance de l'ancienne capitale politique de tout le pays. Ainsi, une

vue apostolique et missionnaire aurait alors servi de compensation, au moins inconsciemment.

C'est gros de ficelle: Me Duval nous avait habitués à plus de finesse!

Il prend pour acquises deux choses qui ne le sont pas: l'Eglise québécoise aurait été suffisamment unanime dans la vue qu'il lui prête et le Vatican, constant et systématique dans sa politique de séparation des deux pouvoirs. Qu'il prouve ces deux points et on pourra le suivre par la suite. En attendant, sa thèse demeure sous bénéfice d'inventaire.

Moins deux siècles

En outre, il réduit lui-même sa propre crédibilité en décidant a priori de faire commencer l'histoire de la ville de Québec, en ce qui le concerne, en 1791. Me Duval ne paraît pas s'être rendu compte du péril dans lequel il se plaçait en se privant ainsi de près de deux siècles d'histoire, car, à l'autre extrémité, il y a un vide qu'il ne peut combler qu'à l'aide de sa propre érudition. En effet, dans leur "Histoire du Québec contemporain" (Boréal Express, 1979, p. 11), les historiens Lin-teau, Durocher et Robert affirment catégoriquement "qu'on ne sait à peu près rien de l'histoire de la ville de Québec entre 1870 et 1930".

Dans son dessein antinationaliste, Me Duval réussit ce tour de force de mettre en un dialogue imaginaire deux protagonistes aussi connus que le chanoine Lionel Groulx et Mgr Ireland. Il mentionne l'opposition de ce dernier aux vues du cardinal Taschereau au sujet des chevaliers du Travail mais sans en tirer de conclusions sur la signification de cette attitude comme caractéristique québécoise: il se borne à mettre en relief l'antagonisme qui oppose Groulx et Ireland sur le port de la soutane chez les prêtres francophones et irlandais.

De même, soutient-il, qu'un certain clergé incita les Québécois émigrés aux États-Unis au XIXe siècle à rester fidèles à leur patrie d'origine, toujours dans la perspective de l'"empire franco-catholique". Il aurait dû signaler les efforts du journaliste Ferdinand Gagnon pour amener les Franco-Américains à se faire naturaliser citoyens américains afin qu'ils puissent sortir du ghetto où ils se trouvaient, à leur arrivée, par la force des choses, ne sachant pas l'anglais.

Un prétexte

On dirait que Me Duval a utilisé Québec comme prétexte pour sortir des arguments destinés à montrer que la querelle entre les Canadiens français et les Irlandais, surtout les évê-

ques catholiques irlandais, est le fruit du nationalisme étroit des premiers, tandis que les seconds avaient une vue plus "catholique" des choses et qui, en tout cas, a fini par triompher. Peut-être faudrait-il remplacer le mot "catholique" par le mot "vaticane" mais alors le problème demeure entier, car il faudrait savoir qui exerçait le plus d'influence au Vatican, comment et pourquoi?

Sur l'antinomie entre Québécois et Irlandais, il faut faire une importante distinction: il y a eu celle qui a mis aux prises les évêques catholiques irlandais, d'une part, et leurs fidèles francophones; il y a eu, d'autre part, celle qui a opposé, à Québec, par exemple, sur les quais, les débardeurs francophones aux anglophones. Mais, dans ce dernier cas, il faut bien voir que les Québécois se seraient battus aussi bien contre des Grecs, ou des Italiens que contre des Irlandais.

Le cas des évêques demeure spécial et insuffisamment étudié. Une hypothèse peut être avancée: en songeant aux difficultés considérables rencontrées par les petits Québécois qui avaient "la vocation" et qui entraient dans les séminaires et noviciats de communautés religieuses, au début du siècle, où régnaient trop souvent des Frères français de France, on imagine le véritable martyre que durent subir les petits Irlandais

qui, au XIXe siècle, ayant eux aussi la vocation, devaient suivre leurs cours dans des séminaires français en France, parce que les persécutions anglo-protestantes les empêchaient de faire leurs études en Irlande.

Me Duval a eu tort de négliger deux facteurs essentiels de l'histoire de Québec: le rôle des évêques et archevêques de Québec et alors l'"Histoire du séminaire de Québec" de M. Noël Baillargeon est indispensable et ensuite l'histoire militaire de Québec. Voir dans l'émeute de 1918 "des incidents regrettables", c'est bien joli, mais c'est négliger le résultat de l'enquête du coroner sur les quatre morts du 1er avril 1918, à l'angle des rues Bagot et Charest, alors que des civils furent tués légalement par des soldats de langue anglaise, commandés en anglais par des officiers de langue anglaise, sous les plis de l'"Union Jack". A partir de combien de cadavres les choses deviennent-elles plus que regrettables?

C'est un livre qui se donne très bien en cadeau mais qui condense un immense talent gaspillé dans une thèse qui ne tient pas debout!

Georges-Henri DAGNEAU

DUVAL, André. "LA CAPITALE". Boréal Express, 1979, 23 x 16 cm. III. 317 pp.

Opinion

Alors que la cour supérieure du Québec doit disposer aujourd'hui de l'injonction provisoire forçant le retour au travail des enseignants de la polyvalente de Charlesbourg, alors que les enseignants de la régionale ont donné un mandat de grève générale à leurs représentants et que la commission scolaire a jugé bon de réduire la sanction infligée au professeur Gauthier, décision jugée inacceptable par le comité, nous publions les principaux extraits de la lettre que le comité d'école de la polyvalente de Charlesbourg envoyait récemment aux parents des 3,200 élèves de cette institution.



Les parents des élèves de la polyvalente de Charlesbourg lors de la réunion de la commission scolaire le 13 mars dernier.

Le Soleil, Jacques Deschênes

Comité d'école de la polyvalente de Charlesbourg Le problème: une lutte de pouvoir

par Huguette Roy,
présidente

Encore une fois, nos enfants font les frais d'une interruption de cours à la polyvalente. Les médias vous ont fourni des bribes d'information sur les événements les plus spectaculaires mais ils vous ont très peu renseignés sur les causes profondes du conflit et sur le rôle qu'a joué et qu'entend jouer votre comité d'école pour favoriser le dénouement de l'impasse et la solution à long terme des problèmes.

Le comité d'école n'était pas directement partie au conflit, ses membres vivant à l'extérieur de l'école et l'information dont ils disposent étant forcément incomplète, nous nous sommes longtemps interrogés sur l'opportunité de prendre publiquement position et de passer directement à l'action. Après mûre réflexion, il nous est apparu non seulement opportun mais nécessaire de le faire si nous voulons éviter que nos enfants perdent leur année et que les véritables solutions soient encore une fois escamotées. Il faut se rappeler que ce n'est pas le premier débrayage du genre et, chaque fois, on a constaté que l'incident qui était à l'origine du conflit n'était qu'un prétexte pour demander la tête de la direction.

Il importe donc qu'on aille, cette-fois-ci, au-delà des prétextes pour s'attaquer aux véritables causes.

L'analyse que nous vous présentons dans le document ci-joint s'appuie notamment sur une imposante liasse de documents et sur de très nombreuses conversations que nous avons eues avec toutes les parties concernées (de nombreux enseignants, plusieurs membres de l'équipe de direction tant au niveau de l'école que de la commission scolaire régionale, plusieurs commissaires et un grand nombre d'étudiants). Elle est la résultante d'une réflexion approfondie de parents qui vous représentent au comité d'école et qui, collectivement, cumulent de très nombreuses années d'expérience en milieu scolaire

et parascolaire. Sans prétendre avoir réponse à tout, nous nous croyons suffisamment éclairés pour prendre position en votre nom. Nous vous serions d'ailleurs reconnaissants de nous signifier si vous êtes généralement d'accord avec les gestes posés jusqu'ici et avec les orientations qui guident notre action.

Au-delà des prétextes, qu'est-ce qui ne va pas?

A notre avis, deux choses essentiellement:

1 — La direction de la polyvalente n'est plus appuyée adéquatement par ceux de qui elle tient son autorité.

2 — Le syndicat (ou certains de ses représentants) profite de la situation pour tenter de s'approprier le pouvoir dans l'école. A cette fin, il prend prétexte de tout incident pour exciter l'insatisfaction des étudiants et des enseignants et provoquer des débrayages qui lui servent de prétexte pour réclamer la tête de la direction.

C'est donc, à notre avis, une lutte pour le pouvoir.

Ces affirmations reposent sur de nombreux faits et sur des perceptions partagées par tous les membres du comité d'école. Pour les fins des présentes, nous n'évoquerons ici que quelques faits dont le comité d'école a été directement témoin et qui sous-tendent ses conclusions.

La direction n'est plus appuyée adéquatement

Nul doute qu'elle l'a été pendant de nombreuses années puisque toutes les réformes qui se sont faites dans l'école entre 1972 et 1977 n'auraient certainement pas pu être menées à terme sans le support de la direction générale et de l'assemblée des commissaires. (...)

C'est pourquoi, au lendemain de la récente réunion de l'exécutif de la commission scolaire (tenue le 13-mars 80), nous avons écrit ce qui suit à la présidente, madame Giguère:

"Nous attendons également de la commission scolaire qu'elle donne un appui équivoque, c'est-à-dire public, à l'équipe dirigeante actuelle de façon à ce que celle-ci soit en mesure d'assumer pleinement son rôle.

Si l'un ou l'autre des membres de cette équipe dirigeante doit être remis en cause, nous croyons que cela doit se faire en dehors des périodes de conflits ouverts et surtout pas en réponse à des ultimatum de la partie syndicale."

Nous voulons en effet prendre pour acquis que les cadres de la polyvalente qui ont vu leur mandat renouvelé au début de la dernière année scolaire, ont été jugés aptes à remplir avec compétence les postes qu'ils occupent. Rappelons qu'il ne s'agit pas de nouveaux venus et qu'ils ont des réalisations impressionnantes à leur actif.

Nous sommes donc d'avis que les choses traient beaucoup mieux à la polyvalente si le principal et ses adjoints recevaient un support sans équivoque de la part des autorités dont relèvent.

Mauvais climat imputable au syndicat

Ce titre traduit bien notre perception de la situation. Parmi les nombreux événements qui nous ont amenés à cette conclusion, mentionnons-en quelques-uns:

a) Le boycottage répété du conseil d'école pour faire pression sur la commission scolaire ou sur la direction. Le conseil est le mécanisme officiel de communication entre tous les agents impliqués dans l'école, la direction, les enseignants, les professionnels non-enseignants (PNE) et les employés de soutien.

b) Le boycottage répété du comité d'école qui lui, est composé de parents et d'un représentant des trois groupes suivants: la direction, les enseignants et les PNE. (...)

Pour essayer de trouver les causes du malaise régnant à la polyvalente, les membres du comité exécutif de la régionale Jean-Talon admettent, le 4 avril 1979, une résolution visant "à former un groupe-

conseil dont les membres ne sont pas parties au litige et dont le mandat consisterait à analyser, de façon objective, la situation à la polyvalente de Charlesbourg. Ce groupe serait composé d'un professionnel compétent en la matière et ne relevant pas de la juridiction de la commission; d'un représentant de la commission et d'un représentant des enseignants de la commission, et déposerait le résultat de son analyse le 23 mai 1979". Cette proposition a été refusée par les représentants des enseignants. Le syndicat a plutôt engagé un avocat dont le mandat était de "recueillir, analyser et comprendre les diverses manifestations de répression constatées dans le milieu de la polyvalente de Charlesbourg".

C'est un mandat d'enquête dont les conclusions semblaient connues au départ. Nous y reviendrons plus loin.

Nous avons rapporté ces quelques faits pour démontrer que la direction de la polyvalente n'est certainement pas seule responsable des difficultés de communication dans l'école et de la détérioration du climat de confiance entre les parties. Tant que certains représentants syndicaux auront pour principal objectif et principale satisfaction de "détraquer la machine", il sera bien difficile d'améliorer le climat. Ce n'est pas en remplaçant le principal qu'on règlera le problème de fond.

Mais quel est-il ce problème de fond?

Nous croyons qu'il en est essentiellement un de lutte de pouvoir. C'est l'AUTORITE qui est contestée, surtout si elle est efficace. En 1972, lorsqu'on a confié à M. Florian Champagne la direction de la polyvalente de Charlesbourg, il a relevé le défi de la sortir de sa médiocrité. A cette époque, elle était une des plus mal cotées de la province, à l'avant-dernier rang quant aux résultats scolaires. Bien peu de parents étaient fiers de dire que leur enfant fréquentait la polyvalente de Charlesbourg et bien peu d'enseignants étaient fiers d'admettre qu'ils y enseignaient. Il en va tout autrement aujourd'hui: la polyvalente est hissée au 8e rang et l'ordre règne dans l'école. (...)

Bien sûr, il ne s'agit pas là de l'oeuvre d'un homme seul mais d'une équipe essentiellement constituée de professeurs compétents et motivés qui n'attendaient qu'un bon "chef d'orchestre" pour mettre fin à la cacophonie et exécuter une oeuvre d'art. (Cette expression n'est sans doute pas trop forte pour qualifier l'oeuvre d'éducation de nos jeunes.)

Ce redressement ne s'est pas fait sans la mise en place de mécanismes administratifs qui ont évidemment été jugés contraignants par quelques-uns et qui ont probablement contribué à faire monter la tension à certains moments. (...)

Il ne saurait donc être question de les remettre en cause. Nous croyons au principe selon lequel dans une école où travaillent 250 enseignants, il doit y avoir une structure administrative qui, en plus de servir de support à l'enseignant, permette l'évaluation de la qualité du travail et du respect des règlements en vigueur. (...)

Après en avoir discuté avec des délégués syndicaux, nous ne comprenons toujours pas l'opposition systématique du syndicat à toute forme d'évaluation car nous croyons aux côtés motivants d'une évaluation faite dans un esprit constructif.

Quant au suivi et à l'encadrement des élèves, les parents, en assemblée générale du 4 mars 1979, s'en sont déclarés satisfaits et en ont demandé le maintien.

Que peut-on espérer?

Pour que le climat s'améliore à la polyvalente, il faut que la direction soit mieux appuyée par la commission scolaire et que cesse la lutte pour le pouvoir. Nous sommes persuadés qu'il en résulterait une amélioration rapide dans les communications et les rapports quotidiens entre les enseignants et le personnel de direction.

Il faut beaucoup de courage pour amorcer un mouvement de dissidence et nous espérons qu'enseignants et parents auront ce courage. Il faut absolument changer ce climat qui empoisonne les relations de travail mais il faut le faire de la bonne façon. La pire des solutions serait de sacrifier l'équipe de direction dans le contexte actuel. (...)

"Parizeau, il l'a, l'affaire..."



Gilles Lesage
à Québec

"Parizeau, il l'a l'affaire!"

Deux minutes à peine se sont écoulées dans le discours-fléuve du ministre des Finances quand mon fils, bien calé dans son fauteuil, comme moi, lance cette phrase un brin impertinente mais combien significative.

Je n'ai pas eu la chance (?) d'être enrhumé pendant dix heures avec mes confrères, mardi, pour prendre connaissance du budget; dès 20h, je suis installé devant mon téléviseur, à l'écoute de Radio-Québec, comme des milliers d'autres contribuables, peut-être vous-même, ami lecteur. Pour une fois que je ne suis pas pris dans la fournaise, je ne me prive pas de ce plaisir, qui me réconcilie avec la télédiffusion des débats parlementaires, ou presque.

Il faut tout de suite dire qu'il a belle allure, M. Jacques Parizeau: complet neuf, cravate à pois, mouchoir de veste, boutons de manchettes, souliers neufs même, dit-on et, devant lui, un verre de gin (ou de scotch?), il est tout à fait conforme à la tradition parlementaire britannique, ce qui lui sied fort bien d'ailleurs. Main dans la poche de veste, cheveux courts et bien

taillés comme toujours, le ministre a vraiment l'air d'un banquier prospère, rassurant, ou du professeur d'économie qu'il est resté: il connaît tous les trucs, toutes les ficelles du métier, jusqu'au don de la comparaison, de l'image qui frappe, de l'hyperbole saisissante, séduisante même. La persuasion faite homme du monde, du grand monde.

Du western au tabac

Vulgarisateur hors de pair, M. Parizeau a le don de nous mettre dans le coup; à l'écouter, on a l'impression de devenir vite familier avec les méandres et les dédales de l'économie nord-américaine. Sur de lui, le grand argentier fait durer son plaisir. Ça lui prend une heure et demie avant d'en arriver à son climax, bien amené et entretenu.

Mon fils est parti et je suis seul pour accueillir avec ravissement l'indexation des exemptions personnelles, la baisse générale de l'impôt des particuliers, la disparition de la taxe de vente sur certains produits et les autres mesures, fruit de la "générosité" du ministre des Finances.

Mais les deux mesures suivantes me font sursauter, moi qui suis à la fois automobiliste et fumeur. Je suis toutefois obligé de reconnaître que M. Parizeau est fort ingénieux et astucieux: en taxant l'essence au pourcentage des inévitables hausses à venir, il fait passer à l'avance Ottawa pour le vilain du western et il s'assure d'importantes rentrées fiscales; en augmentant la taxe sur le tabac, source

traditionnelle des gouvernements qui ont besoin d'argent, il donne encore plus mauvaise conscience aux fumeurs qui, de toute manière, ont mauvaise presse ces temps-ci...

Quant aux autres mesures, comme elles me touchent moins directement, je ne m'y attarde pas. Mais l'ensemble me paraît d'une belle venue, clair, précis, honnête, marqué de prudence et de réalisme. Les bonbons (goodies) sont bien enrobés et, ma foi, les quelques soulagements sont fort bienvenus.

Du Salon bleu et de Radio-Québec, je passe à Radio-Canada: la vedette-maison, Bernard Derome, après avoir descendu l'escalier à tapis rouge, confirme la "générosité" de M. Parizeau, après trois ans de conservatisme.

Finis l'enchantement

Il parle aussi d'indexation et de réduction des impôts (mais si j'ai bien compris M. Parizeau, les tables d'imposition elles-mêmes ne sont pas indexées), d'un budget de plus de \$17 milliards, mais à surprise, d'un déficit budgétaire de près de \$2,5 milliards et d'un "trou" de quelque \$500 millions dans les budgets des commissions scolaires.

Tout ne serait donc pas aussi clair, simple et rose que le prétend M. Parizeau. Vite, je retourne à Radio-Québec.

L'enchantement se brise net. Le porte-parole de l'opposition libérale tonne: c'est un budget de faillite, qui consacre un

échec lamentable, la perte de contrôle et de sens des responsabilités du ministre; dans sa grande transparence, M. Parizeau a oublié de dire et de lire le tableau qui confirme que le déficit budgétaire sera de plus de \$2 milliards. Il dénonce le "scandale" et "l'ineptie" relative aux budgets des commissions scolaires. M. André Raymond, qui apprend tranquillement à mieux communiquer, lui aussi sa vaste science, parle de déficit sans gêne et brutal, de trucs qui grevent l'avenir de nos enfants, de feux d'artifice à la veille du référendum, et finalement de "budget d'un fils prodigue qui n'est pas encore revenu à la maison".

A son tour, le député unioniste de Bellechasse, M. Bertrand Goulet, insiste sur l'ampleur du déficit record. Avec ses images habituelles, M. Camil Samson, parle de "coco" référendaire et du nouveau slogan péquiste: votez oui maintenant, payez plus tard. Enfin, l'ex-ministre Rodrigue Tremblay, qui fait étalage de ses titres d'économiste, assure que c'est le pire budget qu'il n'ait jamais vu, pire même que le budget Crosbie, et que M. Parizeau se fait complice de l'inflation, en vit même, aux dépens des contribuables.

Un curieux jardin...

Et me voilà tout mêlé. En quelques phrases vitrioliques, l'opposition a gâché mon plaisir et le spectacle rassurant de M. Parizeau. Le métier reprenant le dessus, je fais des rappels, je me pose des questions.

Je me souviens très bien qu'en 1976, M.

Parizeau et les péquistes (dont M. Tremblay) faisaient des gorges chaudes sur l'ampleur du déficit de M. Raymond Gagneau: près de un milliard. Et nous voilà pris avec le double et plus encore. Bien sûr, les conditions ne sont pas les mêmes pour le gouvernement; elles ne le sont pas pour nous, non plus et \$2,5 milliards de déficit, ça va faire bien des piastres à rembourser, et pour longtemps...

Quant au fameux "trou" des budgets scolaires, il ne cesse de m'intriguer: se peut-il que l'on perde ainsi dans le décor des milliers d'étudiants et des centaines d'enseignants? Se peut-il qu'à cette époque d'ordinateurs et de paperasseries, \$500 millions s'égarent ainsi un peu partout dans le territoire? Je ne sais pas à qui lancer la pierre, ni même s'il faut en lancer, mais il y a dans cette affaire un insondable mystère. Hier même, le premier ministre a insisté sur le fait que le vérificateur général des comptes est en train de faire "le tour de ce curieux jardin". Curieux, à dire le moins.

Selon sa bonne habitude d'aller au-devant des coups et de désamorcer les grenades, M. Parizeau a lui-même évoqué mardi soir l'empire romain qui, il y a deux mille ans, pouvait dominer ses sujets un à un. Et il veut faire la même chose pour les enseignants et les étudiants, en un seul jour pour en avoir le coeur net avec ce "trou" de \$500 millions.

Il n'en reste pas moins, fait étrange, que, comme dit mon fils de 19 ans: "Parizeau, il l'a, l'affaire!"

L'a-t-il vraiment?

la page des lecteurs

Des aberrations dans l'éducation

Je sais bien qu'il peut paraître idéaliste de relever, par les temps qui courent, l'un ou l'autre des problèmes du monde de l'éducation tant les aberrations y sont choses courantes. Mais enfin, ne serait-ce que pour mon hygiène mentale, j'aimerais souligner ici quelques-unes de ces aberrations qui ont marqué les récents événements dans ce milieu.

Prenons d'abord la grève des employés de soutien qui a paralysé les écoles après la grève des professeurs. J'ai mené là-dessus une petite enquête sur l'école secondaire de mon quartier. J'ai ainsi appris que 4 employés de soutien ont gardé l'école fermée pendant une semaine et demie, empêchant ainsi 25 professeurs et quelque 400 élèves de faire leur travail. On a beau se creuser la caboche, on ne trouverait aucun autre endroit civilisé où pourrait se passer pareille stupidité. Si les professeurs voulaient appuyer les 4 employés de soutien, ils auraient dû avoir l'élémentaire décence de faire la grève eux aussi. Mais il est évidemment beaucoup plus facile de ménager la chèvre et

le chou, c'est-à-dire l'idéologie et le porte-monnaie.

Allons maintenant faire un tour dans une autre sphère de notre intelligentsia, celle de nos chers cégeps. Voyons avec quelle ardeur les professeurs de ces institutions ont défendu les droits des pauvres employés de soutien, bien assis sur leurs chaises de paye! Avec quelle indignation aussi ont-ils défendu leurs droits acquis dans le litige qui les opposait au gouvernement et à la direction des collèges! Pensez donc! Le gouvernement a osé essayer d'empêcher sur leur pouvoir absolu en demandant un droit de regard sur la gestion des départements et la sélection des professeurs! Quelle effronterie en effet de la part de la direction d'oser désirer un pouvoir autre que celui de gérer le budget et de planifier les achats de papier de toilette et de crayons!!! Et devant un tel dilemme, quelle a été l'attitude du ministère de l'Éducation? Personne ne le dit mais tout le monde le sait. Les officiers du gouvernement voyant venir le référendum ont préféré céder au chantage pour s'assurer l'appui de ces preux chevaliers de l'indépendance.

Ainsi, les professeurs gardent leur pouvoir absolu dans tout le domaine académique, y compris le problème de la récupération. Pour les non-initiés, je résumerai ici le scénario de ce cinéma qui se répète après chaque arrêt de travail: le chef de département va voir chaque professeur pour lui demander en clignant des yeux combien de temps il aura besoin pour récupérer les jours perdus. A part quelques imbéciles qui naïvement demandent de reprendre exactement les semaines perdues, la majorité, après quelques hésitations de façade, tousotent un peu et répondent qu'en tant qu'il y a si peu de matière à tasser, ils pourraient s'arranger pour finir à la date prévue. C'est là le scénario du "grand arrangement".

Voilà, Monsieur, quelques brèves scènes croquées sur le vif de ces nobles institutions de la Belle Province. La pleutrerie jouant de tous côtés, seul un sain cynisme peut empêcher d'en faire une dépression.

Marie Labrecque
Ste-Foy.

Démocratie de façade

Le présent conflit à la polyvalente de Charlesbourg de la CSR Jean-Talon vient une fois de plus démontrer et démasquer la démocratie de façade dont se parent trop souvent les organismes publics tels les commissions scolaires.

Les commissaires sont élus; là commence la démocratie dont un des principes élémentaires veut que ceux à qui on doit faire confiance doivent tout mettre en oeuvre pour garder un minimum de crédibilité.

Un des aspects qui ressort du présent conflit est précisément la perte de crédibilité dont sont entachés désormais ceux qui avaient été élus pour occuper des postes qui les obligent à faire avant tout preuve d'une capacité de prendre des décisions lorsque la situation l'exige.

Qu'est-ce qui a amené ces responsables à se défilier en adoptant des mesures administratives dont le bien-fondé demeure à prouver pour tous? Il faudrait répondre, et ce en

partie, qu'une absence de communication réelle, non par personne interposée, est à la source du problème. Pourquoi? Parce que certaines personnes n'ont pas intérêt à ce que tout se sache. La preuve en est l'ignorance malsaine dans laquelle sont entretenus les parents tout comme leurs représentants.

La démocratie invite à faire les choses clairement sans cachette; ceux qui ont le pouvoir préfèrent trop souvent s'exprimer dans la noirceur des huis-clos, dans les bas couloirs des sous-sols.

Comment peut-on se contenter d'une démocratie dont les structures hiérarchiques permettent aux autorités responsables d'une école de rendre des comptes à personne. Comment peut-on concevoir que l'organisation administrative et pédagogique d'une école (toute école) comme la polyvalente de Charlesbourg repose sur les épaules combien fragiles d'une personne ou tout au plus quelques-uns qui se

permettent de refuser le droit légitime des autres agents du milieu, professeurs, parents, étudiants et les autres, d'avoir droit de regard sur ce qui se déroule dans ce milieu. Hélas il semble bien qu'il faille faire l'adéquation suivante: ceux qui ont le pouvoir ont aussi la vérité.

La CSR Jean-Talon versait dans le marketing douteux il y a quelques semaines ici même en publicisant tous les services éducatifs qu'elle pouvait offrir. Permettez-moi cette mise en garde: ce qui se vend finit par se prostituer.

J'aimerais terminer en rappelant que "toute politique se fonde sur l'indifférence du plus grand nombre" comme disait Valéry, mais sachez qu'il y a de moins en moins de gens oeuvrant dans ce milieu qui sont indifférents. Nous vivons présentement la démocratie. Cela dérange beaucoup.

Richard Harrington
professeur à la polyvalente
de Charlesbourg

Hommage aux artisans du théâtre

L'occasion nous est donnée de saluer les artisans du théâtre et de considérer l'importance de cet art dans nos loisirs et dans nos préoccupations.

La scène, la radio, la télévision, le cinéma et l'édition nous permettent d'éveiller, de provoquer ou d'assouvir l'instinct de théâtralité qui nous habite dès le premier souffle de vie.

Le jeudi 27 mars, le monde entier célèbre, encore une fois, la Journée mondiale du théâtre instituée par l'Institut international du théâtre de l'UNESCO.

En pensée amicale nous nous

associons à tous les artisans du théâtre, auteurs, techniciens, comédiens, scénographes, professeurs et critiques dont l'oeuvre importante dans l'éveil et l'épanouissement culturel de notre nation mérite notre attention et notre respect.

La qualité des spectacles qu'on y voit, la variété des théâtres qu'on nous propose, la permanence de l'activité professionnelle qui s'y manifeste font que notre capitale occupe actuellement le premier rang de fréquentation des théâtres au Québec. Ce succès est éloquent.

Le théâtre c'est l'art de vivre. On s'y voit, on s'y observe, on s'y complait, on s'y engage. C'est notre

conscience: le miroir de la société et de soi-même.

Mais, rien n'est acquis.

Le théâtre ne sera exigeant et de qualité que pour autant que notre société elle-même sera de qualité et exigeante envers lui.

Dans toutes ses formes et ses techniques, dans tous ses styles et toutes ses intentions, chacun peut trouver plaisir et intérêt au théâtre. L'expérience des siècles en est le témoignage: moments inoubliables d'émotion, de réflexion, d'évasion et de communion.

Guy Beaulne, S.R.C.
Québec.

Le transport en commun manque d'efficacité

Il est important que les responsables du transport en commun adoptent une politique en regard des besoins des usagers. Face aux coûts croissants de l'utilisation de l'automobile, via ses maints inconvénients, à savoir: l'aménagement d'aire de stationnement, particulièrement au centre-ville, la pollution, l'augmentation du prix de l'essence, et la hausse du coût des véhicules automobiles, l'adoption de mesures susceptibles de favoriser les usa-

gers de transport en commun s'impose.

Selon un sondage effectué par le Rassemblement populaire de Québec, les besoins de la clientèle s'expriment prioritairement de trois façons:

— le gel des prix du billet et du coût de la carte;

— l'amélioration du nombre des autobus;

— la gratuité complète et en tout temps pour les personnes âgées.

Les raisons ne manquent pas pour justifier de telles demandes. Les personnes âgées n'effectuent que 3 pour 100 des déplacements quotidiens effectués par les transports en commun. De plus, il y a près de 100.000 personnes sur le territoire de la Communauté urbaine de Québec qui n'ont pas accès à l'automobile privée comme moyen de transport.

En plus de rendre l'utilisation des autobus plus attrayante auprès de la clientèle déjà existante, pourquoi n'essaie-t-on pas d'accroître le volume des usagers en augmentant le nombre des véhicules. La CTCUQ opère environ 300 autobus, soit la moitié des véhicules des villes comparables comme Ottawa et Edmonton. On ne doit pas considérer les transports en commun uniquement comme un déficit, mais en fonction d'un service essentiel. Quand on considère que l'autoroute Dufferin a coûté près de \$120 millions en tout.

L'amélioration de service crée une augmentation de la clientèle, et ainsi une augmentation des revenus, sans compter les économies réalisées à tous les niveaux par ceux qui délaisseront leur automobile pour se rendre au centre-ville par exemple. Le rythme de la circulation ira en s'accroissant, pour les autobus aussi.

Dans l'immédiat, il importe à tout le moins de conserver la clientèle actuelle et l'urgence de la situation nous recommande d'être vigilant et de s'opposer à une hausse éventuelle des tarifs, le budget de la CTCUQ devant être adopté dans les prochains jours.

Michel Robert
Rassemblement populaire
coordonnateur district Champlain
Québec



Absence de français chez "Voyageur"

Merci "Voyageur"

Lundi le 17 mars 1980, je quittai Québec à bord de l'autobus "Voyageur", numéro 2741, en direction de Montréal. Je dois vous avouer ici que même si j'approche la quarantaine, c'était la première fois que j'effectuais le voyage Québec-Montréal en autobus.

Comme la distance qui sépare ces deux villes est de quelques heures de route, inutile de vous dire que plusieurs choses me sont passées par l'esprit. Celle qui m'a le plus frappé fait suite à une constatation concernant les explications sur le fonctionnement des ouvertures d'urgence à bord de l'autobus précité.

Comme ces explications étaient en anglais et que je pouvais les traduire, j'ai réalisé que j'étais peut-être l'homme le plus important dans ce véhicule, à condition 1 — qu'il arrive un accident majeur; 2 — qu'aucun autre passager ne puisse traduire ces explications et 3 — que mon état après l'accident puisse me permettre d'opérer les mécanismes

de ces sorties aux côtés (fenêtres) et au toit.

N'allez pas croire que je sois cynique et que je sois le genre d'individu qui souhaite qu'un malheur arrive à autrui mais que voulez-vous? Les faits étant ce qu'ils sont, je pouvais donc devenir le héros du jour.

J'ai poursuivi ma réflexion en me disant que je ne pouvais m'en prendre à nos gouvernants parce qu'ils se sont occupés du français dans les airs, sur les contenants de différents produits, sur les enseignes, etc., allant même jusqu'à s'attarder quelque peu sur les mots "arrêt stop" qu'on retrouve sur les enseignes aux intersections des rues. La traduction des inscriptions à bord des autobus faisait peut-être partie d'un projet futur à moins qu'une commission d'enquête ait démontré qu'il y a toujours au moins une personne bilingue ou de langue anglaise à chaque voyage qu'effectue "Voyageur" et que celle-ci bénéficie automatiquement d'une protection spéciale de la Divine Providence.

Quoi qu'il en soit, vers 16h, j'étais à Montréal sain et sauf avec tous les autres passagers et je me disais en moi-même avant de descendre de l'autobus alors que je passais à côté d'eux, "Vous ne saurez jamais jusqu'à quel point j'aurais pu vous être utile grâce à "Voyageur". "Voyageur" et ce, sans que je ne sois le chauffeur!"

Conclusion: comme le disaient les frères, "Sortons des airs et revenons sur terre".

Yvon Boutin
Les Saules

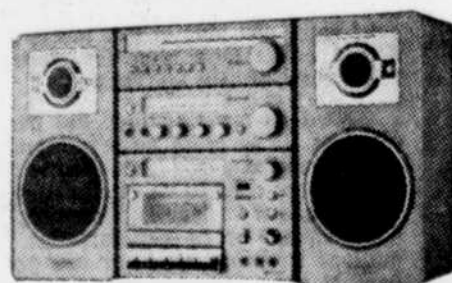
à nos lecteurs

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs de même que du numéro de téléphone. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées. Ligne 390, rue Saint-Vallier est, Québec G1K 7J6.

HITACHI

**C'EST LE MOMENT
OFFREZ-VOUS CE PLAISIR**

NOUVEAU!

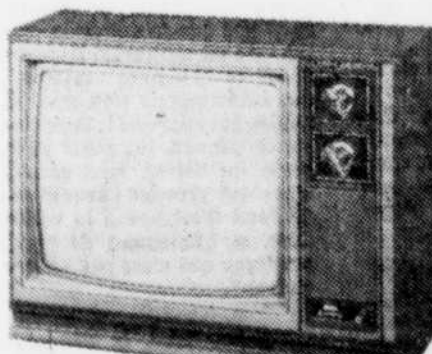


**Micro-système
complet M-1**

Sintonisateur, amplificateur, mini-cassette, reproducteur et enregistreur.

2 cassettes à 2 voies — 110 et 12 volts

PRIX SPECIAL SUR PLACE



**TELECOULEUR 20"
MT-1980
Luminar**

Cabine de bois. Ajustement automatique des couleurs. Garantie 3 ans pièces et main-d'œuvre. Garantie 20 ans sur les pièces transistorisées intégrées au châssis.

PRIX SPECIAL SUR PLACE



Télévision R.P. INC.
(PARADIS T.V. SERVICE)

VENTE
SERVICE

2501, boul. Père-Lelièvre, Duberger Tél. — 527-6498

13 3/4%



**La Banque Royale
vous offre un intérêt
de 13 3/4% sur un
placement minimum
de \$1 000.**

Grâce aux certificats de placement RoyMor, vous pouvez faire fructifier votre argent tout en choisissant les termes qui vous conviennent. Il y a des certificats à compter de \$1 000, en tranches de \$100 et les échéances varient de 1 à 5 ans. Selon le mode de placement choisi, les intérêts vous sont versés annuellement, semestriellement, ou même, mensuellement.

Exemple: \$4 000 placés à 13 3/4% pour une période de 3 ans vous rapportent un montant global de \$1 650 réparti en versements annuels atteignant en moyenne \$550 chacun.

La Banque Royale garantit, sans conditions, capital et intérêts.

C'est en plein le temps de faire un bon placement. Renseignez-vous à une succursale de la Banque Royale.

*Ce taux peut changer sans préavis.



BANQUE ROYALE



par Marcel COLLARD

justice Me Marc Delisle déclaré non coupable

Le juge Maurice Langlois a innocenté l'avocat québécois Marc Delisle d'une accusation lui reprochant d'avoir illégalement reçu des honoraires de \$5,000, alors qu'il détenait un mandat de l'aide juridique, entre le premier octobre et le 31 décembre 1977.

Le juge Langlois, du district judiciaire de Trois-Rivières, a présidé au procès instruit en cour des poursuites sommaires et dans un jugement de sept pages remis, hier matin, il conclut que la poursuite n'avait pas établi hors de tout doute que Me Delisle avait commis l'infraction.

Interrogé par son procureur Me

P.-A. Rousseau, Me Delisle avait soutenu que les \$5,000 étaient reliés à la représentation de M. Bourque dans des dossiers relevant du droit fiscal et des affaires personnelles de son client.

Dans la décision, le juge Langlois rappelle que le ministère public, représenté par Me Jacques Gauvin, avait fait entendre des témoins venus relater que dans l'attente du procès qu'il devait subir devant jury, pour l'enlèvement et la séquestration de M. Charles-E. Marquis, Bourque avait été contraint de verser des honoraires à son avocat. Ce dernier aurait alors obtenu l'argent des beaux-frères de son client en échange contre certaines garanties offertes par Bourque.

En défense, Me Delisle avait allégué que le 30 septembre 1977, Me Raymond Carrier l'avait fait venir à son bureau pour l'informer de certains dossiers de Bourque qu'il ne pouvait mener à terme, relatifs à une fraude fiscale, le trafic de mazout et la saisie d'un immeuble. Après discussion, Me Delisle consentit, selon ses déclarations, à s'occuper de ces trois dossiers pour une somme forfaitaire de \$5,000. A la fin de l'entrevue d'une durée de trois heures, Me Carrier aborda le procès pour enlèvement au grand étonnement de Me Delisle.

Au cours d'une conversation avec Bourque, Me Delisle prétendit avoir

déclaré qu'il n'était point intéressé à s'occuper des dossiers de fraudes, selon un mandat de l'aide juridique qui ne pouvait rémunérer de façon raisonnable le travail très considérable de recherches et de dépenses pouvant être occasionnées.

Question de crédibilité

Selon le juge, la relation entre les honoraires de \$5,000 et le procès devant jury repose sur la crédibilité des témoins.

Au départ, le juge opine qu'il serait dangereux d'accorder foi au témoignage de Jean-Paul Bourque, "cet individu condamné à deux reprises pour des fraudes et qui a admis s'être parjuré à son procès et devant la Commission d'enquête sur le crime organisé".

Commentant le témoignage de M. Jean-Guy Saint-Pierre, le juge croit qu'il n'apporte pas d'éclaircissement sur l'objet du paiement. D'autant plus, précise le juge, sans mettre en doute son honnêteté, que M. Saint-Pierre n'est pas entièrement désintéressé ayant intenté des procédures civiles contre Me Delisle et dont l'issue pouvait dépendre de sa version des faits.

"Dans ces circonstances, il m'apparaît évident que le tribunal ne peut déclarer Me Delisle coupable sans être convaincu que le témoignage de celui-ci n'est absolument pas digne de foi. Or, ajoute le juge, l'ensemble de la preuve ne justifie pas une telle conclusion. Rien ne nous permet, en effet, d'être sûr que Me Delisle a délibérément voulu tromper le tribunal. De plus, son témoignage, dont toutes les parties — il faut bien l'admettre — ne sont pas aussi satisfaisantes les unes que les autres, est corroboré sur des

points importants par celui de Me Raymond Carrier. Devant tous ces faits, force nous est donc de conclure que la poursuite n'a pas prouvé hors de tout doute raisonnable que Me Delisle a commis l'infraction qu'on lui reproche", conclut le juge Langlois pour déclarer la non-culpabilité de Me Delisle.

100 heures de travaux
Ancien courtier trouvé coupable de fraude et de falsification de plusieurs obligations, au cours de l'année 1970, un citoyen de Sillery a été condamné, hier, à exécuter 100 heures de travaux communautaires.

Le juge Paul-Emile Fortin a fondé sa décision sur les recommandations d'un rapport présentiel. Il a ordonné à l'homme de consacrer 100 heures, réparties sur une période de 18 mois, à effectuer diverses tâches sous la direction d'un groupe s'occupant de personnes âgées.

Blessé lors d'un incendie

Un homme a été brûlé aux mains, hier, un peu avant 14h, au cours d'un début d'incendie dans sa maison unifamiliale au 64 rue Martel, dans le quartier Neufchâtel de Québec.

Le blessé est le propriétaire de la bâtisse, M. Louis-Philippe Fournier. La cause du feu a été attribuée à l'inflammabilité de l'huile à patates frites dans un chaudron sur un poêle allumé.



NOUVEAU
Notre rayon d'accessoires culinaires... tout ce qu'il faut pour votre cuisine, un régal pour l'oeil et votre table.

DÉCOR 2000
PLACE LAURIER, QUÉBEC

"Ça me prend une cuisine sur mesure!"

Jehane Benoît



Gregg: plus qu'une cuisine... Gregg: des prix sur mesure.

Si les cuisines fabriquées par Gregg sont synonymes de beauté et si leur qualité se voit jusque dans les moindres détails, ce ne sont pas là leurs seuls avantages. En fait, en choisissant une cuisine Gregg, vous choisissez en même temps la méthode Gregg: excellente disposition des appareils électriques et des accessoires, facilité de l'accès aux armoires même dans les coins serrés et tiroirs qui se manient en douceur. La méthode Gregg, c'est, en un mot, l'agencement bien pensé de tous les éléments pour que votre cuisine soit plus qu'un endroit de travail, un endroit où il fait bon travailler.

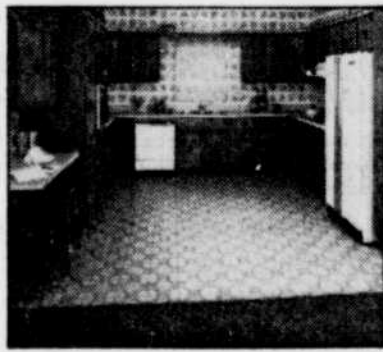
La méthode Gregg vous permet aussi de concevoir une cuisine élégante à un prix qui vous conviendra. C'est une méthode souple qui s'adapte à vos besoins, à vos goûts et à votre budget, sans jamais faire de compromis quant à la qualité de la fabrication. Gregg offre un choix complet de styles, de matériaux, de textures et de formes. Voici trois de nos modèles les plus populaires.



Acornacan



Richelieu



Château

Plan et estimation gratuits

GREGG
Depuis 1719

Votre Gregg... réalisez-là!

LE CENTRE DE L'ARMOIRE
2545, rue Watt
Sainte-Foy
658-6924

35^e CONGRÈS DES RELATIONS INDUSTRIELLES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL 14 ET 15 AVRIL 1980

Château Frontenac, Québec

Les conditions minimales de travail: un choix politique (...)?

PROGRAMME

DIMANCHE 13 avril 1980

16 h 30 à 20 h 30 Inscription (Salon Verchères)

17 h à 21 h Rencontre des congressistes (Salon Rose)

LUNDI 14 avril 1980

8 h 30 Inscription

Président de séance:
Rodrigue BLOUIN, directeur,
Département des relations industrielles,
Université Laval, Québec

9 h Allocution d'ouverture
Jean-Guy PAQUET, recteur, Université Laval, Québec

9 h 15 La Loi sur les normes du travail: continuité, modernisation ou rupture?
Jean BERNIER, professeur,
Département des relations industrielles,
Université Laval, Québec

9 h 45 L'économie générale de la nouvelle loi: une mise à jour de la Loi du salaire minimum?
Jean-Louis DUBÉ, professeur, Faculté de droit,
Université de Sherbrooke

10 h 30 Pause café

11 h Commentaires - Période de discussion
Michel POIRIER, responsable des études et publications juridiques, Centre de recherche et de statistique sur le marché du travail, Ministère du travail et de la main-d'œuvre, Québec
Léonce E. ROY, avocat, Fortin, Roy et Associés, Québec

Après-midi

Président de séance:
Gérard HÉBERT,
École des relations industrielles,
Université de Montréal, Montréal

14 h Les conditions minimales de travail: une réponse aux besoins des non-organisés?
Michel PELLETIER, professeur,
Département de sciences juridiques, UQAM, Montréal

14 h 30 Période de discussion

15 h Pause café

15 h 15 Les recours en exécution: accessibilité et réalisme?
André C. CÔTÉ, professeur, Faculté de droit,
Université Laval, Québec

16 h Commentaires - Période de discussion
Jean-Guy FRENETTE, directeur du service de la recherche, Fédération des travailleurs du Québec, Montréal
Théodore GOLOFF, avocat, Massicotte, Sullivan, Lagacé, Goloff et Bilodeau, Montréal

MARDI 15 avril 1980

Président de séance:
Viateur LAROUCHE, directeur,
École des relations industrielles,
Université de Montréal, Montréal

9 h Les conditions minimales de travail: leurs conséquences économiques?
Pierre FORTIN, professeur, Département d'économie, Université Laval, Québec

9 h 45 Le nouveau régime: une alternative à l'option syndicale?
Bernard SOLASSE, professeur,
Département de sociologie, Université Laval, Québec

10 h 30 Pause café

11 h Commentaires - Période de discussion
Ghislain DUFOUR, vice-président,
Conseil du patronat du Québec, Montréal
Marcel PEPIN, président,
Confédération mondiale du travail, Montréal

Après-midi

Président de séance:
Gérard DION, professeur,
Département des relations industrielles,
Université Laval, Québec

14 h Table ronde - Le droit nouveau: en deçà ou au-delà des attentes?
J.-Marc BÉLIVEAU, président,
Commission du salaire minimum, Québec
Eileen SHEA, Au bas de l'échelle, Montréal
Roger CARBONNEAU, vice-président,
Centre des dirigeants d'entreprise, Montréal
Claire BONENFANT, présidente,
Conseil du statut de la femme, Québec

15 h 15 Pause café

15 h 45 Les sociétés néo-libérales et la transformation du rôle de l'État dans la détermination des conditions de travail
Jean-Daniel REYNAUD, professeur,
Conseil national des arts et métiers, Paris

18 h Cocktail

N.B. Toute annulation reçue après le 3 avril 1980 entraînera une retenue de \$ 20 pour frais d'administration

Pour toute information vous adresser à:

Congrès des relations industrielles
Communications / Sciences sociales
Pavillon De Koninck, bureau 3448
Université Laval
Québec G1K 7P4
Téléphone: (418) 656-2832 ou 656-2438

André Beaulieu s'est bel et bien pendu avec ses bas

par Guy DUBE

André Beaulieu, 19 ans, de la rue des Intendants, à Québec, s'est bel et bien pendu à l'aide de ses bas, le 27 novembre dernier, dans une cellule de la centrale de police de Québec.

C'est la conclusion à laquelle en est arrivé le coronar J.-Armand Drouin, hier,

après avoir entendu 14 témoignages lors d'une enquête publique.

L'enquête n'a par contre pas pu établir les raisons qui ont motivé Beaulieu à poser son geste d'autodestruction pendant son incarcération, les policiers ont permis au prévenu de téléphoner à son avocat, à des parents et amis, ainsi que de rencontrer son

avocat; la preuve a également démontré que les policiers ont donné de la nourriture à Beaulieu à chaque fois qu'il en demandait, que ces mêmes policiers lui ont fourni des cigarettes et même des boissons gazeuses à leurs frais.

La seule ombre au tableau: le jeune Beaulieu aurait été gardé incarcéré plus longtemps que ne le permet la loi, avant d'être mis en accusation pour le crime qu'on lui reprochait, c'est-à-dire un vol avec effraction dans un logement du quartier Limoilou.

Les faits

Le soir du 26 novembre dernier, les constables Marcel Denis et Michel Couturier apercevaient, en patrouillant près de la 16e Rue et de la 4e Avenue, un individu en train de déposer un téléviseur sous une galerie, derrière un immeuble à logements. Ils l'ont arrêté et, après vérifications, des collègues de travail l'ont conduit au poste de police.

Cet individu, André Beaulieu, a passé la nuit dans une cellule. Il avait enlevé ses longs bas trempés par la pluie abondante qui tombait sur la région ce soir-là.

Le matin venu, les enquêteurs s'aperçoivent que trois

mandats, relatifs au code de la route, attendaient Beaulieu pour contraventions non payées (\$174).

Le même matin, Beaulieu entre en communication avec son avocat, Me Réjean Lavoie, qui ne peut venir le rencontrer que vers 13h45.

A 13h45 précisément, l'avocat Lavoie le rencontre et dit aux enquêteurs qu'ils pourraient facilement faire comparaître son client à la séance de 15h30, le jour même.

L'enquêteur Jean-Guy Tremblay a demandé de son côté aux préposés du bloc cellulaire que Beaulieu demeure dans sa cellule jusqu'à ce que son enquête soit terminée, puisqu'une empreinte de Beaulieu le liait à un autre vol survenu dans la rue Bergemont.

L'avocat Lavoie a quitté la centrale vers 14h50. Quelques minutes plus tard, le constable Roland Bilodeau, qui était affecté à la surveillance des cellules, découvrait Beaulieu "accroché" aux barreaux de sa cellule, presque en position assise.

"Je l'ai retenu pour qu'il respire. J'ai crié. Je voulais pour appeler à l'aide. Je lui parlais. J'ai dit: 'André, qu'est-ce que t'as fait là?' Il

était inerte. Il était mou...", a relaté l'agent Bilodeau.

Selon le policier André Loupret, qui a aidé son collègue à "dérocher" la victime, tout a été fait pour le ramener: respiration artificielle, massages cardiaques, jusqu'à l'arrivée d'un médecin de Téli-Médec, qui a constaté le décès.

Beaulieu avait noué ensemble ses deux bas "trois-quarts" et s'était pendu silencieusement, sans faire de bruit, sans crier. Un voisin de cellule, qui ne pouvait absolument rien voir, a déclaré au coronar n'avoir rien entendu du tout.

Contrairement à l'affaire Richard Charest, ce sont des policiers de la Sûreté du Québec, les agents Henri Giguère et Roland Boudreau, qui ont enquêté sur cette affaire de pendaison, la deuxième à survenir à la centrale de police de Québec au cours des deux dernières années.

Le procureur des policiers de Québec, Me Ross Goodwin, a demandé et obtenu du coronar que le représentant de la Ligue des droits et libertés, M. Jean-Claude Bernheim, ne soit pas reconnu comme "partie intéressée" dans cette enquête. M.

Bernheim a cependant pu poser certaines questions. La Couronne était représentée

par Me René de la Sablonnière, tandis que Me François Fortier occupait pour la fa-

mille Beaulieu. Enfin, la ville de Québec avait délégué un avocat, Me Marc Lesage.

Denis Racine se la coulait douce dans un hôtel de Montréal

MONTREAL (PC) — Denis "Poker" Racine s'est retrouvé, hier, devant le tribunal, quelques heures à peine après son arrestation au Château Champlain, laquelle suivait son éviction du palais de justice, lundi.

Il répondait, cette fois, à des accusations d'évasion, de séquestration et de possession d'une arme offensive.

Sa brève apparition devant le juge André Chaloux, où les mesures de sécurité avaient été renforcées, ne l'a pas empêché de lancer à tue-tête: "Je veux voir mes papiers d'accusation. C'est mon droit."

Cette permission lui a été refusée et le greffier s'est

contenté d'en donner lecture. Après avoir enregistré un plaidoyer de non-culpabilité, il a appris que le juge fixait son enquête préliminaire au 2 avril.

Condamné à la prison à vie pour le meurtre d'un adolescent, Racine avait été amené, lundi, devant la Cour d'appel pour tenter d'obtenir une réduction de peine.

C'est au moment où trois juges siégeaient au palais de justice que Racine, sous la menace d'un coupe-papier, s'est emparé du greffier, Mme Emmanuelle Fraire, et que la tenant en otage, il a réussi à se faire remettre le revolver d'un gardien pour ensuite prendre la fuite en métro.

Une fois rendu à la Place Bonaventure, il s'est présenté dans une boutique pour se vêtir à neuf et c'est à la pointe du revolver qu'il aurait quitté les lieux sans payer.

Peu après, un vol à main armée de \$1.500 était perpétré dans une banque du boulevard Dorchester et la police le soupçonne d'en être l'auteur.

Plus tard, il s'est présenté au Château Champlain et il a loué une chambre pour une semaine.

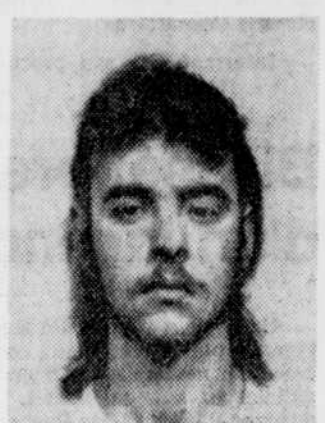
Grâce à un appel téléphonique anonyme, les policiers ont localisé Racine dans sa chambre du 19e étage de cet hôtel.

Au cours d'un bref entretien, les policiers lui ont dit: "Tu as le choix pour sortir: la porte ou la fenêtre. Si tu choisis la porte jette ton arme dans le corridor."

Racine s'est rendu sans résister.

Sécurité

L'évasion audacieuse de Racine a ramené de vieux soucis quant à la sécurité, à chacun des 17 étages du palais de justice de Montréal.



Denis RACINE

Le juge en chef Yves Mayrand, de la Cour des sessions de la paix, où comparaissent le plus grand nombre de criminels violents, a dit qu'il allait peut-être ordonner aux gardes du palais de fouiller chaque citoyen qui se présentera dans les salles d'audience.

On avait également pris des mesures après qu'eut été blessé par balles, à son domicile en janvier, un juge à la retraite qui siégeait alors à un comité disciplinaire des pénitenciers.

Pas plus que 10 minutes

SAANICH, C.B. (d'après l'UPC) — Malgré de nombreuses protestations des amoureux des chiens, les autorités municipales de Saanich, en banlieue de Victoria, ont décidé hier de ne pas démolir.

Le conseil municipal a en effet refusé de retirer un règlement approuvé l'été dernier qui rend coupable d'offense et passible d'amende, tout propriétaire dont le chien aboie plus de dix minutes.

HE! LES AMIS

PARTICIPEZ NOMBREUX AU CONCOURS DE DESSIN...

"J'AIME LES ANIMAUX DE LA FERME"

du 17 mars au 5 avril

PRÉSENTÉ À :

place Lebourgneuf

CE CONCOURS S'ADRESSE À TOUS LES ENFANTS DE 3 À 11 ANS

A GAGNER:

UN MAGNIFIQUE VOYAGE D'UNE SEMAINE À WALT DISNEY WORLD

(COMPRENANT TRANSPORT PAR AVION, HÔTEL ET VOITURE)

Le gagnant sera accompagné de ses parents (père et mère)

Vite, les enfants, hâtez-vous de réaliser votre dessin et venez le porter au kiosque de Loto-Québec, à Place Lebourgneuf. N'oubliez pas d'y inscrire vos nom, adresse, âge et numéro de téléphone.

EXPOSITION d'une ferme d'animaux du 27 mars au 6 avril

- Tous les dessins seront exposés dans le Mail de Place Lebourgneuf, pendant toute la durée du concours
- Le samedi 5 avril, à 15h, tirage parmi tous les dessins reçus. Hâtez-vous de participer!

EN COLLABORATION AVEC LE RESTAURANT McDONALD'S DE CHARLESBOURG

Tout achat chez l'un ou l'autre des marchands de Place Lebourgneuf donnera droit à un coupon échangeable contre une portion gratuite de frites au restaurant McDonald's de Charlesbourg.

Sortie Pierre-Bertrand Nord sur le boulevard de la Capitale et sortie boulevard Lebourgneuf sur le boulevard Laurentien.

place Lebourgneuf

Règlements du concours

- Sont éligibles à ce concours, tous les enfants résidant au Québec, âgés de 3 à 11 ans.
- Seuls les dessins représentant des animaux de la ferme seront acceptés.
- Pour mériter son prix, le gagnant devra répondre correctement à une question faisant appel à ses connaissances.
- Le voyage devra être accepté tel quel et ne pourra être échangé contre une somme d'argent.
- Les gagnants doivent consentir à ce que leur nom soit utilisé à des fins publicitaires, relatives à ce concours.
- Place Lebourgneuf a payé tous les droits exigibles quant à ce concours, en vertu de la Loi sur les loteries et concours publicitaires.
- Un litige quant à la conduite et à l'attribution d'un prix de ce concours peut être soumis à la Régie des loteries et courses du Québec.
- Les employés du centre commercial Place Lebourgneuf, ainsi que leurs parents, ne sont pas éligibles à ce concours qui prend fin le 5 avril à 12h.

Initiale d'or en pendentif piqué de diamants

Si vous recherchez un cadeau original et très personnel, que pensez-vous de ces pendentifs? Lettre initiale de son nom en or jaune ou blanc 14 ct serti de 3 diamants! Nous avons acheté ces bijoux en Italie où l'art de la bijouterie fine a conquis ses lettres de noblesse!

Pendentif à initiale. \$160.
Chaîne 15 3/4", \$75.

15, de la Fabrique 692-3822 PLACE QUÉBEC 529-0231 PLACE STE-FOY 653-4035 PLACE DU ROYALME Chicoutimi

BIRKS

JOAILLIERS

faits divers et justice

De 5 à 10 ans pour Renaud

PLATTSBURGH, N.-Y.(PC) — Michel Renaud, accusé d'avoir abattu un agent de police de Montréal, a été condamné à une peine de cinq à 10 ans de pénitencier pour avoir blessé un douanier américain en octobre dernier.

La sécurité avait été renforcée à la cour du comté de Clinton où le juge Irving Goldman a imposé la sentence au détenu qui portait les fers aux pieds et aux mains.

"Je n'ai rien à dire", a répondu Renaud par la voix d'un interprète après le prononcé de la sentence.

Le Québécois de 29 ans avait plaidé coupable, en février, à une

accusation réduite de possession illégale d'une arme dangereuse.

Il avait été arrêté en octobre peu après que son frère Pierre, 25 ans, et lui aient traversé la frontière Québec-New York pour échapper à la police québécoise.

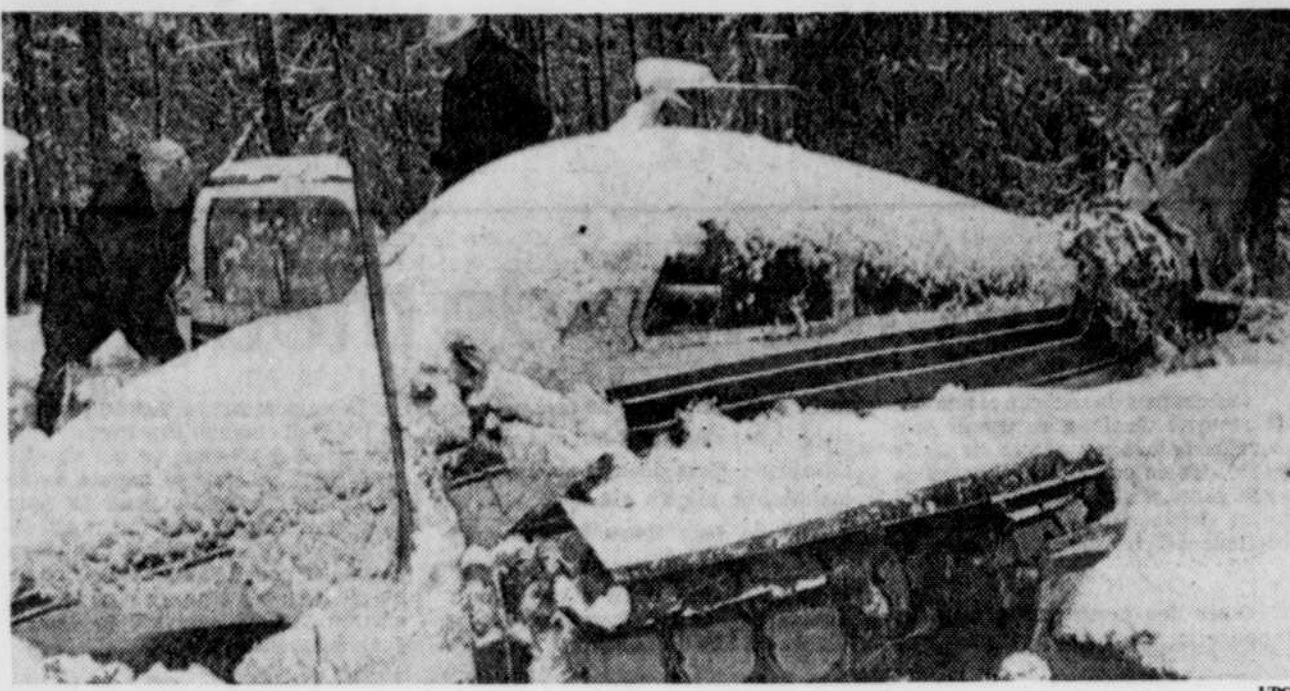
Les deux Renaud ont alors été impliqués dans un échange de coups de feu avec le douanier américain Tony Merchant qui a été blessé. Pierre fut tué dans l'incident.

Tous deux avaient été accusés, à Montréal, de meurtre au premier degré après la mort de l'agent René Vallée, abattu par des cambrioleurs en septembre dernier.

Ayant été interceptés à Porto Rico, puis incriminés, les frères Renaud réussirent à s'échapper de façon spectaculaire en s'emparant du fourgon qui les emmenait de la prison au palais de justice de Montréal.

Ils réussirent à éviter le filet tendu durant plusieurs semaines par la Sûreté du Québec avant de traverser illégalement la frontière pour y être pris par le douanier Merchant.

Selon les autorités judiciaires, Renaud sera admissible à la libération conditionnelle aux États-Unis après cinq ans de peine; il sera alors vraisemblablement extradé au Canada pour y subir son procès pour meurtre.



Moteur défectueux

L'écrasement du bimoteur Cessna 310 à quelque 18 milles à l'ouest de Chatham, au N.-B., mardi, serait attribuable à l'un de ses moteurs. La police a par ailleurs confirmé que la tragédie a fait quatre morts et un blessé dont l'état est critique. Le pilote qui a péri est de Terre-Neuve et les autres, de Fredericton. Sur la photo, des enquêteurs examinent les débris du Cessna que recouvre une légère couche de neige.

Le vent peut aider les bateaux à se libérer des glaces

NORTH SYDNEY, N.-E. (d'après PC) — Si le vent change de direction, aujourd'hui, tel que le prévoit la météo, un porte-avions du CN dit espérer que les deux traversiers qui sont emprisonnés dans les glaces du golfe, depuis dimanche, pourront se libérer et regagner le port de Sydney.

Le Marine Atlantica a 142 passagers à bord et un équipage de 69 membres. Les autres navires sont le traversier-rail Frederick-Carter, le caboteur Jopa-F et deux brise-glaces, le Louis-Saint-Laurent et le Labrador.

Ils sont prisonniers à quelque 10 milles de Sydney.

Le Labrador a pu bouger, mardi soir, mais il n'est pas assez puissant pour venir à bout de l'amoncèlement de glace qui a 17 pieds d'épaisseur.

Les passagers d'un autre traversier sont logés et nourris par le CN à Port-aux-Basques, à Terre-Neuve, en attendant que les conditions pour se rendre à Sydney soient meilleures.

Le capitaine Ray Diamond, du Marine Atlantica, dit que ses passagers s'ennuient, mais qu'ils sont de bonne humeur malgré tout.

Le CN dit qu'il y a à bord amplement de nourriture pour trois autres jours.

Fausse alerte à la bombe à l'aéroport

Un avion de la compagnie Air Bar Harbor, qui fait la navette entre Québec et Boston, a été l'objet d'une fausse alerte à la bombe, hier, vers 11h30, à l'aéroport de Sainte-Foy.

L'alerte a été donnée au moyen d'un message téléphonique en provenance des États-Unis. Sitôt posé au sol, l'appareil d'une capacité de 14 passagers fut évacué de ses occupants.

Des agents de la GRC, de la sûreté municipale de Sainte-Foy et de la Sûreté du Québec ont répondu à l'appel. Des fouilles effectuées dans l'avion ont abouti à un résultat négatif.

Gare au feu

Vert de jalousie, il passa sur le feu rouge

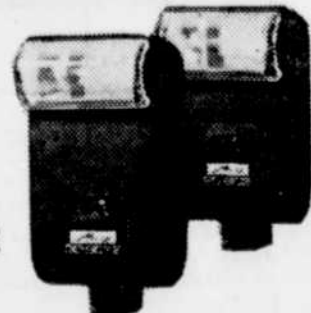
Au 6/36, on peut aussi gagner avec 5 et même 4 bons numéros!

6/36

VENTE BAZAR

En raison de notre déménagement dans un nouveau local
GRAND CHOIX DE PRODUITS

Metz
présentement en magasin



FLASH ELECTRONIQUE
modèle 1980

NOTRE "VENTE BAZAR" SE CONTINUE
REDUCTIONS DE 10% à 50%
sur toute la marchandise en magasin

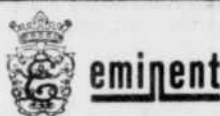
au royaume de la
Camera
A notre magasin du

359, boul. Charest est seulement - 529-2557
Dépositaire des films FUJI

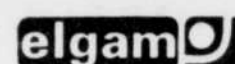


Musique Galipeau
Tél.: 626-0232 à Place Lebourgneuf

Une question de prix



MONDIALEMENT RENOMMÉ
PAR LES PLUS
GRANDS ARTISTES



...une qualité supérieure,
à prix inférieur.

à partir de \$997

VENTE SUR TOUS LES INSTRUMENTS ET ACCESSOIRES (quantité limitée)

ECOLE DE MUSIQUE
CHOIX DE COURS

15%
A
25%
D'ESCOMPTE

JUSQU'AU
6 AVRIL



Les gens qui ont introduit l'ampoule électrique vous présentent la lampe

BRIGHTSTIK®

Partout où vous avez besoin de la lumière, posez une lampe Brightstik. Pas d'installation, pas de complications.

Vous la collez, la branchez et l'allumez...tout simplement.

La lampe Brightstik consomme très peu d'énergie et peut durer cinq ans.

Brightstik de CGE.



Chez les
principaux
détaillants



Générale Electric
du Canada

LE BUDGET PARIZEAU



Pas de cohue en vue chez les marchands de meubles

par Robert FLEURY

Les consommateurs ne sont pas les seuls à se réjouir de l'abandon de la taxe de 8 pour 100 sur les meubles et textiles. Les marchands aussi s'en réjouissent. Cependant, malgré l'abandon de cette taxe, aucun achalandage particulier n'est prévu dans les magasins de meubles.

"C'est une très bonne mesure pour le commerce et pour l'industrie", commente Jean-Yves Laurin, président et directeur général de Paquet Inc.

"La vente sera plus facile", commente pour sa part Gérard Veilleux de Nouveau Décor Meubles, président sortant de la Corporation des marchands de meubles du Québec. "Si tu épargnes \$240 sur un achat de \$3.000 de ménage, c'est avantageux."

Même si on aurait aimé que la mesure s'étende aux fourrures, comme dans le cas de M. Laurin, ou aux appareils électriques pour la plupart des marchands de meubles, le commerce au détail semble satisfait dans son ensemble de cette mesure d'autant plus qu'elle ne revêt plus un caractère temporaire mais permanent, du moins tant que durera le gouvernement en place. On imagine ensuite qu'un autre gouvernement serait malvenu de réintroduire une mesure aussi peu populaire.

L'abandon de la taxe ne précipitera pas les clients dans les magasins, font toutefois remarquer nos interlocuteurs. L'an dernier, durant les trois premiers mois de l'année, lesquels coïncidaient avec les derniers mois de l'abandon temporaire de la taxe de 8

pour 100 sur le meuble, l'ex-président de la Corporation des marchands de meubles observe que les ventes avaient atteint des niveaux records pour ensuite retomber à plat durant les trois mois qui suivirent la réintroduction de la taxe. "Cela est revenu au même, mais la vente est plus facile quand il n'y a pas de taxe."

Si nombre de marchands étaient encore hésitants à décrire quels étaient les objets affectés par la taxe de vente au moment où nous les avons joints au lendemain du dépôt du budget Parizeau, le service des taxes à la consommation du ministère du Revenu avait fort à faire pour sa part pour préciser quels articles étaient soustraits de la taxe de vente.

Vêtements et chaussures

C'est ainsi que les mesures adoptées précédemment vis-à-vis de la chaussure et du vêtement demeurent en vigueur: les vêtements de moins de \$500 (ce qui exclut la plupart des fourrures) et chaussures de moins de \$100 continuent d'être libres de taxe de vente.

Textiles

S'ajoutent à cette suppression de la taxe tous les textiles. C'est ainsi que les rideaux, tentures, couvertures, draperies, nappes s'ajoutent aux articles en étoffe tissée, tricotée ou filée de fibres naturelles ou synthétiques destinées à la couture, à la broderie, aux tricots ou au tissage, ce qui inclut nappes, napperons, housses, etc.

Meubles

Les meubles qui voient leur taxe abolie sont les meubles destinés à

meubler une maison et non un bureau. Les fauteuils, chaises, tables, matelas, lits, bureaux, étagères et armoires de rangement comme la chaise haute ou le parc pour bébés sont exempts de taxe. Les tapis, toiles, stores, tringles et autres continuent d'être soumis à la taxe de 8 pour 100, comme les bibelots, miroirs, horloges, œuvres d'art ou d'artisanat ou pour fins de décoration ou de récréation.

Outre les prothèses et orthèses (appareils pour paralytiques) qui

étaient déjà exemptes de taxe provinciale, les handicapés qui ont perdu l'usage de leurs deux jambes auront maintenant jusqu'à six mois suivant l'achat de leur automobile pour se prévaloir de cette exemption de taxe alors qu'auparavant ils devaient faire effectuer leurs transformations immédiatement lors de l'achat.

Les cigarettes se voyaient taxées de 1,08 cent chacune auparavant: cette taxe passe à 1,2 cent, ce qui signifie trois cents de plus le paquet de 25 cigarettes. Le tabac pour sa part subissait une taxe de 30 pour 100 du prix de gros des grossistes. Cette taxe passe à 40 pour 100. C'est ainsi qu'une blague de tabac à pipe qui se vendait environ \$1,40 auparavant se vendra dorénavant près de \$1,50.

Raynauld aurait haussé les impôts

par Raymond GIROUX

"Il faudrait hausser les impôts", a lancé hier le critique financier du Parti libéral, M. André Raynauld, au cours d'une nouvelle réponse partielle au budget présenté la veille par le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau.

M. Raynauld ne devait originellement donner aucun commentaire avant sa réponse officielle dans un discours de deux heures, à l'Assemblée nationale, cet après-midi. Mais les quelques allusions du député ainsi que de M. Claude Ryan, qui l'accompagnait, aux titres des journaux qu'ils trouvaient trop favorables envers le budget expliquent le changement de stratégie et la tenue d'une conférence de presse impromptue.

Le commentaire politiquement surprenant du député d'Outremont semblait d'ailleurs venir de son côté technocrate, car il a par la suite tenté d'en adoucir les effets.

C'est ainsi que M. Raynauld a insisté sur la nécessité de réduire les dépenses, et accusé le gouvernement de ne pas avoir fait assez d'efforts dans ce sens. "Si on ne peut le faire, a-t-il dit en anglais, il nous faudra payer un jour."

Parlant du déficit de \$2,3 milliards du budget québécois, il a dit qu'il croyait que M. Parizeau doit admettre que c'est un déficit imposé et non délibéré, ce qui enlève toute validité à la volonté du ministre de présenter un budget expansionniste.

"Si c'est vrai aujourd'hui, c'était vrai hier", a-t-il ajouté en se deman-

dant pourquoi le ministre des Finances n'a pas pratiqué cette politique dans les années précédentes, alors que la situation du chômage était encore pire.

"De toute façon, on en est revenu de cette théorie (de Keynes) car il faut que ce soit lié à la politique monétaire", a affirmé le député libéral. "Il faudrait donc une harmonisation avec les politiques fédérales."

Dans le contexte actuel, il n'est pas pensable, estime-t-il, d'essayer de stimuler l'économie, car cela relève essentiellement de la responsabilité du gouvernement central.

Il fallait également un budget beaucoup plus rigoureux, s'il "faut accepter de limiter l'action gouvernementale". Donnant un bref cours d'économie aux journalistes présents, M. Raynauld a précisé qu'une des causes de l'inflation et du chômage était justement l'accumulation des déficits des diverses administrations publiques.

Il attaque de plus les affirmations de M. Parizeau voulant que les contribuables aient moins d'impôts à payer. "Au total, réplique-t-il, on va payer \$62 millions de plus en impôts parce que l'indexation est limitée à 7,5 pour 100".

Un déficit record (Scowen)

(D'après PC) — Les déficits encourus au cours des trois dernières années sont trois fois plus grands que les déficits encourus par le Parti libéral dans ses sept dernières années de pouvoir.

C'est du moins ce qu'a soutenu hier le député libéral de Notre-Dame-de-Grâce, M. Reed Scowen, qui intervenait dans l'étude en commission plénière du budget pro-

visoire du ministre des Finances.

M. Scowen, qui critiquait le déficit de \$2,3 milliards tel que prévu dans le budget Parizeau, a observé que le déficit moyen du régime Bourassa était de \$380 millions, alors que cette moyenne atteint \$1,5 milliard pour l'administration Lévesque.

M. Scowen a aussi affirmé que le ministre Parizeau n'a

jamais été capable de réaliser ses objectifs de déficit au cours des trois dernières années et il se demande si le déficit maintenant prévu de \$2,3 milliards n'atteindra pas plutôt les \$2,5 milliards d'ici la fin de la prochaine année financière.

Le ministre Parizeau lui a reproché de se livrer à un exercice "démagogique" au sujet du déficit, en soulignant qu'il oubliait de mentionner une des raisons de l'augmentation.

Le ministre des Finances a expliqué que le gouvernement comptabilise maintenant des sommes considérables, quelque \$550 millions de plus que ce qui se faisait habituellement pour satisfaire au déficit actuariel des caisses de retraite.

"Cet argent est mis de côté et il apparaît un surplus aux opérations non budgétaires", a-t-il ajouté.

Selon M. Parizeau il importe davantage de connaître les besoins financiers du gouvernement, c'est-à-dire les sommes qu'il doit emprunter.

A ce chapitre, dit-il, les besoins financiers du gouvernement, en proportion de ses revenus, se situent présentement à 11,9 pour 100, alors que les emprunts sous la dernière année du régime Bourassa atteignaient 14,1 pour 100 des revenus de l'époque.

Par ailleurs, le taux de chômage au Québec demeure à un niveau "insupportable" et le gouvernement, dans la situation actuelle, ne peut que tenter d'éviter qu'il n'augmente davantage.

LIQUIDATION DE LA FAILLITE

QUINCAILLERIE JEANNOT BRICOLEUR

PROTECTION DES MEULES INC.

PROTECTION BLINDEE INC.

Lieu

179, ST-VALLIER OUEST

Jusqu'à écoulement complet



- encanteur
- évalueur
- liquidateur

ville de CHARLESBOURG

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné qu'un rôle spécial concernant la taxe d'enlèvement de la neige pour l'année 1980 a été complété et est déposé à mon bureau, en l'Hôtel de Ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, c'est-à-dire, de neuf (9) heures du matin à cinq (5) heures de l'après-midi. L'AVIS PUBLIC est aussi donné qu'il sera procédé à l'envoi des comptes selon la loi.

DONNE à Charlesbourg, ce 27e jour de mars 1980.

ROBERT LEGARE, o.m.a.
Trésorier de la Ville

VENTE PAR ENCAN

Vente par encan sur la ferme de Tremblay & Richard de Val Alain, Cte Lotbinière, située dans le rang 4, sortie 15 et 16 rang de Villeroie en descendant de Montréal et en montant de Québec, sortie 261, suivre la voie de service en allant vers le sud-est.

Samedi 12 mars à 10 heures a.m.

En cas de grosse tempête, l'encan sera remis au samedi 15 avril 1980.

Sera vendu tout un aménagement de maison au complet, comprenant beaucoup d'antiquités et beaucoup d'outils pour travailler le bois. De belles pièces de grande valeur. Une invitation est lancée à tous les antiquaires, c'est une vente à ne pas manquer, une visite vous conviendra.

Pour renseignements, s'adresser aux numéros de téléphone le jour 418-683-1769 ou le soir 418-626-0773.

Conditions comptant. Cantine sur les lieux.
Cet encan est sous la direction de
Albert Breton de Inverness
au téléphone 418-453-2681, encanteur licencié bilingue
Toujours acheteur de terres et de roulants de ferme au complet et à votre disposition pour tous genres de ventes par encan.

CITÉ DE SILLERY

APPEL D'OFFRES

La Cité de Sillery demande des soumissions pour la fourniture de:

1. sulfate d'aluminium granulé
2. huile diesel colorée
3. huile diesel non colorée
4. huile à chauffage numéro 2
5. essence sans plomb.

On peut se procurer les formules de soumission et autres documents au bureau du service des achats, à l'Hôtel de Ville de Sillery, 1445, avenue Maguire.

Les soumissions seront reçues jusqu'au lundi 21 avril 1980 à 14:00 heures, et seront ouvertes publiquement le même jour en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, 1445, avenue Maguire, Sillery, à compter de 14:00 heures.

La Cité de Sillery ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Le greffier de la Cité
Georges Gravel, ing., a.g.
SILLERY, 24 mars 1980.

ville de CHARLESBOURG

APPEL D'OFFRES

SOUSSION POUR LA FOURNITURE D'UN CAMION AVEC NACELLE 36' POUR LE SERVICE DE LA CIRCULATION.

La Ville de Charlesbourg demande des soumissions pour la fourniture d'un camion avec nacelle 36' pour utilisation par le service de la Circulation.

Pour être conforme, toute soumission devra:

- a) être accompagnée d'un chèque certifié à l'ordre de la Ville au montant de \$2.000;
- b) être accompagnée d'un chèque certifié à l'ordre de la Ville au montant de \$2.000;
- c) être déposée au bureau du soumissionnaire avant 4:00 heures p.m., le mardi 8 avril 1980.

Les formules de soumissions ainsi que les devis sont présentement disponibles au bureau du directeur des Services Techniques de la ville, 167, 76e Rue est, Charlesbourg.

La Ville de Charlesbourg ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Charlesbourg, ce 27 mars 1980.

LE GREFFIER DE LA VILLE
ROSAIRE GODBOUT, o.m.a.

Hydro-Québec

APPELS D'OFFRES

Pour 10h30, heure de Montréal, aux dates indiquées

LAE. 00039.F 22 avril 1980 UN SYSTEME D'AIR COMPRIME (PRESSION 1,400 LB.) Garantie de soumission: \$3,000	ACZ. 00070.F 22 avril 1980 717,025 BOITIERS ISOLANTS EN POLYETHYLENE Garantie de soumission: \$15,000	PPE. 02061.F 29 avril 1980 24 INDUCTANCES SHUNT 735kV, 110 et 55 MVAR Garantie de soumission: \$200,000	ACZ. 00060.F 22 avril 1980 106,755 MOULURES EN POLYETHYLENE POUR FIL DE TERRE Garantie de soumission: \$3,000
ACZ. 00044.F 15 avril 1980 BRIDES DE TRAVERSE, SUPPORTS ET SANGLES EN ACIER Garantie de soumission: \$20,000	NIR. 00005.F 15 avril 1980 LOCATION POUR UNE PERIODE DE 24 MOIS D'UN SYSTEME DE TRAITEMENT DE TEXTE Pas de garantie de soumission	AMR. 00010.F 22 avril 1980 UNE MORQUE D'UNE CAPACITE MINIMUM DE 12 TONNES AVEC ABRI EN ALUMINIUM Garantie de soumission: \$3,000	AMR. 00078.F 22 avril 1980 2 ELEVATEURS ELECTRIQUES A FOURCHETTES EXTENSIBLES (CAPACITE 4,000 LB.) Garantie de soumission: \$5,000
AMR. 00069.F 15 avril 1980 12 CAMIONS FOURGONS (PBV 9,700 à 10,000 LB.) Garantie de soumission: \$5,000	AMR. 00067.F 22 avril 1980 22 CAMIONS, CHASSIS ET CABINE REGULIERE (PBV 18,500 LB.) Garantie de soumission: \$30,000	AMR. 00068.F 22 avril 1980 9 CAMIONS, CHASSIS ET CABINE ALLONGEE (PBV 10,000 LB.) Garantie de soumission: \$5,000	AMR. 00066.F 22 avril 1980 74 CAMIONS, CHASSIS ET CABINE REGULIERE (PBV 25,500 LB.) Garantie de soumission: \$100,000

Toutes les conditions de chacun des appels d'offres sont contenues dans le document qui peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement, entre 8h30 et 16h30 à l'endroit suivant:

HYDRO-QUEBEC
DIRECTION ACHATS
BUREAU N° 700
75 OUEST, BOUL. DORCHESTER
MONTREAL, QUE., CANADA H2Z 1A4

Pour renseignements, téléphone (514) 285-1711, poste 1863.

La garantie de soumission doit être d'un montant égal à au moins 10 % de la somme totale de la soumission jusqu'à concurrence du montant susmentionné; elle doit être donnée sous forme de chèque visé ou de cautionnement de soumission.

Sauf s'il est contrairement indiqué, une soumission partielle est acceptable.

Seules les personnes, sociétés et corporations ayant leur place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau sus-indiqué sont admises à soumissionner.

Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque, ou toutes les soumissions reçues.

Le secrétaire, M.-A. DEMERS

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

appel d'offres

PROJET:
PAPIER FIN
DOSSIER: SP-260

Des soumissions pour la fourniture de papier fin seront reçues au plus tard à 11:00 heures (heure locale), le 18 avril 1980, par la Société des alcools du Québec, tel que stipulé au document d'appel d'offres.

Un versement de cinquante (\$50.00) dollars est requis pour obtenir un document d'appel d'offres ainsi que pour chaque exemplaire additionnel. Ce montant est remboursable et est payable en argent comptant ou sous forme de chèque visé tiré sur une banque à charte canadienne ou sur une caisse d'épargne ou de crédit du Québec à l'ordre de la Société des alcools du Québec.

Le document complet d'appel d'offres est disponible du lundi au jeudi (inclusivement) de 8:30 heures à 17:00 heures et le vendredi de 8:30 heures à 12:30 heures, aux adresses suivantes:

SIÈGE SOCIAL
905 Ave de Lorimier
Montréal, (Québec)
H2K 3V9

CENTRE DE DISTRIBUTION MONTREAL
7500 rue Tellier
Montréal, (Québec)
H1N 3M7

CENTRE DE DISTRIBUTION QUEBEC
2900 rue Einstein
Ste-Foy, (Québec)
G1X 3X4

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société des alcools du Québec sont admises à soumissionner.

La Société des alcools du Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.



Expérience controversée

Un deuxième ours polaire servant de cobaye dans le cadre d'une expérience menée au Manitoba, afin de découvrir les effets que l'huile répandue éventuellement dans l'Arctique pourrait avoir sur ces animaux, est mort hier. Le troisième spécimen (ci haut), qui a également été imbibé d'huile aux fins de cette expérience, est très mal en point, ont fait savoir les pathologistes responsables de ce test.

Selon le rapport d'une commission d'étude fédérale Le contrôle des BPC doit être accru

OTTAWA (d'après UPC) — Une commission d'étude fédérale sur l'environnement a recommandé hier au gouvernement canadien de restreindre davantage l'utilisation des biphényles polychlores (BPC), un composé synthétique qui sert principalement de substance isolante dans les transformateurs et condensateurs électriques.

Vu le danger que leur potentiel cancérigène représente pour la santé, les BPC ont été les premières substances inscrites et réglementées en vertu de la loi sur les contaminants de l'environnement.

La commission d'étude, dirigée par Maxwell Cohen, ancien président de la commission mixte internationale, suggère aussi dans son rapport que les BPC soient graduellement remplacés par d'autres substances dans la fabrication d'enduits, de cires et de pesticides.

"Les gouvernements du Canada et des provinces devraient retirer un certain nombre d'appareils utilisant les BPC chaque année", dit le

rapport. Par exemple, 5 pour 100 des équipements utilisant ces matières polluantes pourraient être remplacés chaque année, ce qui encouragerait la recherche pour découvrir des substituts.

Les BPC se retrouvent dans l'environnement à travers les rebuts de matières plastiques, d'enduits, de cires et d'équipements électriques. La pluie et la neige se chargent de disperser les substances toxiques dans les

cours d'eau, ce qui cause de graves dommages à la faune aquatique et terrestre.

La commission recommande que le gouvernement envisage avec l'aide des provinces, la création d'installations d'entreposage et légifère sur le transport des matières dangereuses. Selon la commission, toute exportation des BPC devrait être interdite, sauf pour transporter les polluants vers des installations d'entreposage.

CORRECTION

Il s'est glissé une erreur dans notre annonce parue le mercredi 26 mars, en page E-2 de ce journal. Vous auriez dû lire:

**PRODUITS
SURGELES
SPAGHETTI
SAUCE A
LA VIANDE**

**PIZZA TOMASSO
PQT DE 11½ OZ
PRIX HABITUEL: 1.34
SPECIAL .99
ECONOMISEZ: .35**

STEINBERG

CORRECTION

Il s'est glissé une erreur dans notre annonce parue mercredi le 26 mars, en page E 2 de ce journal. Vous auriez dû lire:

**BAS-CULOTTE STEINBERG
AVEC CULOTTE DE SOUTIEN PRIX HABITUEL: .99**

**EN SPECIAL .77 LA PIECE
(au lieu de .74)**

STEINBERG

Le prix des denrées monte, mais lentement...en mars

OTTAWA (PC) — La hausse du prix des aliments au détail connaît un ralentissement par suite d'une baisse du prix du bœuf, du porc, des fruits et des oeufs, a fait savoir le ministère de l'Agriculture, hier.

Durant les quatre semaines

comprises entre le 16 février et le 14 mars, la hausse était de 0.5 pour 100 au lieu de 1.4 pour 100 au cours des quatre semaines précédentes.

Comparativement à la même période l'an dernier, les prix des aliments ont augmenté de huit pour 100, soit la plus faible hausse

depuis l'été 1977.

À Québec, le coût hebdomadaire moyen d'un régime alimentaire normal pour une famille de quatre personnes était de \$62.51 durant la deuxième semaine de mars, soit \$1.42 de plus qu'en février et \$3.50 de plus qu'en mars 1979.

BIJOU PRIX BIENTOT PAQUES... L'HEURE EST VENUE D'OFFRIR UNE MONTRE CARDINAL!

Pâques, un temps de réjouissances qu'il faut marquer...
Pour elle ou lui, Cardinal offre une variété de modèles.

CARDINAL



MONTRES UNIQUES À PRIX LOGIQUES

DISPONIBLE CHEZ "VOTRE" BIJOUTIER BIJOU PRIX

BEAUPORT
BIJOUTERIE ENR.
149, rue Seigneuriale, Beauport

667-4101

VAL-BELAIR
BIJOUTERIE MILLETTE ENR.
476, boul. Pie XI, Val-Bélair

842-6589

STE-FOY
BIJOUTERIE LA LICORNE ENR.
Carrefour La Pêrade,
3440, ch. 4-Bourgeois, Ste-Foy

653-6220

STE-ODILE
BIJOUTERIE ROY ENR.
Place des Chênes, Québec

627-1445

STE-FOY
BOUTIQUE L'ANTARES LTÉE
Village Normand, Place Laurier, Ste-Foy

651-7226

THETFORD MINES
BOUTIQUE JUROLENE INC.
Bijouterie Centre d'Achats St-Noël

338-4748

BIJOU PRIX

NOUVEAU SERVICE
À LA CLIENTÈLE:

notre service se veut excellent
toutefois, si vous avez des
plaintes à formuler, vous pouvez
maintenant le faire en
composant

"UNIS POUR MIEUX VOUS SERVIR"

BijouPrix regroupe plusieurs marchands
dont le seul but est de vous offrir un plus
grand choix de qualité aux plus bas prix.

661-8428

**VENEZ CONSTATER
NOS PRIX!**
— Vaste choix de
motorisés GENERAL
COACH "BENDIX"
neufs 1979 et 1980

**Plan de
protection
continu**

36 mois 60/80,000 km

**Nous achetons et
prenons échanges
sur motorisés.**

Blais & Trahan inc.
140, boul. Taché ouest, Montmagny, G5V 3A5
Tél. Bur.: 248-2323 — Ligne directe Québec: 884-2310

CHEVROLET - OLDSMOBILE - CAMIONS CHEVROLET

Glidden

**SOLDE
ANNIVERSAIRE!**

ÉCONOMISEZ \$7.00

\$10.99

Gallon
courant
\$17.99

**La meilleure peinture murale
mate au latex de Glidden**

- Éléгант fini mat
- Lessivable, couleurs bon teint
- Les outils se nettoient
facilement à l'eau

ÉCONOMISEZ \$6.00

\$16.99

Gallon
courant
\$22.99

**Plus, la meilleure peinture-émail
semi-luisante au latex de Glidden**

- Résiste à la graisse, la saleté,
l'humidité
- S'applique facilement, sèche rapidement
- S'harmonise aux couleurs Spred Satin
- Les outils se nettoient facilement
à l'eau

FIN DE LA VENTE LE 29 MARS 1980

Glidden

PEINTURE-PAPIER PEINT
2945, BOUL. HAMEL OUEST, Québec
TEL.: 871-0901

Ouvert du
lundi au
mercredi de
8h30 a.m. à
5h30 p.m.
Jeudi et
vendredi de
8h30 a.m. à
9h p.m.
Samedi de 9h
a.m. à 5h p.m.

CHARLES
VISA

Une femme séparée obtient une part de l'actif de son mari

TORONTO (PC) — Une femme séparée a obtenu la moitié des actions de son mari par un jugement de la Cour suprême de l'Ontario, à titre de contribution au mariage.

C'est la première fois qu'une épouse obtient une part d'un actif non familial.

Le juge John Holland a accordé à Mme Barbara Leatherdale un part de \$20.000 des actions de Bell Canada détenues par son mari à cause de sa contribution indirecte au mariage par la tenue de la maison, par le soin qu'elle a pris de l'enfant du couple et par mise en commun de ses revenus comme employée de banque durant les

six ans qu'elle a occupé cet emploi avant de le laisser pour rester à la maison avec son fils.

Le juge a déclaré dans un jugement écrit qu'il n'attachait aucune importance au fait que les actions étaient au nom du mari. Il n'aurait pu acquiescer ces actions (par retenues sur sa paie) sans les efforts de sa femme à l'intérieur et à l'extérieur de la maison.

Suivant la loi de l'Ontario, une femme n'a droit à sa part de l'actif familial que si elle y a contribué directement, mais il n'y a pas de disposition semblable pour le partage des actifs non familiaux.



Asselin honoré

Cofondateur du journal Le Devoir et, auparavant, du journal Le Nationaliste, Olivier Asselin a été admis aujourd'hui au temple de la renommée du journalisme canadien. Né en 1874 à Saint-Hilaire, dans le comté de Charlevoix, M. Asselin a commencé sa carrière de reporter en 1903, à Montréal. Pendant la Première Guerre mondiale, après avoir écrit une série d'articles anti-impérialistes, il a servi outre-mer comme major. Le gouvernement français lui a accordé la Légion d'honneur. Il est l'auteur de plusieurs livres et est décédé en 1937. Trois autres journalistes ont été nommés au temple de la renommée en même temps que Asselin: Helen Allen, Jim Coleman et Ken MacTaggart.

Un policier admet avoir "touché" un Haïtien à Montréal

MONTREAL (D'après PC) — Un policier de Montréal a admis, hier, qu'il avait frappé un Haïtien à la figure avec sa lampe de poche sans aucune raison particulière, après l'avoir arrêté dans un restaurant de l'est de la métropole, l'été dernier.

M. Gilles Laurin a révélé devant la Commission de police du Québec qu'il avait frappé M. Molère Théard au moment où il était escorté par deux confrères à l'extérieur.

M. Laurin, un policier âgé de 34 ans, a aussi avoué que M. Théard n'avait pas résisté à son arrestation et que le coup qu'il lui a asséné n'avait pas été provoqué par la victime.

"Au moment où il était escorté à

l'extérieur du restaurant, les policiers qui le retenaient, semblaient manquer de poigne et j'ai alors soulevé ma lampe de poche, le touchant à la figure", a déclaré le témoin.

Le témoignage de l'agent Laurin a été entendu à la fin de la troisième journée d'audience de la Commission de police du Québec, appelée à faire enquête sur des présumés gestes de brutalité policière et des propos jugés racistes.

M. Laurin, qui témoignait sous la protection de la cour, a souligné qu'il avait été suspendu pour une période de 15 jours parce qu'il avait fait une fausse déclaration et frappé M. Théard sans raison.

carrières et professions

Toutes les annonces publiées dans ces pages sous la rubrique Carrières et Professions sont assujetties à la loi numéro 50.

Les emplois annoncés s'adressent donc aux hommes et aux femmes.

POUR FAIRE PARAÎTRE VOS ANNONCES DANS CETTE PAGE COMPOSEZ

647-3266

OU ECRIVEZ A CARRIÈRES ET PROFESSIONS LE SOLEIL L.T.E.E. C.P. 1547, QUÉBEC, QUE. G1K 7J6

COMMIS DE BUREAU

Expérience requise pour NCR399 et comme téléphoniste bilingue.

Ecrire au: Dépt. 4021, Le Soleil Ltee, 390, rue St-Vallier est, Québec, Que. G1K 7J6

ESTIMATEUR(TRICE)

Manufacturier de conduits, air chaud et ventilation. Bilingue de préférence. Lieu de travail: Québec. Ecrire: DEPT 4025, LE SOLEIL LTEE, 390, St-Vallier est, Québec, G1K 7J6

SECRETAIRE JURIDIQUE

Sténodactylo bilingue, 2 ans d'expérience. TEL.: 692-1511

LA C.E.E. BEAUPORT recherche RECRUTEUR

- Avoir beaucoup d'enthousiasme et d'ambition;
- vouloir atteindre un salaire bien au-dessus de la moyenne;
- posséder une automobile.

Si vous êtes intéressé(e), communiquez avec:

LA CAISSE D'ENTRAIDE ECONOMIQUE DE BEAUPORT
601, rue du Cénacle, Beaufort
Tél.: 663-7816
Demander M. Claude Belley



LE CONSEIL DES ECOLES CATHOLIQUES ROMAINES DE CARLETON requiert pour septembre 80 les services

D'ORTHOPEDAGOGUES (Cliniciens(es))

Travail:

- Visiter plusieurs écoles, diagnostic et traitement;
- rencontrer avec les professeurs, les parents si nécessaire.

Exigences:

- B.A. en orthopédagogie;
- quelques années d'expérience.

Salaire:

Selon les normes établies au sein du Conseil.

Veuillez faire parvenir votre demande d'emploi et curriculum vitae d'ici le 15 avril 1980 à:

M. Jacques Lanthier,
surintendant de la supervision
1695, Chemin Merivale
Nepean, Ontario K2G 3R4



MAITRE DE MARINE

Nous recherchons les services d'un Officier de marine pour occuper le poste de Premier Maître sur le traversier-rail "Georges Alexandre Lebel" opérant présentement entre Matane et Baie-Comeau.

La personne choisie devra détenir un brevet qui lui permettra d'agir comme Capitaine du navire à l'occasion.

Les conditions de travail, les bénéfices marginaux et le salaire seront ceux prévus à la convention collective en vigueur.

L'emploi sera disponible au début de juillet 1980. Toute personne intéressée devra faire parvenir sa demande accompagnée de son curriculum vitae au plus tard le 30 avril 1980 au sein de:

M. Roger Dion, Président Directeur général
Compagnie de Gestion de Matane Inc.
Chambre 3.2
159, rue St-Pierre
Matane, P.Q. G4W 2B8

Toutes les demandes demeureront confidentielles.



Agent d'administration

Une entreprise en plein essor, œuvrant dans le secteur de la boulangerie, est à la recherche d'un agent d'administration pour son siège social situé à Québec.

Sous l'autorité du directeur du personnel, l'agent d'administration a comme principales fonctions:

- Voir à l'administration des régimes d'assurance-groupe et de retraite;
- Constituer et tenir à jour les dossiers des employés;
- Administrer les différentes conventions collectives pour les clauses relevant de sa juridiction;
- Participer aux autres activités du service du personnel dont: l'embauche, la notation, la négociation des conventions.

Le (la) candidat(e) recherché(e) est diplômé(e) en techniques administratives. Il (elle) a déjà à son actif une expérience de travail pertinente. Il (elle) sait faire preuve d'autonomie, de dynamisme et d'entregent.

Le salaire sera en fonction de l'expérience du candidat. Nous offrons une gamme complète de bénéfices marginaux.

Veuillez envoyer votre curriculum vitae avant le 4 avril 1980 à l'attention du:

Directeur du Personnel
Le Groupe Samson Inc.
375 rue Verdun, Québec
G1N 3N8
Tél.: 681-8171

REPRESENTANT(E)S EN HAUTE FIDELITE

A temps partiel. Commissions.

Ecrire à:

MUSIQUE ET TECHNIQUE INC.
2680, Carré Cameron
Les Saules, Québec G1P 1X9

ARCO CONSTRUCTION INC.

recherche

UN(E) RESPONSABLE

Capable de diriger une équipe et capable de prendre en main la responsabilité des unités de concassage.

Faire parvenir curriculum vitae à:

ARCO CONSTRUCTION Inc.

C.P. 305, Route 265
Plessisville, Québec G6L 2Y8

DIRECTEUR REGIONAL

Nous recherchons un directeur parfaitement bilingue, ayant fait ses preuves dans le domaine de la vente et de la représentation.

Le candidat idéal peut facilement travailler seul. Il a dans le passé prouvé sa capacité d'embaucher, de former et de superviser du personnel.

Il peut facilement travailler sous pression tout en apportant une attention spéciale aux détails.

Ce poste offre un salaire de base, des commissions, un boni et de bons avantages sociaux.

Faites parvenir votre curriculum vitae et mentionnez le salaire recherché à:

Dépt 4010, Le Soleil
390, rue St-Vallier est, Québec, Qué. G1K 7J6



CLSC des Trois-Saumons

MEDECIN

Le CLSC des Trois-Saumons est à la recherche d'un médecin pour compléter les cadres de son équipe actuelle. Le poste est disponible immédiatement.

CADRE DE PRATIQUE

Dispenser des services de consultation et de soins au CLSC ou à domicile.

Participer à l'élaboration et à l'évaluation des programmes dont celui de la santé et de la sécurité au travail.

Exécuter ou superviser certains programmes d'éducation ou de prévention à caractère sociomédical.

LE MILIEU

Milieu entièrement rural d'environ 13.000 habitants. Région touristique à une (1) heure de Québec.

TRAITEMENT

Selon convention FMOQ-MAS.

Faire parvenir votre demande avant le 25 avril 1980 à:

CLSC DES TROIS-SAUMONS
C.P. 250
St-Jean-Port-Joli, Qué. G0R 3G0.

MINES NORANDA LIMITEE Division Horne

noranda

INGENIEUR CHIMISTE ou METALLURGISTE

Noranda, à sa division Horne de Noranda, Québec, recherche un ingénieur qui serait responsable du contrôle des émissions à son usine de smeltage de cuivre qui comprend les fours à reverberie conventionnels et le procédé Noranda de smeltage en continu.

Le titulaire devra être diplômé en génie chimique ou métallurgique et posséder au moins trois (3) années d'expérience reliée à ce domaine. Il supervisera une équipe de contrôle des émissions, développera des procédures techniques pour la surveillance continue des émissions, s'assurera du fonctionnement adéquat des précipitateurs électrostatiques et de l'appareil d'épuration des gaz, et entretiendra des relations avec fournisseurs, consultants, etc.

Si vous êtes intéressé et possédez les qualités nécessaires, veuillez soumettre votre résumé à:

M. Normand Duimet
Directeur des relations industrielles
Mines Noranda Limitée
Case postale 4000
Noranda, Québec
J9X 5B6

Société d'électrolyse et de chimie Alcan Ltée



COORDONNATEUR EN COMMUNICATIONS EXTERNES

La Société d'électrolyse et de chimie Alcan Ltée est à la recherche d'un coordonnateur en communications externes pour ses installations au Saguenay et Lac-Saint-Jean.

Relevant du directeur des relations publiques au Saguenay et Lac-Saint-Jean, le coordonnateur aura pour principale responsabilité la planification, l'organisation, la coordination et l'administration des programmes de publicité, expositions et autres activités de communications externes qui entraînent la présence des entreprises du Groupe Alcan au Saguenay et Lac-Saint-Jean.

Les exigences du poste sont les suivantes:

- Diplôme universitaire de premier cycle en communication, sciences humaines ou l'équivalent
- Expérience d'au moins deux ans dans un poste de responsabilité en relations publiques.
- Connaissance approfondie des techniques modernes de communications de masse.
- Aptitude à s'exprimer dans un français correct
- Connaissance approfondie du milieu socio-économique et politique régional.

Salaire selon l'expérience et les qualifications.

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae, avant le 7 avril 1980 à:

Société d'électrolyse et de chimie Alcan Ltée
Mlle Claire Simard
Edifice 100A
Case postale 500
Arvida (Québec)

Désirez-vous améliorer votre situation?

Parce que vous êtes un vendeur professionnel?
Parce que vous pensez être en mesure de motiver et diriger un groupe de vendeurs?

Si cela s'adresse à vous, contactez-nous.

Nous sommes la première société en Europe dans le domaine des cadeaux publicitaires exclusifs et avons décidé de nous implanter sur le marché d'Amérique du Nord et d'y établir une organisation de vente toute nouvelle.

Nous entrons présentement dans la Seconde Phase et voulons créer un groupe de vendeurs dans la Province du Québec, ce qui exige du candidat retenu de bonnes connaissances pratiques de la langue anglaise et française.

Si vous êtes prêt à travailler dur pour édifier votre avenir, nous vous donnerons une formation soignée qui vous mènera directement à la position de Chef de Vente.

Même pendant la période de formation vous recevrez un salaire substantiel, une commission très intéressante, ainsi qu'une voiture de fonction et vos frais seront payés.

Si vous pensez être l'homme qu'il nous faut, veuillez envoyer votre candidature à:



BERENDSOHN INTERNATIONAL PROMOTION LTD.

5601 Steeles Ave West
Unit #2
Weston, Ontario
M9L 1S7
(416) 746-2770

Construction: c'est toujours l'impasse

Les négociations entre l'Association des entrepreneurs en construction du Québec et les représentants syndicaux des neuf métiers qui n'ont pas encore accepté l'entente de principe pour le renouvellement du décret de la construction stagnent depuis trois semaines. D'ailleurs, avant-hier, c'était au tour de l'association patronale de "menacer" les unions récalcitrantes: non seulement les travailleurs de ces métiers ne recevront pas les \$0.30/heure déjà consentis à leurs collègues, mais encore l'augmentation de 8 pour 100 prévue pour le 1er mai ne sera-t-elle pas consentie à l'ensemble des travailleurs si, d'ici là, tous les syndicats n'ont pas entériné l'entente de principe. Les représentants syndicaux n'ont pas encore fait connaître leur commentaire aux menaces de l'AECQ mais ils n'en continuent pas moins leurs moyens de pressions, soit les débrayages sporadiques dans différents chantiers.

Salaire minimum

La nouvelle hausse du salaire minimum décrétée par le gouvernement québécois entrera en vigueur mardi prochain, le 1er avril (et n'aura pas encore été votée par le conseil des ministres). Le salaire minimum horaire qui est actuellement de \$3.47, et ce depuis le 1er avril dernier, passera mardi à \$3.65. Pour les moins de 18 ans, il sera de \$3.23/heure. Les employés à pourboires recevront \$3.00/heure et leurs collègues âgés de moins de 18 ans \$2.69. Le Québec aura ainsi les taux de salaires minimum les plus élevés au Canada, mais à \$3.65/heure, il sera vite rejoint le 1er mai par la Saskatchewan.

Le prix d'un conflit

Le conflit du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec avec le gouvernement lors de la dernière ronde de négociation a coûté \$11 millions aux fonctionnaires.

"Ce chiffre peut paraître astronomique à certains membres," selon Marcel Ledoux, secrétaire-trésorier du comité de fonds de défense professionnelle du SFPQ, "mais il reflète exactement le prix d'un conflit où des membres se sont tenus debout devant un employeur-législateur qui voulait "voler honteusement" des droits acquis depuis près de dix ans".

Quel meilleur moyen de se tenir debout que lorsque l'on retire son plein salaire tout en étant en grève?

Quoi qu'il en soit, les membres du SFPQ devront maintenir leur contribution spéciale au fonds de défense professionnelle de leur syndicat encore quelques mois, soit 1/2 pour 100 de leur salaire.

Améliorez votre vie sexuelle

"Une grève prolongée peut améliorer votre vie sexuelle."

"Selon une étude menée par Henry Radec, professeur de sociologie à l'université Laurentienne de Sudbury, non seulement les métallurgistes en grève contre l'INCO l'année dernière ont-ils eu des relations sexuelles plus souvent avec leurs épouses, mais leur vie familiale a connu de nouveaux sommets durant la grève de 10 mois."

"Les chercheurs qui ont interrogé un grand nom-

bre d'épouses de mineurs ont pu établir que la vie familiale s'était améliorée en dépit des difficultés que posait la survie avec le salaire de grève. Plus de 40 pour 100 des épouses ont déclaré qu'un rapprochement s'était produit dans la famille, tandis que 25 pour 100 d'entre elles ont déclaré une augmentation des relations sexuelles."

Extrait du journal "Le machiniste", publié par l'Association internationale des machinistes et des travailleurs de l'aérospatiale.

Les p'tits de l'Auberge

Le règlement intervenu, il y a quelques semaines, à l'Auberge des Gouverneurs de Sainte-Foy, après plus de dix mois de grève, a semblé-t-il, déclenché une avalanche. Après les employés de l'hôtel Méridien à Montréal qui en sont venus à une entente avec leur employeur la semaine dernière, ce fut, cette semaine, le cas avec les employés du Holiday Inn du centre-ville à Québec. L'offensive de la CSN contre la section 31 de l'Union des employés d'hôtels, motels et bars, affiliée à la FTQ, semble vouloir modifier fondamentalement les relations de travail dans l'industrie hôtelière au Québec. Ceux qui avaient parti le "bal" il y a plus de deux ans, les employés du Hilton à Québec, doivent cependant attendre que de difficiles problè-



par
Georges ANGERS

mes juridiques ne soient réglés avant de pouvoir commencer à négocier avec le géant international de l'hôtellerie.

Aphones

"Si les troubles psychosomatiques, à des degrés divers, apparaissent comme étant les maladies qui frappent le plus couramment les enseignants (es) dans le cadre de leur fonction, les affections à l'appareil respiratoire et à la gorge sont particulièrement néfastes."

Selon Ligne directe, l'organe officiel d'information de la Centrale de l'enseignement du Québec, mieux connu comme CEQ, qui cite dans son dernier numéro le Bureau international du travail, "la fréquence élevée des maladies respiratoires est attribuable au surmenage vocal, à l'atmosphère sèche et poussiéreuse des salles de classe et aux infections contagieuses".

"Il importe", selon Ligne directe, "de revendiquer la reconnaissance de ces maladies professionnelles afin qu'elles tombent sous le coup de la protection des lois sociales actuelles et en particulier de la loi sur les accidents du travail qui prévoit verser des indemnités ou prestations aux travailleurs affligés de maladies dites professionnelles".

Aide fédérale à 2,000 propriétaires de maison

OTTAWA (PC) — Le ministre des Travaux publics, M. Paul Cosgrove, a dévoilé, hier, un programme d'aide à quelque 2,000 propriétaires de maison qui doivent renouveler leur hypothèque cette année mais, pour l'instant, il n'a rien annoncé pour des milliers d'autres coincés par la hausse des taux d'intérêt.

Le gouvernement va fournir des subventions directes allant jusqu'à \$1,200 à ces 2,000 citoyens ou familles qui ont acquis leur logis en 1975, en vertu d'un programme fédéral d'aide à l'accès à la propriété.

Ces subventions, qui devraient coûter \$300,000 à Ottawa en 1980, sont destinées à maintenir à un maximum de 30 pour 100 la part du revenu familial consacrée au logement. Les subventions vont varier en fonction du revenu des bénéficiaires et des taux d'intérêt disponibles au moment du renouvellement des hypothèques.

Les partis d'opposition ont bien accueilli la nouvelle mais ont ajouté

qu'il faut en faire beaucoup plus pour les dizaines de milliers de Canadiens aux prises avec des problèmes de logement.

Au nom du Nouveau parti démocratique, Mme Margaret Mitchell, a affirmé que le programme de M. Cosgrove ne faisait rien pour les 200,000 autres personnes confrontées à un renouvellement, avec des taux qui tournent autour de 16 pour 100.

Mme Mitchell a préconisé une baisse générale des taux d'intérêt et un programme spécial d'aide aux familles gagnant moins de \$30,000 par année. Son programme serait financé par l'imposition plus élevée des profits des banques à charte.

De son côté, l'Urban Development Institute a prédit qu'il n'y aurait que 160,000 mises en chantier cette année au Canada et que cela provoquerait beaucoup de chômage dans le bâtiment de même que la perte de \$3.5 milliards en capacité de construction.



Paul COSGROVE

NOUS NOUS DÉMENONS Et c'est vous qu'on félicite!

Holiday Inn®

Ce qui est exactement notre objectif, comme il se doit!
Quand vous projetez une assemblée de représentants de commerce, une réception de mariage ou un déjeuner de comité — ou prévoyez une réception de bureau — vous voulez que tout marche comme sur des roulettes. Alors venez nous voir car c'est notre affaire!
Holiday Inn organise plus de réunions sociales ou d'affaires que quiconque au Canada. A nous les problèmes et les préparations. A vous le succès et les félicitations!

Québec Centre-Ville 395, rue de la Couronne, Québec
Téléphone 647-2611

Québec Ste-Foy 3225, Hochelaga, Ste-Foy
Téléphone 653-4901

Ça sent le printemps



Frais et vivifiants comme l'air du printemps, les bâtons déodorants English Leather® vous sont offerts en quatre fragrances bien masculines. Arrêtez-vous à l'étalage English Leather® dès aujourd'hui, comparez les essences Wind Drift®, Timberline®, Lime et English Leather® puis... laissez votre nez décider!

Les bâtons déodorants English Leather.

Une protection sûre pour l'homme actif.

En vente dans les bonnes pharmacies et grands magasins.

Mem Co. (Canada) Ltée

SPECIAL DU PRINTEMPS
\$2.25 pièce
*prix de détail suggéré

AMSTERDAM

DU 22 OCTOBRE 1979 AU 30 JUIN 1980



CONCOURS BON SEPT JOURS À AMSTERDAM

10 couples chanceux s'envoleront sur les ailes de KLM vers la Hollande pour un sept jours de rêve à la découverte d'Amsterdam, la Magnifique.

Imaginez-vous tous les deux prenant votre petit déjeuner au chic hôtel Hilton d'Amsterdam et planifiant tranquillement vos journées... Imaginez-vous admirant les œuvres de Rembrandt au Rijksmuseum; visitant le Palais Royal et la Tour de la Monnaie; faisant du « shopping » sur la Damrak, artère centrale de la ville.

Imaginez-vous déambulant sur les bords des canaux bordés de hautes et élégantes demeures du XVII^e et XVIII^e siècle; découvrant les 400 ponts de la ville, les faïences uniques, les marchés de fromages, les villages de pêcheurs environnants, le costume traditionnel des habitants, les champs de fleurs réputés dans le monde entier, les moulins à vent...

Imaginez-vous en Hollande pendant sept jours!

COMMENT PARTICIPER

- Chaque achat à l'une ou l'autre des Boutiques Place Québec vous donne droit à un bulletin de participation.
- Remplissez correctement ce bulletin et déposez-le dans le baril de participation prévu à cette fin.

TIRAGE

- Les dix (10) grands prix seront tirés au hasard parmi tous les bulletins de participation accumulés durant le mois, à raison d'un ou de deux tirages par mois aux dates suivantes:
 - Les 22 novembre et 20 décembre 1979
 - Les 17 janvier, 28 février et 27 mars
 - Les 24 avril (2 tirages), 22 mai, 19 juin et 3 juillet 1980.

PRIX

- Chacun des dix (10) grands prix consistera en un séjour de 6 nuits/7 jours à Amsterdam pour 2 personnes comprenant:
 - voyage aller-retour en avion à partir de Mirabel à bord de KLM.
 - consommation et repas en cours de vol.
 - séjour de 6 nuits/7 jours au chic hôtel Amsterdam Hilton.
 - \$400.00 d'argent de poche par couple.

TOUS LES DÉTAILS ET RÈGLEMENTS DU CONCOURS SONT DISPONIBLES: BOUTIQUES PLACE QUÉBEC.

Les Boutiques Place Québec ont payé les droits exigibles quant à ce concours en vertu de la Loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les jeux d'amusement. Un tirage au sort de ce concours peut être soumis à la Régie des loteries et courses du Québec.

Hilton International Québec

BOUTIQUES PLACE QUÉBEC
Ouvert jusqu'à 6 heures, lundi, mardi et mercredi.

KLM
KLM Lignes Aéronavées Royales Néerlandaises

Le Grand McDon

C'était le jour du Grand McDon, hier, du matin jusqu'au soir. Les cinq concessionnaires McDonald de la région s'étaient fixés comme objectif de vendre 20.000 Big Macs. Au moment d'écrire ces lignes, il est trop tôt pour connaître le

résultat de cette campagne de charité dont les profits serviront aux malades de l'hôpital Sainte-Justine à Montréal, mais il n'en demeure pas moins que de nombreuses personnes bénévoles ont su participer et s'impliquer dans l'affaire.



Le directeur du service des incendies de Québec, M. Cyrille Mainguy, tenait la caisse.



Rémy d'Anjou emboitait des patates frites.



Le commissaire aux incendies Cyrille Delage distribuait des macarons.



Le juge en chef Gabrielle Vallée donnait des "balounes".



Lucie Charland et Nicole Simard, toutes deux de Télé-Capitale, servaient les Big Mac.



pierre champagne

de 9h. à 11h. le matin
Téléphone: 647-3434

La Passion à Télé-4

A l'approche de Pâques, Rémy d'Anjou et Michel Brodeur, respectivement animateur et réalisateur de l'émission Carrefour-Québec, ont décidé de souligner d'une façon toute spéciale cet événement religieux d'importance en présentant une série de sept émissions sur la Passion tournées dans les décors grandioses du Cyclorama de Sainte-Anne-de-Beaupré.

Si le décor est grandiose, les textes, adaptés par Michel Brodeur, le sont encore davantage. J'ai visionné, cette semaine, les deux premières émissions dont la première doit être télédiffusée dès ce soir. C'est du grand travail.

Pour y parvenir, on n'a pas retenu seulement les versions des évangélistes. On est aussi allé puiser le reportage de la vie de Jésus dans d'autres Écritures. On nous livre donc une Passion religieuse

certes, mais que l'on a située dans son aspect économique et politique.

Rémy ne se cache pas pour dire que Jésus-Christ était un peu notre Wally Weir national. Il s'était mis tout le monde à dos, les pharisiens, les zélotes, les Romains, etc. Au Québec du XXe siècle, c'est comme si un prophète comme Michel Chartrand se mettait à dos les péquistes, les ryannistes, les fédéraux, les capitalistes (la Chambre de commerce) et les camarades prolétaires.

Si les curés de mon temps m'avaient raconté l'histoire de la Passion en étant plus honnêtes que religieux; si on m'avait expliqué le pourquoi de la trahison de Judas plutôt que de me le présenter sur le même pied que Barabas et Pilate, je leur en serais sans doute encore reconnaissant, aujourd'hui. Ecce Homo, ça débute ce soir.

Mon carnet mondain

Journée de la jonquille

Mesdames Hélène Jobin et Denise Fleury ont bien voulu accepter d'être les co-présidentes de la Journée de la jonquille 1980 qui se tiendra demain. De fait, plusieurs personnes bénévoles ont commencé à distribuer leurs fleurs, hier, lors de la partie des Nordiques, et il en sera de même ce soir à l'Hippodrome de Québec.

Retraités du fédéral

L'Association des retraités du gouvernement fédéral tient, demain, la première assemblée générale depuis sa fondation au centre Mgr-Marcoux, à 14h. Cette réunion sera présidée par le vice-président provincial, M. Philippe Bouchard. Les intéressés auront plus de renseignements en téléphonant à M. Paul-Emile Demers à 647-1849.

Nouveau pavillon

L'inauguration du pavillon de prévention des maladies cardiaques, sous la présidence d'honneur de Mme Monique Bégin, ministre fédérale de la Santé et du Bien-être, et de M. Claude Morin, ministre provincial des Affaires intergouvernementales, aura lieu demain à 16h30 à l'hôpital Laval.

Zimbabwe

La Rhodésie devient le Zimbabwe. Les observateurs québécois aux dernières élections de ce pays, Bonnie Campbell, Dominique Boisvert, Roger Poirier et Yvon Charbonneau prendront la parole, ce soir à 20h, à l'édifice de la CSN, 155 boulevard Charest est.

Conscience spirituelle

Le Dr Alex Tanous donnera une conférence ayant pour titre "L'évolution de la conscience spirituelle", ce soir à 20h, à l'amphithéâtre 1112 du pavillon Pouliot de la cité universitaire. L'évolution en question demande un prix d'entrée de \$5 pour les adultes et de \$4 pour les étudiants.

Salut Laval

Laval Labbé, le fils de Fernando, a décidé de retourner dans l'armée. Trompettiste bien connu auparavant au sein du 22e Régiment où il avait fait ses premières armes, Laval se réenrôle maintenant dans l'orchestre du RCA (Royal Canadian Artillery) et il sera cantonné à Montréal. Pendant quatre années, il avait aidé son père à mettre sur pied le fameux "Grand Salon Fernando".

Semaine du sport amateur

Si vous vous rendez magasiner à Place Laurier, ces jours-ci, ne vous surprenez pas si vous trouvez que ce centre commercial ressemble un peu au PEPS de l'université Laval. On a en effet décidé d'y célébrer la Semaine du sport amateur.

Ainsi, le mail du Village Normand a été transformé en gymnase avec la mise en place d'engins pour la gymnastique féminine destinés aux toutes jeunes qui font leurs premières armes dans cette discipline.

Le mail nord est devenu une salle d'haltérophilie et le mail central (le vieux mail) a été converti en terrain de volleyball et un immense filet protecteur ceinture ledit terrain afin que le ballon ne fasse pas voler en éclats les montres et vitrines qui illuminent ce mail.

Dans le mail ouest, on a aménagé une véritable patinoire à surface synthétique de 20 pieds par 40 pieds sur laquelle évolueront les jeunes du Club de patinage artistique de Sainte-Foy. Les volleyeurs de Québec, le club de gymnastique Salto et l'Association régionale d'haltérophilie de Québec sont les trois autres organismes qui se partagent l'animation et l'information que l'on peut retrouver aux quatre coins du centre. Ceux-ci profitent également de cet événement pour recueillir des fonds qui sont essentiels à la survie des organismes impliqués.

Profitez donc de votre magasinage de fin de semaine, ce soir, demain et samedi, pour vous renseigner et vous impliquer davantage dans le sport amateur.

Qui dit mieux? 97% des propriétaires actuels de Mazda 626 en achèteraient une autre.

En effet, les résultats d'une étude publiée dans Popular MechanicsTM (déc. 79) démontrent, qu'aux États-Unis, 97% des propriétaires de Mazda 626 (millage total = 2.290.608 milles) sont tellement satisfaits de leur voiture qu'ils en achèteraient une autre.

Pourquoi? A cause de ses performances. Les qualités aérodynamiques de la Mazda 626 la classent au premier rang de sa catégorie, et ses performances se comparent avantageusement à celles de la BMW. Ainsi, son moteur à arbre à cames en tête de 2000 cm³ vous offre la puissance d'une voiture de luxe avec une consommation plus raisonnable. Les résultats des tests effectués par Transports Canada ont confirmé que la 626 à 5 vitesses avait une consommation de 8,4L/100 km (54 km/gal).*

... de sa durabilité. La Mazda 626 est soumise à divers traitements qui la protègent contre les rigueurs de la route et de la

rouille: couche de plastique entre les pièces de métal en contact; application par électrodeposition de la peinture extérieure; doublures intérieures plastiques des ailes avant; revêtement de vinyle sur le bas de caisse qui protège de l'écaillage; vaporisation d'une huile anticorrosive à l'intérieur des pièces importantes.

Mazda vous offre même une garantie de trois ans contre la perforation due à la rouille.** N'est-ce pas là une preuve de la durabilité Mazda?

... de sa conception. La suspension Mazda vous donne la douceur de roulement d'une Européenne; suspension à jambe de force, MacPherson à l'avant, combinée à une suspension à 5 joints à l'arrière et barres stabilisatrices à l'avant et à l'arrière.

Son diamètre de braquage est celui d'une voiture sport; système de direction modelé sur celui de la RX-7.

Et à l'intérieur, vous trouverez des accessoires de luxe en équipement standard: sièges baquets orthopédiques inclinables à l'avant, avec support lombaire et hauteur ajustable pour le chauffeur; dossiers arrière inclinables individuellement; fini intérieur en velours; radio AM/FM stéréo; montre de bord électrique; déverrouillage électrique du coffre; boîte 5 vitesses; dégivreur de lunette arrière; roues en acier sophistiquées; vitres teintées; pochettes de rangement pour les cartes; et plus encore...

... de son prix. La Mazda 626: les caractéristiques d'une Européenne, d'excellentes performances et un prix raisonnable. Que peut-on demander de mieux? Allez vite la voir chez votre concessionnaire, vous n'en reviendrez pas.

La Mazda 626



mazda
La voir, c'est l'aimer.

La Mazda 1980 vous attend ici-même:

CHATEL AUTOMOBILES LTEE
1350, Boulevard, Charlesbourg - 628-6336

JACQUES GIRARD AUTOMOBILES INC.
656, Graham-Bell, Ste-Foy - 687-0753

LEVIS
A. LACHANCE AUTOMOBILE INC.
529, route Kennedy - 837-8897

MATANE
TRUCHON ET FILS ENR.
1780, rue de Phare ouest - 562-0245

PETIT PABOS
AUTOMOBILE PABOS ENR.
385-3436

RIKOUSKI
GARAGE R. P. ENR.
455, boul. Ste-Anne, Pointe-au-Père - 724-7888

ST-PATRICE-DE-BEAURIVAGE
BLAIS AUTO PARTS LTEE
462, rue Principale - 596-2124

THETFORD MINES
CENTRE DE L'AUTO AMIANTE INC.
410, boul. Smith sud - 338-8877

VILLE ST-GEORGES-DE-BEAUC
GARAGE LEO VEILLEUX
655, boul. Lacroix - 228-2391

*D'après des essais conformes aux méthodes de Transports Canada. La consommation réelle peut varier et la consommation en ville sera plus élevée en hiver. **Consultez votre concessionnaire pour plus de détails.

Rapport sur les musées scientifiques québécois Il faut des moyens pour stimuler l'intérêt

par Claude TESSIER

Estimant que le Québec est dépourvu d'équipements muséologiques à caractère scientifique, qu'ils sont insuffisants et qu'ils ne sont pas maximisés comme ils pourraient l'être dans le cadre d'une politique d'ensemble, le groupe de travail sur les musées scientifiques propose que ces musées fournissent au public des clés pour appréhender le réel, pour proposer des modes d'emploi plutôt que des réponses à des questions, et que ces musées encouragent la participation.

Le groupe présidé par le vulgarisateur scientifique bien connu Fer-

nand Séguin, prix Kalinga en 1977 propose:

Pour les structures

— un conseil national d'action muséologique en science et en technologie, à statut de compagnie privée à but non lucratif, pour la scénarisation et la programmation d'un musée national et la mise en place et le développement d'un réseau de musée;

— des conseils régionaux d'action muséologique en science et en technologie. Autonomes, ils seraient responsables du développement de leurs

musées en collaboration avec le milieu.

Pour les équipements

— la mise sur pied à Montréal du musée national des sciences et de la technologie. On y trouverait les expositions à grands déploiements, par thèmes, par sujets d'actualité, et des expositions mineures, ainsi que le centre national de documentation et d'information scientifique et technique;

— la création de centres régionaux

de science et de technologie dans lesquels on tiendrait compte du recyclage de bâtiments anciens.

Le groupe Séguin estime que les équipements de type muséologique à caractère scientifique sont nombreux et divers dans toutes les régions.

"Ce sont par exemple, dit-il, des usines ouvertes à des visites industrielles, des jardins zoologiques et botaniques, des aquariums, des cen-

tres d'interprétation de la nature, d'anciens sites industriels recyclés pour le tourisme et la récréation, des établissements universitaires ou gouvernementaux, des musées dans le sens traditionnel du mot."

Pour lancer les musées scientifiques au Québec, les neuf membres du groupe souhaitent la mise sur pied d'un groupe de travail et une somme de \$2 millions pour lancer d'ici deux

ans le conseil national et les premières réalisations.

Aux dires des membres du comité, le concept proposé a l'avantage de pouvoir s'adapter aux bouleversements prévisibles dans le domaine de la dissémination de l'information scientifique et technique. Il est souple pour répondre aux besoins des régions tout en respectant leur autonomie et leur dynamisme propre.

Le patrimoine industriel et technique a été trop négligé

par Claude TESSIER

Le patrimoine industriel et technique est un outil pédagogique et jusqu'à ce jour, au Québec, il a soulevé peu d'intérêt. Il faut entreprendre des actions, affirme le groupe de travail Séguin sur les musées scientifiques.

"Cet éveil à l'innovation technologique est nécessaire si le Québec espère réussir à développer des économies régionales autosuffisantes où l'imagination technique serait la composante principale".

Il n'existe aucun endroit au Québec où l'on recueille les documents techniques de l'industrie et des syndicats: dessins, plans, photos, études de productivité etc. Au moment d'une faillite ou de la disparition d'une entreprise, la quasi-totalité de la documentation y ayant été accumulée est brûlée ou jetée. Comment retracer l'histoire de l'agriculture si tous les documents sur les instru-

ments aratoires utilisés à l'époque ont disparu?

"S'il existe au Québec peu d'historiens des sciences, nous avons encore moins d'historiens des techniques et d'archéologues industriels".

Parmi les témoins matériels de l'industrialisation il y a l'immobilier et le mobilier lourd (les bâtiments, les écluses, les barrages, les turbines), le mobilier léger (les

outils, l'équipement médical) et tous les objets produits par l'industrie, bref le patrimoine humain, la mémoire de l'artisan.

Parmi les actions à entreprendre en archéologie industrielle, il faut amorcer en région un repérage du patrimoine en collaboration avec les communautés locales, dresser l'inventaire des bâtiments et du matériel à sauvegarder, et restaurer et recycler des bâtiments comme

témoins de l'industrialisation québécoise.

Plusieurs bâtiments industriels pourraient être recyclés en musées régionaux de la science et de la technologie. On pourrait mettre à contribution les scientifiques amateurs, les municipalités, les chercheurs, les milieux industriels et syndicaux, les établissements d'enseignement et les organismes régionaux.

De riches collections sont dans un état déplorable

Une collection n'est pas un amas hétéroclite mais un ensemble de spécimens naturalisés, ou de représentations de spécimens, qui donne une idée de la variété et de la diversité des classes, des ordres, des genres, des espèces d'animaux, de plantes, de choses comme les minéraux.

Le comité Séguin estime que plusieurs de nos collections sont mal conservées, mal archivées, le plus souvent incomplètes, éparpillées, difficilement accessibles aux chercheurs aux étudiants et au public.

Selon le groupe de travail, la "crise de l'environnement" pourrait nous stimuler après avoir été ébloui par les conquêtes techniques des années 1960 en physique nucléaire, en biologie ou en astronautique.

Il faut poursuivre l'inventaire des collections dont quelques-unes sont très importantes, les évaluer, proposer des fusions, encourager des initiatives nouvelles.

Quant à la recherche, il faut en faire pour suivre l'interprétation des dynamismes naturels et des interventions techniques.

LIQUIDATION
bottes western en cuir
Rég. 75⁰⁰
pour **\$45**
SALON ITALIEN chaussures
Mail St-Roch - Galeries Canadiennes -
Rue St-Joseph - Galeries
Charlesbourg - Rue St-Jean

COLLÈGE DES JÉSUITES
(Institution privée d'enseignement secondaire)
1150, boul. St-Cyrille ouest
Québec (Québec)
G1S 1V7

PLACES DISPONIBLES
EN SECONDAIRE I, II, III, IV et V.
Pour renseignements: 681-0107, poste 53.

SURPLUS
Vente de surplus du 24 mars au 5 avril

bouclé
marin, rouge
rég.: \$1.75
pour **.95** la livre

laine équateur
filée main
rég.: \$9.28
pour **\$5.50** la livre

laine grecque
naturelle, couleur et teinte végétales
rég.: \$10.82
pour **\$7.44** la livre

tweed irlandais
en cone 100% laine
rég.: \$8.84
pour **\$4.86** la livre

corde de nylon
pour tapis
rég.: \$4.82
pour **\$2.89** la livre

chandails
col roulé, 100% laine
rég.: \$32.00 pour **\$21.00**
rég.: \$28.00 pour **\$18.00**

Egalement réduits, certains fils de: Philidar, Chat Bâté, Laine D'Or, Berger du Nord

indigo inc.
95, DALHOUSIE, coin St-Jacques

norman

Niccolini

participez au grand concours de "Niccolini"

vous pourriez gagner l'un des 16 manteaux d'une valeur de 75⁰⁰
tirage samedi le 12 avril 80.

4 manteaux par magasin seront attribués. Hâtez-vous de vous procurer vos coupons de participation à l'un de nos quatre magasins.

quel beau cadeau de printemps!

modèles illustrés:

celui de gauche, en popeline, est de ligne A avec garniture de velours côtelé à l'épaule. Rose, beige, taupe ou gris, de 5 à 15. 65.00
celui de droite, aussi en popeline, est ceinturé à la taille et bordé de velours côtelé au col, à l'avant et aux poignets. Caramel, nature ou gris, de 5 à 15. 70.00

disponibles à notre rayon du manteau
dites: portez à mon compte.

• mail st-roch • place laurier • place fleur de lys • galeries chagnon •

POUR VOUS MESDAMES...

plus

...VOUS présente

«LA RECETTE TELEVISÉE DE LA SEMAINE»
A RADIO-CANADA.
Ne la manquez pas...
ACHETEZ TV PLUS CHAQUE SEMAINE

Santé

L'action du thé et du café est mise à jour

SASKATOON (PC) — Deux scientifiques de l'université de la Saskatchewan déclarent qu'ils ont découvert le mécanisme qui donne au thé et au café leur réputation comme stimulants et

ce qui fait que les sédatifs, comme les valium et les librium, agissent comme calmants.

Le professeur John Phillis, directeur du département de physiologie de l'université, et le docteur P.H. Wu, membre de ce même département, ont étudié la biochimie du cerveau, ces dernières années, grâce à l'octroi d'une subvention annuelle de \$85,000 du Conseil des recherches médicales du Canada.

Leurs travaux ont porté surtout sur l'activité et les effets d'une substance chimique, appelée adénosine, produite naturellement par l'organisme.

Dans un rapport publié par l'université, le tandem a déclaré qu'il semble que ces recherches pourraient avoir d'importantes applications cliniques, en ce qui a trait à l'efficacité des stimulants et des médicaments pour traiter l'anxiété et les convulsions.

Au cours d'expériences sur des animaux, les chercheurs ont trouvé que l'adénosine et ses composés apparentés réduisaient considérablement le tir des cellules dans le système cérébro-spinal, ce qui diminue l'excitabilité nerveuse.

Le thé et le café

Le thé et le café produisent un effet contraire, disent-ils, mais jusqu'ici on n'a pas très bien expliqué leur action. Selon eux, la caféine et la théophylline, ingrédients actifs de ces deux boissons populaires, bloquent les effets de l'adénosine: "Il semble, en

d'autres termes, que l'adénosine et ses proches parents maîtrisent normalement l'activité du système nerveux central, mais que les drogues contenues dans le café, le thé et d'autres produits, comme le cola et le chocolat, empêchent ce contrôle de s'exercer, ce qui fait que l'excitabilité nerveuse s'intensifie", a précisé le docteur Phillis.

Il ajoutait que les stimulants dans le thé et le café pouvaient causer l'anxiété, l'insomnie et des symptômes d'abstinence chez certaines personnes et avoir un lien avec l'hypertension. Mais il spécifiait que la tolérance est très variable selon les sujets.

Les tranquillisants

Des expériences avec des tranquillisants légers soulèvent l'hypothèse que certains médicaments, comme les valium et les librium, aux noms commerciaux connus, rehaussent le niveau d'adénosine, supprimant l'afflux de neurones ou cellules dans le système nerveux.

Selon Phillis, on suppose que c'est dû au fait que les tranquillisants empêchent l'adénosine de quitter l'enveloppe des neurones, de sorte qu'elle agit plus longtemps sur ces cellules nerveuses qu'en temps normal: "Une autre possibilité serait que les tranquillisants et l'adénosine agissent sur les mêmes récepteurs cellulaires, dit-il; il s'agit des emplacements qui reçoivent les agents chimiques spécifi-

ques et leur permettent de produire leurs effets biochimiques caractéristiques. Il se peut aussi que les sédatifs agissent comme s'ils étaient l'adénosine elle-même et empêchaient la diffu-

sion des neurones centraux de la même façon qu'elle."

Les deux chercheurs ont conclu que leur interprétation s'appuie sur cette découverte selon laquelle la

théophylline ne bloque pas seulement l'activité de l'adénosine, mais empêche aussi les tranquillisants mineurs de produire leurs effets caractéristiques.

Chez les jeunes, une nouvelle infection sexuelle atteint des proportions épidémiques

par le docteur
Lawrence K. ALTMAN

NEW YORK (NYTNS) — Une maladie qui se transmet sexuellement et qui était pratiquement inconnue, il y a quelques années, a atteint des proportions épidémiques et se classe peut-être comme l'infection la plus répandue chez les jeunes, aux États-Unis et dans d'autres pays nantis.

Appelée UNG ou UNS (pour urétrite non gonococcique ou urétrite non spécifi-

que), cette maladie a un impact considérable sur l'homme, la femme ou l'enfant. Des chercheurs américains, britanniques, suédois et autres l'ont reliée à une grande variété de sévères complications inconnues antérieurement, notamment la maladie inflammatoire du pelvis, une douleur abdominale qui pousse à tort la médecine à faire des opérations, parce que les symptômes ressemblent à une crise de la vésicule biliaire, et provoque la stérilité involontaire, en raison de l'inflammation qui bloque en permanence les trompes de Fallope.

Chez beaucoup d'hommes, on a découvert que l'UNG était la cause de l'épididymite ou infection douloureuse des testicules. Et ce qui est encore plus troublant, on a aussi la preuve maintenant que cette maladie peut provoquer la pneumonie et l'otite chez l'enfant. Au cours d'autres recherches, on a laissé entendre qu'elle peut aussi être une cause de mortalité et de mort subite infantile, selon le docteur King K. Holmes, de l'université de Washington, compé-

tence en la matière, de réputation internationale.

L'inflammation de l'urètre

L'urétrite est une inflammation de l'urètre, ce canal du pénis et du vagin qui conduit l'urine hors de la vessie. Ses symptômes commencent habituellement environ deux à trois semaines après une rencontre sexuelle.

Il s'agit de douleurs ou de picotements durant la miction et d'un écoulement de l'urètre. La première chose qu'un médecin vérifie, ce sont les taches que cet écoulement laisse sur les sous-vêtements. Mais dans certains cas, il est si peu abondant qu'on ne peut le détecter qu'avant la première miction matinale.

Le nom de la maladie signifie qu'elle n'est pas causée par la blennorragie ou gonorrhée. La cause en était inconnue, lors de sa découverte, il y a un siècle, au moment où l'on identifiait la bactérie qui la provoquait. L'UNG existe probablement depuis des siècles, mais on a réussi seulement à la reconnaître en raison de deux facteurs

indépendants: l'avènement des antibiotiques et le développement de nouvelles techniques perfectionnées de labo.

Lors des premières utilisations des sulfamidés et de la pénicilline, certains cas, diagnostiqués comme blennorragiques, ne se guérissaient pas. On attribua d'abord ces échecs à la résistance de l'organisme aux antibiotiques. Toutefois, des médecins ont commencé à se rendre compte qu'ils étaient dus à des microbes qui différaient de la bactérie gonorrhéenne. Dans les années 50, des scientifiques firent croître une bactérie, appelée chlamydia, dans des oeufs de poulet. En 1970, on développa la technique de cette culture en labo. Les études faites jusqu'ici impliquent la chlamydia dans environ 40 pour 100 des cas d'UNG. D'autres recherches ont révélé qu'un organisme, appelé mycoplasme ou uréaplasme, causait aussi l'UNG. Mais il en reste encore à découvrir.

Des millions de cas

On estime qu'il pourrait y en avoir deux millions de cas, chaque année, aux États-Unis, mais on ne fait pas de statistiques. En Angleterre, le seul pays où l'UNG est rapportée statistiquement, le phénomène s'est accru de 35,040 cas en 1968 à 98,606 en 1978. Durant la même période, le nombre de cas de gonorrhée est resté relativement stable, passant de 43,922 cas en 1968 à 56,184 en 1978.

C'est en 1957 qu'on a enregistré le sommet de la courbe de la hausse soudaine de la natalité. Les experts, comme le docteur Holmes, craignent que, lorsque ce groupe atteindra la pointe de sa période de reproduction, au cours de la prochaine décennie, l'épidémie d'urétrite ne se propage davantage et qu'il en résulte plus de morts-nés, plus de cas de stérilité et d'autres problèmes médicaux. Selon le docteur Holmes, il faudra un effort plus grand pour refouler l'épidémie.

Au minimum, le test de l'UNG devra être accessible à plus de médecins, il faudra plus de cliniques pour traiter les patients et leurs partenaires et peut-être rendre ces tests normaux, comme on le fait pour la gonorrhée et la syphilis.

Bourses à quatre médecins

TORONTO (PC) — Des bourses McEachern de la Société canadienne du cancer ont été attribuées à quatre médecins canadiens pour leur permettre de poursuivre leurs études.

Les médecins en question sont: Pierre-Paul Major et A.K. Watters, tous deux de Montréal; N.A. Iscoe, de Toronto et R.J. Lotocki, de Winnipeg.

Les bourses dont les montants varient entre \$18,000 et \$20,000, sont valables à partir du 1er juillet.

DÈS MAINTENANT COMMANDEZ VOS NOUVELLES DRAPERIES FAITES SUR MESURE ET PRENEZ AVANTAGE DE CETTE OFFRE TRÈS SPÉCIALE!

• N'IMPORTE QUEL TISSU

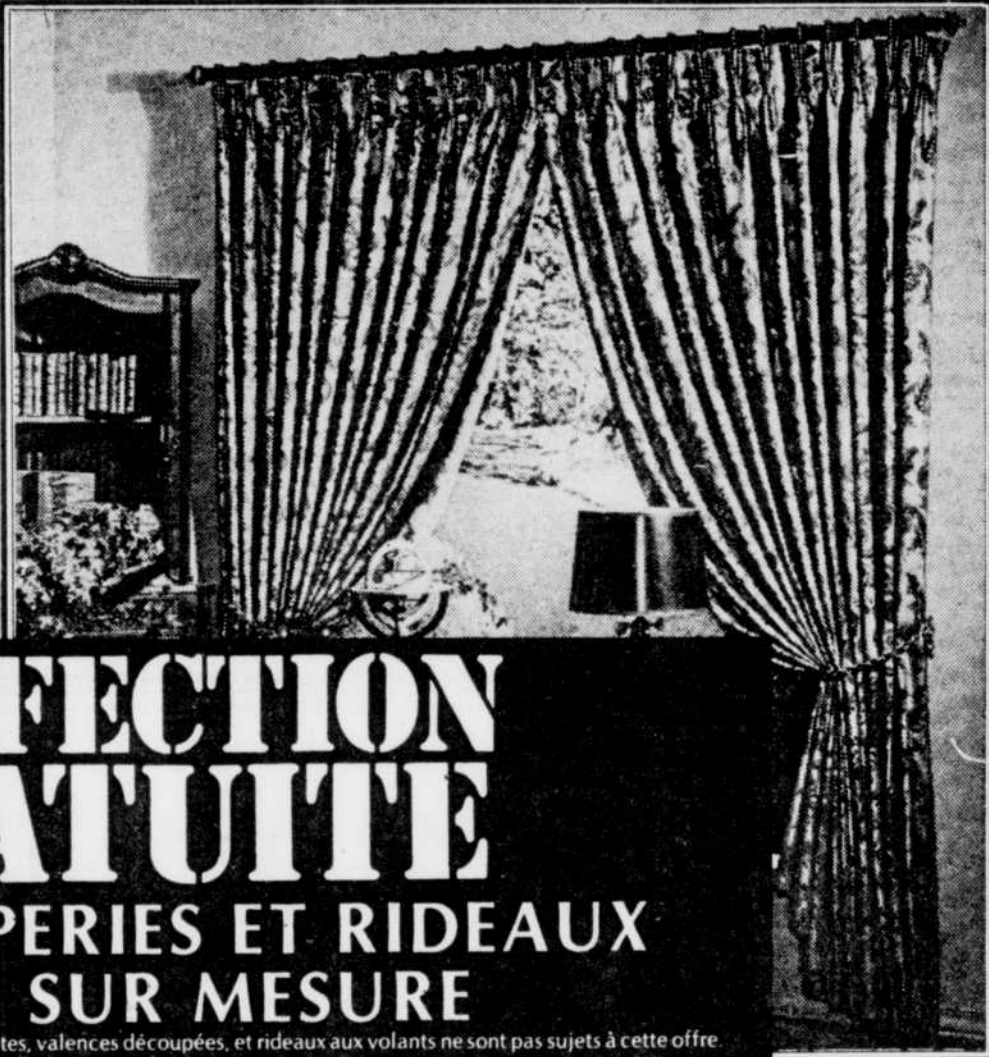
Choisissez parmi des milliers et des milliers de beaux tissus à draperies; même nos luxueux velours sont inclus!

• N'IMPORTE QUEL PRIX

Il n'y a aucun prix minimum! Nous avons la plus grande gamme de prix pour tous les budgets.

• N'IMPORTE QUELLE GRANDEUR

Il n'y a aucune restriction sur la grandeur. Vos draperies seront faites à n'importe quel longueur ou largeur que vous désirez!

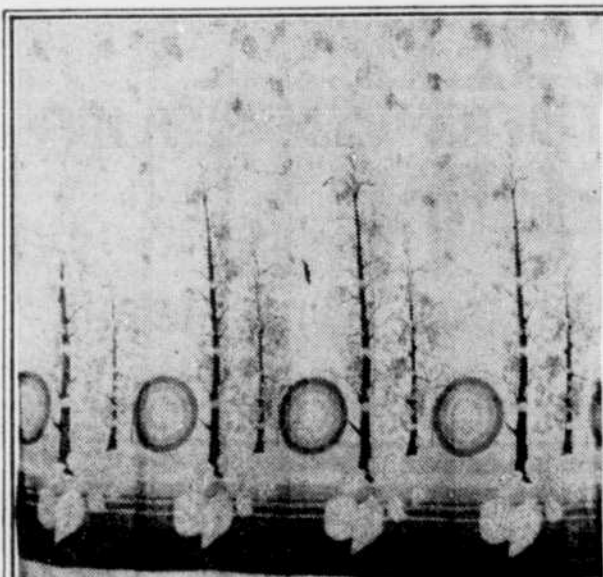


CONFECTION GRATUITE
POUR DRAPERIES ET RIDEAUX FAITES SUR MESURE

* Commandes pour plafonds cathédraux ou en pentes, valences découpées, et rideaux aux volants ne sont pas sujets à cette offre.

PRIX SPÉCIAUX POUR "NOLA" DRAPERIES PRÊTES À POSER

Draperies rustiques ajourés mesurant la grandeur populaire de 150" x 95". Construction sans coutures. Choix de belles couleurs décoratives. 100% polyester et complètement lavable. Rég. \$89.99 **SPÉCIAL \$59.99**



RIDEAUX DE DOUCHE "FALLING LEAVES"

Choix de belles couleurs décoratives. Rideau de douche en tissu avec doublure coordonnée qui ajoute une belle touche à votre décor! Rideaux à fenêtre assortis aussi disponibles.

SEULEMENT **\$34.99**

KOZY KOAT SOYEUSE

Épargnez en conservant l'énergie. Enveloppez votre corps avec la chaleur et la douceur de Kozy Koat. Et en défilant la fermeture éclair et les agrafes, Kozy Koat se convertit instantanément en attrayant confort. 100% bourré en et complètement lavable. Rég. \$54.99

SPÉCIAL \$34.99



SERVICE À DOMICILE GRATUIT POUR DRAPERIES FAITES SUR MESURE

Rendez vous de jour ou de soir à votre convenance. Sans frais ni obligation.

SIGNELEZ **656-1575**

Harrison D'UN Océan À L'AUTRE

CENTRE D'ACHATS STE-FOY — 656-1575
GALERIES CHARLESBOURG — 626-7813

VISA

Master Charge

EN PLEIN CŒUR DE MONTRÉAL!

CONFORT, SÉCURITÉ ET FIABILITÉ



voilà ce que vous offrent les Rapido de VIA. Pendant le voyage, qui dure moins de 3 heures, vous pouvez vous détendre en profitant de nos services de bar et de restauration. Il y a 2 départs chaque jour: à 7h20 et 17h50.

Pour plus de détails, communiquez avec un agent de voyages ou avec le bureau des ventes VIA au 692-3940.

l'invitation au voyage

VIA

Bergeron effectue un retour à l'Industrie et Commerce



paul bennett
le monde des fonctionnaires

Délégué général du Québec à New York depuis 1977, M. Marcel Bergeron reviendra sous peu à Québec, comme sous-ministre adjoint au ministère du Tourisme, de l'Industrie et du Commerce.

M. Bergeron, qui a déjà occupé de 1973 à 1977 le poste de sous-ministre adjoint à l'administration au sein du même ministère, sera responsable du nouvel Office québécois du commerce extérieur, qui avait remplacé au début de l'année l'ancienne Direction des services internationaux du MICT.

Le retour de M. Bergeron dans la capitale ne surprend personne puisqu'il avait complété son mandat de trois ans à la Délégation générale du Québec à New York. Avant d'être nommé dans la métropole américaine, M. Bergeron avait déjà acquis une bonne expérience dans le domaine des relations commerciales avec l'étranger en tant que conseiller économique puis de délégué du Québec à Milan.

Agé de 57 ans, M. Bergeron a d'abord entrepris une carrière dans l'entreprise privée, notamment comme gérant général des ventes de la société Familix, avant de rejoindre les rangs de la fonction publique québécoise comme directeur général de l'industrie au ministère de l'Industrie et du Commerce.

Santé et sécurité

Le ministre d'Etat au Développement social, M. Pierre Marois, a annoncé, hier, la composition de la nouvelle Commission de la santé et de la sécurité du travail, qui doit remplacer l'actuelle Commission des accidents de travail (CAT).

Ces nominations ne réservent aucune surprise puisque toute l'équipe de direction actuelle de la CAT, regroupée autour de M. Robert Sauvé, est pour ainsi dire reportée au pouvoir.

En plus d'assumer le poste de directeur général de la nouvelle commission, le juge Sauvé en presi-

dera le conseil d'administration qui sera composé de sept représentants des travailleurs et de sept représentants des employeurs (dont les noms ne sont pas encore connus).



Le Soleil, Jean Vallières
M. Robert SAUVÉ

M. Lionel Bernier, qui était jusqu'à maintenant commissaire et directeur des services juridiques de la CAT, devient vice-président à l'indemnisation de la nouvelle commission. M. Jean-Louis Bertrand, directeur intermédiaire de la prévention à la CAT, s'occupera du même secteur au sein du nouvel organisme.

MM. J.-Gilles Massé et Gilles Neron, respectivement commissaire et secrétaire général de la CAT, sont nommés vice-président à l'administration et vice-président à l'inspection du nouvel organisme. M. Massé est un ancien ministre des Richesses naturelles sous le gouvernement Bourassa, alors que M. Neron est célèbre pour avoir été responsable du fameux Centre d'analyse et de documentation (CAD), chargé de renseigner l'ancien régi-

me libéral sur les individus et les groupes contestataires.

La nouvelle Commission de la santé et de la sécurité au travail aura son siège social à Montréal.

Energie et Ressources

Le bureau du premier ministre a annoncé, hier, la nomination de deux fonctionnaires de carrière comme sous-ministres adjoints (division des Mines) au ministère de l'Energie et des Ressources.

M. André Dorr, qui œuvre depuis plusieurs années à la planification des politiques à la Direction générale des mines, accède au poste de sous-ministre adjoint responsable de l'exploitation et du développement (mines). M. André Laurin qui était jusqu'ici directeur général de la recherche géologique et minière, devient sous-ministre adjoint chargé de superviser ce secteur.

MM. Dorr et Laurin agiront en quelque sorte comme adjoints de M. Charles-E. Beaulieu qui, comme sous-ministre associé, est responsable du secteur "mines" du ministère de l'Energie et des Ressources, né de la fusion des anciens ministères des Richesses naturelles, des Terres et Forêts et de l'Energie.

Nomination contestée

Le député de Portneuf à l'Assemblée nationale, M. Michel Pagé, a mis en doute, hier, le bien-fondé de la nomination d'un nouveau commissaire à la Commission de protection du territoire agricole, M. Marc Rouleau, de Neuville.

M. Pagé s'est interrogé en Chambre, non seulement sur la compétence de M. Rouleau en rapport avec ses nouvelles fonctions, mais aussi sur le processus de sélection qui a conduit à sa nomination par le premier ministre, M. René Lévesque. M. Pagé a également relevé le fait que M. Rouleau, un ancien conseiller municipal de Neuville, était "péquistre".

Le premier ministre a rejeté les allégations du député, faisant remarquer d'une part que la compétence d'un individu ne devrait pas être évaluée uniquement en vertu de sa formation académique et, d'autre part, qu'il n'avait pas l'intention d'exercer de discrimination à l'endroit des partisans du gouvernement au pouvoir pas plus qu'à l'endroit des libéraux.

entreporez en toute
sécurité!



L'hiver tire à sa fin. Confiez-nous votre fourrure. Nos garde-fourrures offrent les conditions idéales de froid et d'humidité requises pour prolonger la durée de vos fourrures:

- système de fumigation contre les insectes
- plan d'assurance disponible
- nettoyage de votre fourrure par le procédé Maranda Lustre moyennant un léger supplément.

CONCOURS:

Nous ferons le tirage de 25 nettoyages Maranda Lustre parmi tous les manteaux remis dans nos garde-fourrures. L'attribution se fera le 15 juin 1980.

REPARATIONS:

Un maître-fourreur examine avec soin chaque fourrure que vous nous confiez et vous donne une évaluation gratuite des transformations ou retouches nécessaires. Pour plus amples renseignements, composez:

529-7351
poste 416 ou 417

CUEILLETTE A DOMICILE

Afin de mieux vous servir cette année, nous ferons la cueillette de vos fourrures pour le remisage. Cependant, un escompte de 10% vous sera donné sur le montant de votre entreposage si vous venez le chercher vous-mêmes avant le 1er novembre:

- au Mail St-Roch: au 8e étage.
- à Place Laurier: au salon de la fourrure
- à Place de Lys: au salon de la fourrure

Syndicat

Selon le nouveau doyen Laval, un milieu privilégié pour les sciences sociales

par J.-Claude RIVARD

"Une faculté des Sciences sociales est un véritable creuset d'opinions et d'idées qu'il faut mettre au service du public."

"Il faut porter attention à ce que font les étudiants; il faut leur donner l'occasion de s'exprimer. Leurs écrits doivent être évalués à leur juste valeur..."

C'est ce que déclare l'ex-directeur de l'Ecole de service social, le professeur André Beaudoin, qui a été élu doyen de la faculté des Sciences sociales de l'université Laval, pour assumer la succession de M. Renaud Santerre dont le mandat expirera le 14 avril.

M. Beaudoin, dont la nomination sera ratifiée par le conseil universitaire, le 24 avril, a été élu au premier tour de scrutin par 79 voix sur 140. Deux autres candidats briguaient les suffrages soit le psychologue Hubert Laforge (psychologie) et le politologue Paul Painchaud (sciences politiques).

Intimement lié aux milieux sociaux, en sa qualité de travailleur social, le nouveau doyen entend assumer ses nouvelles fonctions avec une attitude d'ouverture et de tolérance aux idées neuves.

Ses compagnons d'enseignement voient en lui un "homme de compromis", qui sera bienvenu alors qu'un vent de contestation commence à souffler sur le monde universitaire, surtout aux sciences sociales.

Selon M. Beaudoin, une faculté des Sciences sociales est le milieu tout naturel pour favoriser l'éclosion d'idées nouvelles. Avec ses sept départements (sociologie, anthropologie, relations industrielles, économie, psychologie, service social et sciences politiques), la faculté des Sciences sociales de l'univer-



Le Soleil, J.-M. Villeneuve

M. André Beaudoin, nouveau doyen de la faculté des Sciences sociales de Laval.

sité Laval semble être un milieu privilégié dans ce domaine, au niveau provincial, estime-t-il.

L'optique d'ouverture et de tolérance qu'il préconise se fonde sur le fait que les grandes mutations sociales proviennent presque toujours du choc des idées nées de ce forum que sont les facultés de Sciences sociales. C'est entre autres le cas, sur le plan économique, le plan social, en relations de travail, le plan politique, etc.

Impliqué dans le milieu

Originaire de Saint-Ephrem de Beauce, et âgé de 40 ans, M. Beaudoin a fait ses études classiques au séminaire de Saint-Georges. Maître en service social de l'université Laval, il détient un doctorat dans ce domaine, avec mineure en sociologie de l'université de Pittsburgh.

Comme travailleur social, il a oeuvré dans les bureaux

régionaux de service social, de Témiscouata (Cabano) (1963-64) et de Rimouski (1965-67). Il a enseigné le service social à l'université de Sherbrooke (1968-72), puis à l'université Laval (depuis 1972). Il fut directeur de l'Ecole du service social de 1973 à 1978.

Il est l'auteur d'innombrables publications, dont une sur "Les personnes âgées de la région de l'Estrie", et une autre sur "La formation en service social". Il est sur le point de publier une étude sur le seuil de la pauvreté et un travail portant sur la planification des naissances commandé par les CLSC.

M. Beaudoin fait partie de nombreux organismes universitaires et gouvernementaux, dont la Commission de recherches des études et le Conseil des affaires sociales et de la famille.

Il ne peut dissocier sa vie d'universitaire d'une intégration concrète dans le milieu social, dit-il.

C'est la raison pour laquelle on le voit oeuvrer bénévolement, depuis 1974, dans les cadres de Centraide. A Loretteville, où il habite, il a tenu à s'impliquer personnellement dans l'organisation du hockey mineur, comme moniteur dans le mouvement scout, comme animateur (Château-d'Eau), dans le domaine du patinage artistique, en incitant son épouse, Mme Louisette Gasson-Beaudoin, à s'y impliquer elle-même à son tour.

Il est important que l'on détruise le mythe université-tour d'ivoire, dit-il.

L'implication personnelle des universitaires dans leur milieu lui apparaît un moyen essentiel d'y parvenir.

M. Beaudoin est le père de Christian (15 ans) et de Nathalie (14 ans).

PROFITEZ DE CES PRIX REDUITS DE 20% POUR LA GRANDE OUVERTURE DE PENNINGTON

TAILLES 16 à 24 · 36 à 48 · 14½ à 28½
RABAIS DE 20% SUR CHAQUE ARTICLE DANS CE MAGASIN
A PLACE FLEUR DE LYS SEULEMENT
CE SOLDE SE TERMINE LE SAMEDI 29 MARS 1980

Pennington

PLACE QUEBEC 523-6885 • PLACE LAURIER 653-2484



Le Soleil, J.-M. Villeneuve

L'hôpital du Saint-Sacrement est devenu officiellement, hier, le troisième centre hospitalier de la région, les autres étant le CHUL et Robert-Giffard, à se doter d'une garderie pour le bénéfice de son personnel. Une cérémonie a marqué l'inauguration à laquelle assistait le ministre des Affaires sociales, le Dr Denis Lazure.

Fonds de l'assurance-maladie Lazure irrité par les propos de Roy

par Roger BELLEFEUILLE

Le ministre des Affaires sociales, le Dr Denis Lazure, a qualifié d'« irresponsables » les propos tenus avant-hier par le président-directeur général de la Corporation professionnelle des médecins du Québec, le Dr Augustin Roy.

Témoignant à Montréal devant le juge Emmett Hall chargé par le gouvernement fédéral d'analyser les malaises qui affectent le régime universel d'assurance-maladie au Canada, le Dr Roy a soutenu que le gouvernement québécois se livrait à toutes fins utiles à un « détournement légalisé » de fonds publics en n'affectant pas à cette fin toutes les sommes perçues pour le régime d'assurance-maladie.

Invité à l'occasion de l'inauguration d'une garderie à l'hôpital du Saint-Sacrement, à Québec, hier, le ministre des Affaires sociales, visiblement irrité par l'intervention de son confrère, a déclaré à la presse que ce dernier n'avait certainement pas effectué toutes les vérifications nécessaires.

Le titulaire des Affaires sociales n'a guère pris non plus le fait que le Dr Roy ait fait état d'une certaine pauvreté financière qui toucherait des membres de la profession médicale, au point que quelques-uns d'entre eux, selon ses dires, doivent recourir à l'assistance sociale. Pour le Dr Lazure, « il est proprement scandaleux » que le Dr Roy se serve de son poste « prestigieux pour tenter de faire pleurer la population sur le sort du pauvre médecin qui ne gagne pas assez ». Selon le ministre, le Dr Roy coiffait ainsi le bonnet d'un négociateur syndical plutôt que celui de président d'un organisme chargé de veiller à la santé et à la sécurité de la population.

Enfin, reprenant des déclarations faites la veille dans le cadre de cette même polémique, le ministre des Affaires sociales a indiqué qu'il était

notoire que le Dr Roy avait offert sa candidature à plusieurs partis politiques, le soupçonnant d'avoir voulu, lors de son intervention devant le juge Hall, donner une connotation politique à ses propos.

Le ministre Lazure devait déposer à l'Assemblée nationale les montants de la contribution fédérale aux régimes de santé au Québec.

Pour l'année financière 1978-1979, cette contribution fut de \$861,5 millions au chapitre de l'assurance-maladie alors que les dépenses provinciales, excluant les rétroactivités dues à la suite des conventions collectives récemment signées, fut de \$2,04 milliards. Pour l'assurance-maladie, la quote-part fédérale fut de \$295,7 millions pour des coûts québécois de \$819,8 millions. Le Québec a recueilli en outre \$882,9 millions au titre de la contribution de l'employeur qui est versée au fonds consolidé de la province.

Une question

Au cours d'une conversation téléphonique, le président de la Corporation professionnelle des médecins du Québec, le Dr Augustin Roy, a tenu à préciser au SOLEIL que la seule chose qui l'intéresse dans ce débat est bel et bien de savoir si toutes les sommes perçues pour l'assurance-maladie vont effectivement à ce programme. Il dit en douter. Il estime que cette réponse, chiffres à l'appui, doit venir non pas du ministre des Affaires sociales, mais plutôt du ministre des Finances.

Il rappelle qu'au début du régime, en 1970, le ministre des Affaires sociales du temps, M. Claude Castonguay, avait bien précisé que tous les montants prélevés pour ce régime seraient clairement identifiés comme tels. Ce fut le cas tant que dura, comme partie du mode de financement, la contribution des employeurs et des employés, cette dernière apparaissant sur le talon de chèque.

Il a ensuite comparé le système à celui d'une industrie où la bureaucratie, le fonctionnarisme et les pouvoirs administratifs tiennent les médecins à l'écart. « On entretient, a-t-il dit, une méfiance incompréhensible à l'endroit des médecins et d'autres professionnels de la santé qui pourraient pourtant apporter une contribution plus que valable à l'organisation des services de la santé, eux qui en sont les principaux acteurs ».

Divers organismes de bénévoles se sont présentés devant la Commission Hall chargée d'analyser en profondeur le malaise qui existe dans les différents régimes de santé des provinces canadiennes.

« Les médecins ayant été laissés pour compte dans la réforme de la santé et l'instauration du régime d'assurance-maladie au Québec, il n'est pas étonnant qu'après dix ans l'on puisse détecter un malaise », a soutenu le Dr Genest.

Divers organismes de bénévoles se sont présentés devant la Commission Hall chargée d'analyser en profondeur le malaise qui existe dans les différents régimes de santé des provinces canadiennes.

Obtenez une bicyclette à 10 vitesses pour aussi peu que \$39.95 à l'achat de certains télécouleurs RCA

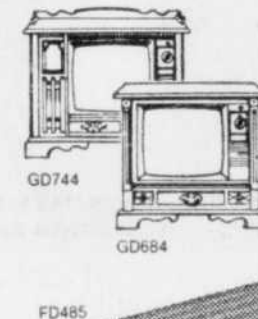
ROULEZ AVEC

POUR UN TEMPS LIMITÉ

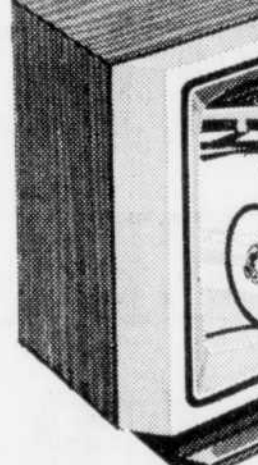
* Les marchands RCA participants peuvent vous donner tous les détails concernant cette offre.

Faites coup double en achetant un nouveau télécouleur RCA 1980 chez n'importe quel marchand participant RCA... et obtenez une bicyclette à 10 vitesses "Tour du Québec" de Sports Experts pour une fraction du prix que vous vous seriez attendu de payer! Offerte en versions dames ou messieurs, cette bicyclette de grande précision comprend des dérailleurs avant et arrière, une selle de course, un guidon recouvert de ruban gommé et sa construction comporte un cadre en acier léger. Vous pouvez en devenir propriétaire pour aussi peu que \$39.95 lors de l'achat de certains télécouleurs RCA... mais faites vite, car les quantités sont limitées et cette offre expire bientôt!

- Meubles XL-100 de 26 po à sintonisation électronique SignalLock
- Autotuning de la couleur et correction automatique des teintes du visage
 - Faible consommation d'énergie — 92 watts en moyenne
 - Raccord intégré pour télédistribution ou pour raccordement à une antenne collective dans les immeubles d'habitation
 - Choix de meubles méditerranéen ou colonial
 - Bicyclette à 10 vitesses pour seulement \$49.95* si vous achetez!

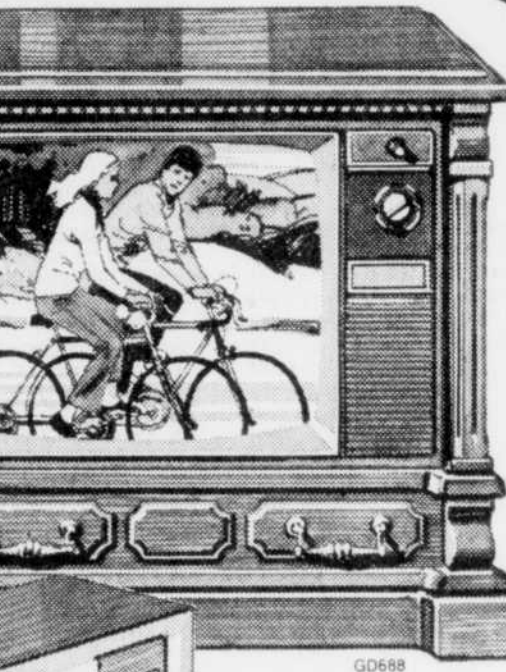


FD485



* Montage, \$10.00 en sus.

Roulez avec RCA chez ces marchands participants.



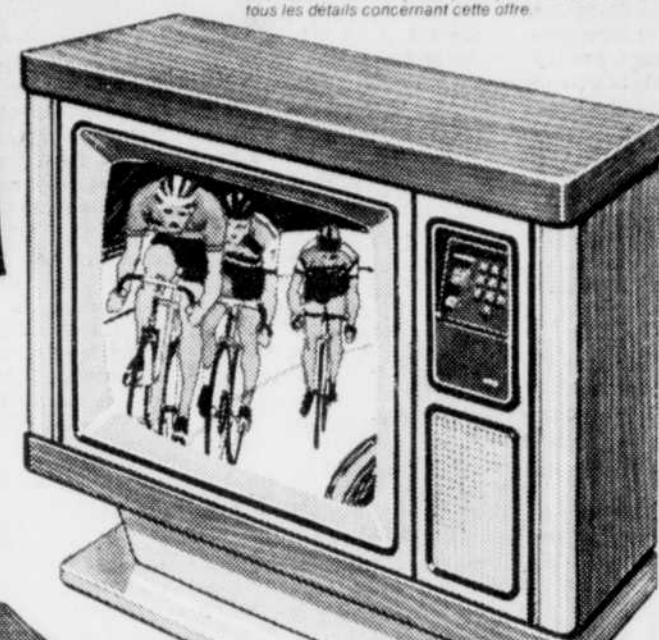
GD688



GD688

* Montage, \$10.00 en sus.

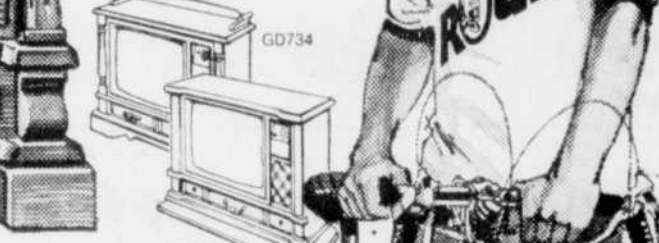
Roulez avec RCA chez ces marchands participants.



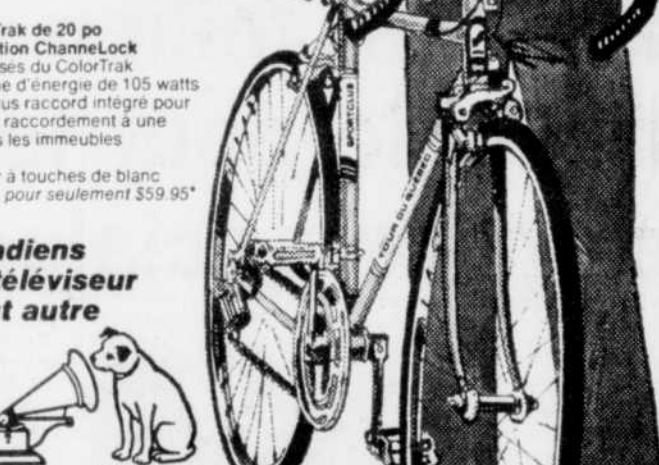
GD730



GD730



GD730



GD730

* Montage, \$10.00 en sus.

Roulez avec RCA chez ces marchands participants.

RCA

Informez-vous auprès de votre marchand au sujet des autres télécouleurs admissibles.



Plus de canadiens achètent le téléviseur RCA que tout autre

sports experts

TOUR DU QUÉBEC

Plus de pouvoirs décisionnels au médecin (Genest)

MONTREAL (PC) — Le directeur de l'Institut de recherches cliniques de Montréal, le Dr Jacques Genest, a exigé, hier, le retour des médecins dans les comités et organismes où se prennent les décisions en matière de santé publique.

Le Dr Genest parlait à titre personnel devant la Commission Hall chargée d'analyser en profondeur le malaise qui existe dans les différents régimes de santé des provinces canadiennes.

« Les médecins ayant été laissés pour compte dans la réforme de la santé et l'instauration du régime d'assurance-maladie au Québec, il n'est pas étonnant qu'après dix ans l'on puisse détecter un malaise », a soutenu le Dr Genest.

Il a ensuite comparé le système à celui d'une industrie où la bureaucratie, le fonctionnarisme et les pouvoirs administratifs tiennent les médecins à l'écart.

« On entretient, a-t-il dit, une méfiance incompréhensible à l'endroit des médecins et d'autres professionnels de la santé qui pourraient pourtant apporter une contribution plus que valable à l'organisation des services de la santé, eux qui en sont les principaux acteurs ».

Divers organismes de bénévoles se sont présentés devant la Commission Hall chargée d'analyser en profondeur le malaise qui existe dans les différents régimes de santé des provinces canadiennes.

P.A. MORIN INC.
15, St-Marc
St-Anselme,
Dorchester
Tél.: 885-4282

D.L. NADEAU INC.
809, 10e Av. nord
East Broughton Station
Tél.: 427-3348

GENEST ELECTRONIQUE ENR.
82, rue St-Thomas
Montmagny, Qué.
Tél.: 248-2909

AUGUSTIN BINET
124, Désiré
Black Lake
Tél.: 423-4893

GASTON PERRON MEUBLES
Cap-Santé
Tél.: 285-2555

PRINCE & FILS
881, rue Alexandre
St-David - 833-8074
St-Agapit - 888-3925

L'ELECTRO-TECK ENR.
St-Pamphile,
L'Islet
Tél.: 356-3375

CHOUINARD TV SERVICE
Rue des Bouleaux
Tourville, cté L'Islet
Tél.: 359-2397

AMEUBLEMENT SOUCY INC.
1322 4e avenue
La Pocatière
Tél.: 856-1245

LES MEUBLES LUCIEN FITZBACK
625, rue Lafontaine
Rivière-du-Loup
Tél.: 862-8238

A. CLOUTIER RADIO T.V.
840, Myrand
Ste-Foy, Québec
Tél.: 688-1184

NAP. BOILY
4175, boul. Ste-Anne
Beaufort, Québec
Tél.: 667-7851

HENAU ELECTRONIQUE
5045, boul. Du Jardin
Orsainville, Qué.
Tél.: 628-5863

PRINCE & FILS
St-Rédempteur
Lévis
Tél.: 831-3441

LE CENTRE DU MEUBLE DE LA FRONTIERE
235, Rue Principale
Ste-Justine, Dorchester
Tél.: 383-3207

MEUBLES ROBERT BRETON INC.
675, av. du Palais
St-Joseph, Beauce
Tél.: 397-5477

RAYMOND ROUSSEAU MEUBLES
162, Principale
Lambton, Cté Mégantic
Tél.: 486-7782

YVON ST-GELAIS
1020, boul. des
Capucins
Québec
Tél.: 525-4671

FORTIER ELECTRONIQUE
615, boul. St-Claude
Neufchâtel, Qué.
Tél.: 842-9723

BEDARD LOUIS TV
4885, 1re Avenue
Charlesbourg
Tél.: 623-9815

ANDRE T.V. SERVICE
286, Route 112
Disraéli
Tél.: 449-5339

LAMOTHE RADIO T.V. SERV.
317, boul. Centenaire
St-Basile, Portneuf
Tél.: 329-2243

O. ROY & FILS
St-Victor,
Beauce
Tél.: 588-6858

LEONARD CHABOT
6, chemin de la
Rive-Sud
Montmagny, Qué.
Tél.: 248-1071

J. O. FISET INC.
55, Dorchester Sud
Québec
Tél.: 525-6101

CLAUDE SIOU ENR.
Village Huron
Loretteville
Tél.: 842-4824

LOUIS CARRIER MEUBLES INC.
818, Chemin Pintendre
Lévis, Québec
Tél.: 837-8881

S. SETLAKWE
493, boul. Smith Sud
Theftford Mines
Tél.: 338-8511

FUTURA VIDEOTHEQUE
1058, Notre-Dame Nord
Theftford Mines
Tél.: 338-0586

GERARD POIRIER
12850, 1re Avenue
St-Georges Est
Beauce, Qué.
Tél.: 228-1940

LAUZE T.V. MEUBLES ENR.
6483, Principale
Ste-Croix, Lotbinière
Tél.: 926-3391

GASTON LEVESQUE INC.
100, Chabot, Ville Vanier
Tél.: 683-3471

FOYER DU MEUBLE INC.
200 St-Joseph, coin Caron
Tél.: 629-9648
144, St-Vallier ouest
Tél.: 629-1180

EMOND T.V.
161, Notre-Dame
Donnacona, Qué.
Tél.: 285-1303

F. CHATEAUNEUF INC.
150, boul. Caouette
Theftford Mines
Tél.: 338-4554

THETFOR ELECTRONIQUE ENR.
908, av. Labbé
Theftford Mines
Tél.: 335-6019

LE CENTRE DU MEUBLE BEAUCE INC.
596 boul. Renaud
Beauceville, Québec
Tél.: 774-9875

MEUBLES BARNABE INC.
341, boul. St-Vallier
St-Vallier, Qué.
Tél.: 884-2831

AMEUBLEMENT BERNARD
301, La Canardière
Québec, Qué.
Tél.: 529-0101

TREMBLAY BERGERON
6975 Henri-Bourassa
Charlesbourg
Tél.: 629-1102

JEAN-PAUL CHABOT
St-Charles de
Bellechasse
Tél.: 887-3495

LES DISTRIBUTIONS L.V. ENR.
30, Simoneau nord
Theftford Mines
Tél.: 423-2114

MEUBLES ST-LAURENT
150, Seigneuriale
Laurier Station
Tél.: 728-2255

FORTIER RADIO TV
Route 22, St-Ephrem
Beauce
Tél.: 484-2054

VITAL BOUCHER MEUBLES
144, Principale
Leclercville, Lotbinière
Tél.: 292-2501